La société tunisienne est-elle menacée d'implosion ?

Leaders

N° 72 - Mai 2017 - 4 DT • www.leaders.com.tn

Pourquoi la masse salariale a explosé

Qui a envoyé des Tunisiens chez Daech ? : Le long chemin de la vérité

BLACK BAY 36

BOÎTIER EN ACIER
DIAMÈTRE 36 MM
ÉTANCHE JUSQU'À 150 M

L'essence de Black Bay. Les aiguilles angulaires caractéristiques et le cadran inspiré des montres de plongée TUDOR des années 50 sont les codes esthétiques emblématiques de la famille Black Bay.

Taille versatile. Avec ses 36 millimètres, le diamètre de la Black Bay 36 en fait une montre chic et sportive, adaptée aux looks plus habillés comme aux poignets plus fins.

#TUDORWATCH
TUDORWATCH.COM

Ben Jannet

RUE LAC VICTORIA LES BERGES DU LAC 1 - TUNIS
TÉL.: +216 71 963 555

C.COMERCIAL TUNIS CITY « GÉANT » - TUNIS
TÉL.: +216 70 836 224

TUDOR

Tunisie Telecom
La vie est émotions

Optimisez la consommation
de votre Entreprise avec
Simply

1288
www.tunisietelecom.tn

Le pire, nous pouvons l'éviter !

Ayant commencé par un jour férié célébrant pourtant la fête du Travail, valeur de plus en plus oubliée, le mois de mai se terminera avec le début du ramadan. C'est-à-dire la séance unique qui se prolongera trois mois durant jusqu'à fin août, les longues soirées, le relâchement de l'effort et la surconsommation. Adieu la productivité, bonjour les dégâts ! Comme si la Tunisie convulsive de ses tensions pouvait se le permettre et son économie y résister.

La classe politique est ailleurs. Chacun, affûtant ses armes pour les grandes échéances électorales successives, s'est déjà lancé dans la course. D'abord, pour les municipales du 17 décembre prochain mais surtout et fort prématurément pour les législatives et la présidentielle de 2019.

Finalement résolu à créer son parti Al Badil, Mehdi Jomaa se propose en alternative. Slim Riahi, tonitruant, rompt le pacte gouvernemental et s'allie avec Mohsen Marzouk et une dizaine d'autres partis épars dans un Front du salut. Hafedh Caïd Essebsi multiplie le recrutement de «grosses pointures» dans un ultime exercice de réanimation de Nidaa. Mustapha Ben Jaafar, s'apprêtant à passer le témoin à la tête d'Ettakatol, entend, lui, raviver sa flamme d'antan. Yassine Brahim s'emploie à restructurer Afek et le déployer dans toutes les régions. Et Rached Ghannouchi poursuit inlassablement sa mission de convertir Ennhadha en parti civil et de consolider méthodiquement sa position sur l'échiquier.

Qui se soucie alors véritablement de ce qui se passe à Tataouine, et dans d'autres régions entrées en effervescence ? Qui cherche à comprendre les origines profondes de tant de frustrations ? Et qui prend son courage à deux mains et s'élance en première ligne pour dialoguer avec ces foules assourdissantes de revendications... pour la plupart légitimes ? Si pour se donner bonne conscience, tous signent des déclarations de soutien, personne n'apporte de solutions ou une quelconque contribution.

Tataouine, c'est 12 000 chômeurs (32%) dont 4 500 diplômés du supérieur pour une population de 150 000 habitants. La plupart vivotent grâce aux mandats envoyés par leurs enfants émigrés et aux maigres revenus de l'élevage compromis par une pluviométrie rarissime (moins de 100 millimètres par an) et avec la chute du dinar libyen, la concurrence du mouton libyen et importé, illégalement introduit. Que reste-t-il alors en source de revenu ? La contrebande, de plus en plus surveillée ? Les compagnies pétrolières et leur écosystème de main-d'œuvre, de catering, et autres services annexes ? Or, la sous-traitance dans ce secteur, captée par de grandes entreprises d'ailleurs, échappe à celles locales. Sans parler de l'abandon général dont souffrent les maigres équipements sociaux éducatifs. Pas moins de cinq femmes ont dû succomber en pleine couche, faute de prise en charge par un obstétricien. L'émotion est vive. Les horizons sont obstrués. La grogne monte et la contestation générale frise l'insurrection. Depuis des années déjà, les capteurs d'alerte n'étaient pas perçus à Tunis.

Vivement interpellé, Youssef Chahed et son gouvernement ne pourront qu'agir en pompiers, essayant sinon d'éteindre le feu, du moins de le circonscrire. Les annonces seront nombreuses. Le détail de leur opérationnalité n'est pas précisé. Comme à Sfax. Livré seul à son sort par la coalition censée le soutenir, le chef du gouvernement pare au plus urgent. Que le code des investissements soit adopté, le plan promulgué et que le FMI débloque les crédits en suspens, les Tunisiens, eux, las d'attendre, ne réclament qu'une amélioration immédiate de leur quotidien. Avides de récupération politique, des partis se ruent avec empressement. Malgré tant d'offres alléchantes, et de tentatives répétées, ils seront tous balayés par la population en colère. Certes, des hommes d'affaires de la région, cherchant à récupérer une part du marché de l'écosystème pétrolier, mettent la main à la poche pour soutenir les protestataires et mettre à leur disposition véhicules et autres moyens logistiques. Mais point de financement extérieur ou d'argent politique, affirment les organisateurs. Plus encore, les politiques, démasqués, sont plus qu'abhorrés, rejetés.

La fin des partis de masse, centralisés et inopérants sur le terrain, a sonné. En France, toutes proportions gardées, Emmanuel Macron, confirmé sur sa route vers l'Elysée, en a donné une belle preuve. A Tataouine, dans un autre cas de figure, on en perçoit une édifiante illustration.

Nos politiques tardent à comprendre qu'une nouvelle logique s'impose en Tunisie. Face à l'affaiblissement de l'Etat et à la montée de l'individualisme, l'unité nationale est mise à rude épreuve. L'implosion sociale est gravement menaçante. Au-delà d'un nouveau modèle économique, c'est tout un mode politique innovant qui est le plus urgent à concevoir. Une refonte générale du système, une autre pratique de la gouvernance, une lecture plus attentive de la réalité, des réponses immédiates et appropriées.

Garder son optimisme tout en se préparant au pire ? Mieux, œuvrer pour éviter le pire..L

T.H.

• Par Taoufik Habaieb

ROLEX

SUBMARINER

La montre de plongée de référence qui incarne les liens historiques
entre Rolex et le monde sous-marin depuis 1953.
Bien plus qu'une montre, un témoin de son temps.

OYSTER PERPETUAL SUBMARINER DATE

Ben Jannet

BOULEVARD PRINCIPAL LES BERGES DU LAC 1 - TUNIS
TÉL.: +216 71 860 475

Leaders

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Taoufik Habaieb

CONSEILLER

Hédi Behi

COLLABORATEURS

• Walid Bel Hadj Amor • Monia Ben Jémia • Raouf Ben Rejeb
• Mohamed Larbi Bouguerra • Faouzia Charfi • Mounira Chapoutot Remadi
• Rafik Darragi • Samy Ghorbal • Mourad Guellaty • Azzedine Guellouz
• Mohamed Ali Halouani • Mohamed El Aziz Ben Achour • Houcine Jaidi
• Mohamed Jaoua • Dr Essedik Jeddi • Elyès Jouini • Emna Kallel
• Noureddine Ketari • Chedli Klibi • Salsabil Klibi • Ammar Mahjoubi
• Habib Mallakh • Samir Marrakchi • Mansour Moalla
• Ahmed Ounaïes • Mehdi Taj • Habib Touhami • Riadh Zghal
• Dr Saadeddine ZMerli • Dr Sofiène Zribi

CONCEPTION & REALISATION

Ahmed Cherni
(Directeur Artistique)

Raïd Bouaziz
(Designer)

Marwa Makni
(Vidéo)

PHOTOS

Leaders - DR

MARKETING & COMMUNICATION

Jihen Ouaz
(Directrice Marketing)

Imen Channoufi

Bourane Ennaifer Hajem
(Directrice Communication)

APPUI

Habib Abbassi • Lamia Alayet • Samira Chtila Krifa
• Najah Kharraz• Fayçal Mejjadi • Leïla Mnif
• Hamdi Mzoughi • Chaouki Riahi

IMPRESSION

Simpact

PR Factory
Ennour Building, Cité des Sciences,
BP 200, 1082 Tunis Mahrajène,
Tel.: 71 232 111 / Fax: 71 750 333
abonnement@leaders.com.tn • marketing@leaders.com.tn
• redaction@leaders.com.tn
www.leaders.com.tn

Disponible sur
الخطوط التونسية TUNISAIR

S O M M A I R E

En couverture

28 La société tunisienne est-elle menacée d'implosion ?
Par Riadh Zghal

30 Pourquoi la masse salariale a explosé

40 La fonction publique tunisienne sur le fil du rasoir
Par Habib Touhami

Nation

45 Le nouveau code des collectivités locales : comment éviter le délitement de l'Etat ?
Par Abbès Mohsen

46 Emna Allani : Tunisienne de sang et de cœur, Suisse d'élection

50 Qui a envoyé des Tunisiens chez Daech ? Le long chemin de la vérité

52 Si vous allez à Conakry...

Economie

54 CPED : les facteurs de redressement économique et de sortie de crise

International

60 De Gaza à Khan Cheikoun, une brève histoire de la guerre chimique
Par Mohamed Larbi Bouguerra

Société

64 Révoltes et protestations à Tunis au XIXe siècle
Par Mohamed-El Aziz Ben Achour

72 Une école pionnière, l'École de la Rue du Pacha
Par Saloua Khaddar Zangar

80 De l'altérité de la démocratie grecque et des démocraties occidentales contemporaines
Par Ammar Mahjoub

85 Fatma Bouvet de la Maisonneuve : une Arabe en France, une vie au-delà des préjugés

90 Mongi Slim : l'homme des missions difficiles

93 Abdelaziz Kacem :l'infatigable passeur entre l'Orient et l'Occident

101 Abdallah Hajri : l'esthète s'en va

107 Foued Elleuch : le grand maître de l'architecture tunisienne

Billet

112 Populisme, quand tu nous tiens
Par Hédi Béhi

« Confondre et condamner ou, surtout, comprendre et y mettre fin ? La commission parlementaire d'enquête sur «les réseaux d'envoi de jeunes aux zones de tension» reste tentée de poursuivre ce double objectif. → »

P.50

« Le drame de Khan Cheikoun remet, une fois de plus, l'horreur des armes chimiques sur le devant de la scène. → »

P.60

« Lorsqu'on songe aux révoltes et aux protestations sociales dans l'histoire médiévale et moderne d'un pays longtemps figé dans ses structures sociales traditionnelles comme le nôtre→ »

P.64

« A l'aube du XXe siècle, dans une société ébranlée par la colonisation et écrasée par les impératifs dissolvants de la politique coloniale, la question de l'éducation et la finalité de l'enseignement à prodiguer aux jeunes filles musulmanes suscitent des débats passionnés.→ »

P.72

« Amateurs de golf, régalez-vous ! Rarement vous pourrez jouir du bord de mer, de la forêt et des dunes de sable, dans un écrin de verdure, comme vous en serez comblés à la Cigale Tabarka Golf.→ »

P.85

Des chefs d'Etat africains bientôt à Tunis

L'agenda bien garni des visites officielles du président Béji Caïd Essebsi ne comprend pas uniquement des visites qu'il doit effectuer à l'étranger, mais aussi celles que doivent lui rendre à Carthage des chefs d'Etat amis. Des invitations officielles adressées à des chefs d'Etat, notamment de pays de l'Afrique subsaharienne, ont été acceptées et sont actuellement en cours de programmation pour les mois à venir.

Quant aux déplacements de BCE à l'étranger en ce mois de mai et juin prochain, ils le conduiront successivement au Sommet du G7 à Taormine en Sicile (26 et 27 mai 2017) et au sommet Afrique-G20 à Berlin (12 et 13 juin 2017).

Du résultat !

Le chef du gouvernement se fait de plus en plus pressant tant auprès de ses ministres que des hauts cadres. Il exige des résultats concrets et significatifs dans tous les chantiers engagés. En matière de lutte contre la malversation, il a demandé non pas de simples renseignements, mais des dossiers ficelés, preuves à l'appui, à transmettre à la justice.

600.000 passeports

Les services de la Police des frontières délivrent chaque année entre 500.000 et 600.000 nouveaux passeports. La production de ces documents de voyage, décentralisée, s'effectue dans les régions et les postes consulaires. Un grand boom est cependant attendu avec l'établissement, dès début 2018, du nouveau passeport biométrique qui remplacera celui électronique, actuellement en vigueur. Intégrant une photo d'identité numérique et les empreintes digitales, il sera difficilement falsifiable ou imitable.

Une base de données utile

Les statistiques des affaires judiciaires traitées par la Police nationale ne seront plus incomplètes. Une base de données intégrant toutes les indications utiles est en cours de finalisation. C'est ce qu'a révélé Ahlem Kharbèche, directrice générale des études juridiques au ministère de l'Intérieur. Permettant un suivi personnalisé pour chaque dossier initié, elle sera opérationnelle en 2018, a-t-elle précisé. Reste à espérer que cette base sera connectée à la plateforme informatique en chantier au ministère de la Justice.

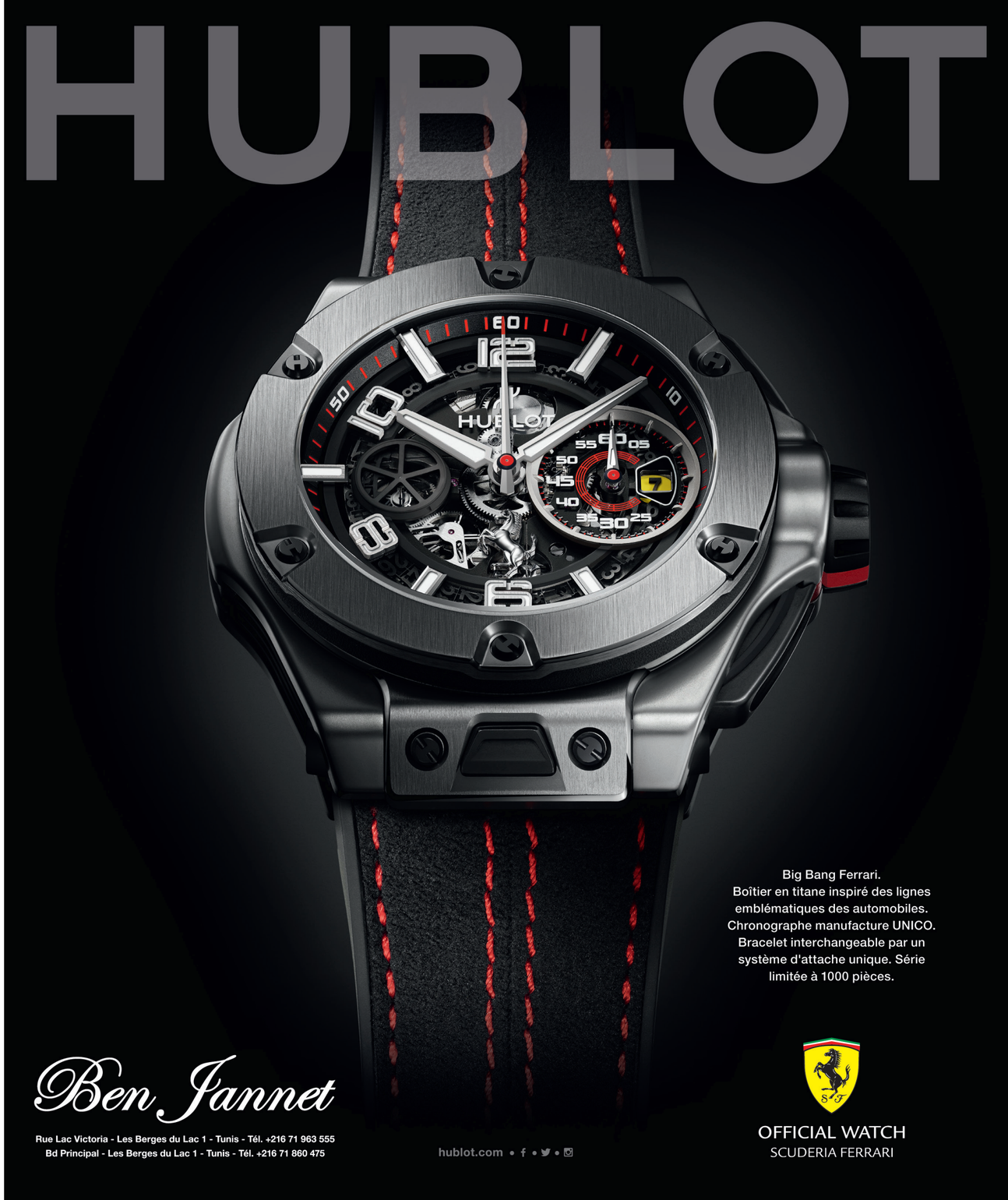

Objectif protection maximale

La Bourse de Tunis
obtient la certification
ISO 27001

ISO 27001

بورصة تونس
BOURSE DE TUNIS

www.bvmt.com.tn

STRATÉGO Tél : 00216 71 96 02 05

Néjib Chebbi planche sur l'éducation

Il ne s'endort pas sur ses lauriers. Le leader emblématique d'Al Jomhoury, Ahmed Néjib Chebbi, est préoccupé par la problématique de l'éducation, la formation professionnelle et l'enseignement supérieur. Multipliant les recherches sur la question, il développe une analyse approfondie dans une note sectorielle qu'il est sur le point de finaliser. *«Un document d'une trentaine de pages qui restitue un diagnostic perspicace et avance des propositions pertinentes»*, affirment ceux qui ont eu accès à une version récente de cette note.

Anis Riahi : plus haut, plus loin

La concurrence déloyale subie et les entraves rencontrées sont loin de décourager Anis Riahi, P.D.G. d'Express Air Cargo. Elles ne font que galvaniser davantage son énergie. Coup sur coup, après avoir lancé en février dernier un premier vol cargo sur Paris-Charles-de-Gaulle, il enchaîne depuis début mai avec un deuxième appareil Boeing 737, reliant Tunis et Cologne. L'objectif est de déployer une flotte de 12 appareils d'ici 2020 pour un investissement global de 122 MD. D'ores et déjà, les investissements en 2016 -2017 ont atteint 52 MD, permettant l'emploi de 350 cadres. Ils se poursuivront avec la construction d'un entrepôt sous douanes à l'aéroport de Tunis-Carthage, d'une superficie de 2 000 m2, et l'implantation de deux centres, le premier de maintenance des avions Boeing, et le second, unique en Afrique, de conversion des avions passagers en avion-cargo. Ce dernier, destiné exclusivement à l'exportation des services et dont les investissements s'élèvent à 90MD, emploiera pas moins de 400 ingénieurs aéronautiques.

Ceux qui mouillent la chemise...

Evaluation attentive à la Kasbah de l'attitude et de l'engagement de chacun des membres du gouvernement. Le staff de Youssef Chahed suit de très près ceux qui jouent collectif, mouillent la chemise et défendent âprement en public, comme au sein de leurs partis et ailleurs, l'action du gouvernement et de son chef et les autres. *«Certains, mus par des agendas personnels,* déplore-t-on, *préfèrent agir en solo, croyant préserver ainsi leur carrière politique»*. Et il y a aussi ceux *«qui gaffent !»*

Au top classement des plus engagés et solidaires, figure Imed Hammami (Ennahdha), ministre de l'Emploi et de la Formation professionnelle, qui s'était rendu mi-avril à Tataouine.

LES RÉSULTATS PARLENT D'EUX-MÊMES

www.atb.tn
ATB TUNISIE

ATB الأول

ATB,
première banque
tunisienne à offrir
le **crédit immobilier**
remboursable
sur **25 ans**.

FCA!

ATBSAKAN

ATB
البنك العربي لتونس

Des professionnels
à l'écoute.

Mustapha Ben Jaafar passera la main

C'est confirmé! Dr Mustapha Ben Jaafar ne sollicitera pas sa reconduction à la tête du parti Ettakatol qu'il avait fondé il y a 23 as, en 1994. Il est décidé à passer le témoin lors du troisième congrès, convoqué pour les 8, 9 et 10 septembre prochain. *«Il faut laisser la place à une nouvelle génération,* confie à *Leaders* l'ancien président de l'Assemblée nationale constituante, *sans pour autant partir cultiver son jardin. Je resterai toujours aux côtés des militants et des dirigeants»*, ajoute-t-il.

Ettakatol connaît ces dernières semaines un regain de dynamisme, notamment à la faveur de la tenue, le 17 avril 2017, d'une session importante de son conseil national. Marquée par des positions très nettes : *«soutien aux revendications légitimes des régions et populations défavorisées»*, appel à *«l'organisation d'un dialogue national responsable associant l'ensemble des forces politiques et sociales effectives » pour débattre du développement local et régional et « opposition au projet de loi sur la réconciliation économique. Prêt à participer aux élections municipales du 17 décembre 2017, il entend poursuivre les concertations à ce sujet avec les composantes de la famille sociale et démocrate.»*

Dr Mustapha Ben Jaafar, peu sollicité par les médias tunisiens, est cependant invité à de grandes manifestations internationales. Début avril, il était accueilli avec beaucoup d'égards au congrès du parti social-démocrate suédois, qui tenait ses assises à Göteborg. La ministre social-démocrate des Affaires étrangères, Margot Wallström, lui a rendu un hommage particulier. Thouraya Hammami Bekri, présidente du conseil national d'Ettakatol, qui était du voyage, a pu échanger longuement avec elle à cette occasion. *«Elle croit dans le potentiel démocratique de notre pays et estime qu'en travaillant fort et en unissant les forces socialistes, la Tunisie peut devenir une démocratie sociale»*, nous confie-t-elle.

La BAD tiendra ses assemblées en Inde

C'est à Ahmedabad, en Inde, que la Banque africaine de développement (BAD) tiendra l'édition 2017 de ses assemblées annuelles, du 22 au 26 mai. Thème choisi : «Transformer l'agriculture pour créer de la richesse en Afrique». Au cœur de la lutte contre la pauvreté, la faim et l'insécurité alimentaire, nourrir l'Afrique est érigé comme l'une des cinq grandes priorités retenues par la Banque. La délégation tunisienne y sera conduite par Fadhel Abdelkéfi, ministre du Développement, de l'Investissement et de la Coopération internationale.

Le choix de l'Inde pour la tenue de ce grand rassemblement économique et financier n'est pas fortuit. Il vient en écho au sommet Inde-Afrique, organisé par le Premier ministre Narendra Modi à New Delhi en octobre 2015 en présence d'une quarantaine de chefs d'Etat et de gouvernement. Plus encore, Ahmedabad est la principale ville de l'État du Gujarat dont Modi est originaire.

50%
D'ÉCONOMIES SUR LES COÛTS PAR PAGE AVEC LES WORKFORCE PRO
Pour plus d'informations, rendez-vous sur www.epson.eu/fr/inkjetsaving
Les résultats parlent d'eux-mêmes. Les tests indépendants sont basés sur des comparaisons effectuées avec des imprimantes laser concurrentes.
epson.eu/fr/wfp
2015 BLI RELIABILITY CERTIFIED
Technologie en harmonie avec l'écologie
EPSON
EXCEED YOUR VISION

Yassine Brahim : le vrai travail commence

Le congrès national réussi dans un bel exercice démocratique et une bonne production programmatique, Afek Tounès s'attelle à ce qui lui est désormais essentiel : gagner davantage en poids et taille sur l'échiquier politique, à travers les prochains scrutins successifs. Le processus est enclenché.

«Le premier point d'orgue sera la tenue, ce 14 mai, du conseil national dans sa nouvelle composition élue à Sousse le 2 avril dernier et enrichi des présidents des conseils régionaux », confie à Leaders Yassine Brahim, reconduit à la tête du parti à une large majorité de 69,8% des voix au terme d'une loyale et transparente compétition avec Faouzi Abderrahmane. *«Les congrès régionaux viennent de se terminer dans tous les gouvernorats et nous poursuivons activement ceux locaux, l'objectif étant d'implanter nos sections dans toutes les délégations.»*

De 65 fondateurs en 2011, Afek compte aujourd'hui pas moins de 14.765 encartés. L'expansion régionale aussi. Jadis concentré sur la capitale et quelques grandes villes, le parti est d'ores et déjà implanté dans 140 délégations sur les 273 existantes (qui seront bientôt portées à 365). *«Cette réunion du conseil national est importante à plus d'un titre,* ajoute Brahim. *Elle devra permettre l'élection du nouveau bureau politique et engager les préparatifs d'Afek Tounès pour les prochaines étapes, cruciales. Le bureau politique qui compte 20 membres (auxquels se joindront en è s qualité les membres du gouvernement et de l'ARP issus du parti) devra élire son président et deux vice-présidents. Agissant actuellement sur la base des règlements en vigueur, Mohamed Louzir a été désigné trésorier et Kabil Daoud, directeur.»*

«Les options politiques, économiques et sociales tracées par le congrès, souligne Brahim, *nous passons à leur mise en œuvre et au travail sur le terrain, avec pour objectif global une présence effective partout dans les régions. Ce qui est remarquable, c'est que nous enregistrons des flux importants de demandes d'adhésion. Le recrutement reste ciblé, fondé sur l'adhésion aux valeurs et programme du parti, l'expérience et l'engagement militant. Autant de critères qui seront d'ores et déjà précieux dans le choix de nos candidats aux municipales. »*

Plus de technologie, Big data et analyses locales affinées

Interrogé sur les préparatifs d'Afek pour ce scrutin tout proche, Yassine Brahim indique que le pôle électoral (structure permanente), conduit par Aziz Adhoum (membre du Conseil national) et son équipe, poursuit activement l'évaluation des réalisations et attentes dans chaque municipalité ainsi que l'identification des acteurs significatifs. Il sera appuyé dans sa démarche par une base de données bien fournie. Afek compte en effet utiliser plus largement et avec plus d'efficience les technologies de pointe pour renforcer son action. Aussi, et pour garantir une plus grande participation au vote, le parti engagera une vaste campagne d'incitation à l'inscription sur les listes électorales.

«Pour ce qui est du contenu, Afek présentera dans chaque circonscription municipale un programme mixte national et local, confie Yassine Brahim. *La partie nationale sera commune et déclinée en 10 engagements principaux globaux. Quant à celle locale, elle sera consacrée au contexte spécifique de chaque municipalité et prendra en charge les demandes de la population autochtone.»*

Amener toutes les parties à la table du dialogue

«*Nous entendons affirmer encore plus clairement notre positionnement dans le paysage politique, œuvrant toujours en faveur d'une unité nationale plus forte,* tient à souligner le chef d'Afek. *Il est clair que nous avons des divergences de vues avec Ennahdha sur certaines questions sociales, comme le projet de loi relatif aux jardins d'enfants et nous aurions tant souhaité voir Nidaa Tounès nous y rejoindre. Nous estimons également nécessaire que le dialogue social avec l'Ugtt et l'Utica se clarifie et nous insisterons beaucoup pour amener toutes les parties à la table du dialogue. D'une manière plus générale, nous aimerions qu'on nous écoute davantage et qu'on prête plus d'attention à nos positions et à nos propositions.»*

Qu'en est-il de l'élection présidentielle de 2019 ? *«Voilà une bonne question que nous devons tous nous poser,* répond Yassine Brahim. *Allons-nous continuer sur la base de la même loi électorale et avec le même régime politique ou non ? Là aussi, un débat est nécessaire.»*

Imed Khemiri : nouveau porte-parole d'Ennahdha

Discret, jusque-là à l'écart des médias, Imed Khemiri, nouveau porte-parole d'Ennahdha, connaît une ascension fulgurante. S'il est peu connu du grand public, ce sociologue de 52 ans est une figure de proue de la génération des quadras du mouvement islamiste. Depuis sa prime jeunesse à Bellevue dans la banlieue sud de Tunis, et surtout au lycée de Radès, il s'engagera au sein du mouvement lycéen, puis poursuivra son militantisme à la faculté des Lettres. Epris de sociologie, il aura pour professeurs les grands professeurs de l'époque, notamment les Hermassi et Rouisssi.

Très actif au sein du Mouvement de la tendance islamique, Imed Khemiri ne pouvait échapper aux filets sécuritaires. Traduit en justice, il purgera 8 ans de prison, avec pour compagnons de hauts dirigeants du Mouvement. A l'expiration de sa peine, et ne pouvant postuler à la fonction publique, il s'emploiera à reprendre ses études et réussir un mastère en sociologie, tout en s'adonnant au commerce dans le secteur des pièces détachées. Installée à La Manouba, il y prendra racine et en sera la tête de liste d'Ennahdha aux législatives de 2014. Elu au Bardo, il sera rapidement porté président de la Commission des droits, libertés et relations extérieures, tout en siégeant à la Commission de la sécurité-défense.

Rien d'étonnant que cette rapide mise publique sur orbite. Membre du Majlis Echoura depuis longue date et président de la Commission des politiques au sein de cette instance, Imed Khemiri est également membre du Bureau politique d'Ennahdha. Il se distinguera particulièrement lors de la préparation du Xe congrès (mai 2016), en participant activement aux travaux de la Commission programmatique, aux côtés notamment de Ridha Driss et Abderraouf Najjar. Acquis à la nécessité de l'ouverture d'Ennahdha et sa conversion en *«un parti rassembleur du plus possible de Tunisiens»*, Khemiri fait partie de la jeune génération progressivement hissée aux premiers postes de commandement. Quand on lui demande pourquoi Ghannouchi l'a désigné le 17 mars dernier à la délicate fonction de porte-parole d'Ennahdha, Khemiri nous renvoie au chef du parti. *«Il est vrai que je suis passé par les différentes structures du Mouvement, ce qui constitue une bonne préparation»*, se contentera-t-il d'ajouter. Le poste constitue un bon tremplin à celui qui y réussit. Zied Ladhari y avait été nommé en octobre 2013. Nommé ministre de l'Emploi et de la Formation professionnelle dans le gouvernement Habib Essid, il passera le témoin en mai 2015 à Oussama Sghaier. Ladhari est aujourd'hui ministre de l'Industrie et du Commerce mais aussi secrétaire général d'Ennahdha. Sghaier, parallèlement à ses charges parlementaires, s'occupe d'importantes missions au sein du mouvement. La trajectoire est tracée.

Quand Macron était venu à Tunis en novembre dernier...

Il avait tenu à réserver à la Tunisie son premier déplacement à l'étranger, en mode préélectoral, pour la présidentielle en France. Emmanuel Macron avait en effet passé un week-end intensif, les 5 et 6 novembre dernier, à Tunis. Au programme, une rencontre avec des Français de Tunisie et une série d'entretiens avec des figures tunisiennes. C'est ainsi qu'il se réunira longuement avec Fadhel Abdelkéfi, Abdessettar Ben Moussa, Hafedh Caïd Essebsi et Mourad Fradi. Sa rencontre avec Ouided Bouchamaoui se fera chez elle dimanche autour d'un couscous, savouré par Macron et son équipe.

A-t-il demandé à être reçu par le président Caïd Essebsi sans pouvoir y parvenir ? *«La date du voyage ayant été précipitée, et s'agissant en plus d'un week-end, on ne pouvait pas solliciter un rendez-vous*, confie à *Leaders* l'un de ses proches. *Deux colauréats du Prix Nobel de la paix, un membre du gouvernement et le commissaire général de Tunisia 2020 étaient déjà importants à voir. Et intéressants!»*

Notre source omet de mentionner un dîner restreint qui avait réuni autour d'Emmanuel Macron d'autres personnalités tunisiennes. Un ministre qui y avait été convié a préféré décliner l'invitation, sur le conseil de certains. Il doit s'en mordre les doigts aujourd'hui...

Autre moment fort du séjour de Macron à Tunis, sa visite au Bardo...

مصرف الزيتونة
BANQUE ZITOUNA

إجارة

المعدات إلي تستحقها
بالإجارة تتمتع بها

عقد الاجارة لمصرف الزيتونة يمكّنك من اقتناء المعدّات الّي تحتاجها ويمتّعك بأقساط قارّة على طول مدّة الاجارة بنسب تنافسيّة وفي آجال قصيرة.

تمتّعوا بعروض استثنائيّة مع مصرف الزيتونة وتأمينات الزيتونة تكافل

*عرض خاص الى غاية 15 جوان
*شرط قبول الملف

بالتعاون مع
الزيتونة تكافل
ZITOUNA TAKAFUL
تأمينات

www.banquezitouna.com Banque Zitouna 81 105 555

Ministère de la Défense

• **Général de brigade Habib Dhif,** directeur général de l'Agence nationale de renseignement, de sécurité et de défense

Succédant au général de brigade Taoufik Rahmouni à la tête de l'Agence nationale de renseignement, de sécurité et de défense, le général de brigade Habib Dhif, 58 ans, aligne une longue carrière militaire de près de 40 ans. Né à Tunis le 6 décembre 1958, il avait rejoint l'armée nationale en 1978 en tant qu'élève-officier à l'Académie militaire de Fondouk Jedid et se spécialisera dans l'infanterie. Sa formation se poursuivra aux Ecoles d'Etat-major à Tunis (1994-1995) et en France (1996-1997), puis à l'Ecole supérieure de guerre (2000-2001) et l'Institut de défense nationale (2008-2009).

Au cours de sa carrière, le général de brigade Habib Dhif exercera de multiples fonctions et commandements, participera à une mission de maintien de la paix de l'ONU au Cambodge (1992-1993) et sera nommé attaché militaire à Rabat (2011-2013). De retour à Tunis, il est désigné commandant du Régiment d'honneur (2014), puis à la tête de la direction de l'éducation physique et sportive (2014-2015) avant d'être détaché auprès de la présidence de la République (2015). Réintégrant le ministère de la Défense nationale, le général de brigade Dhif sera nommé inspecteur au sein de l'Inspection générale des forces armées (2015), puis attaché de cabinet auprès du ministre (2015-2017), jusqu'à sa récente nomination.

Présidence du gouvernement

• **Mohamed Boussaid,** P.D.G. de la Société nouvelle d'impression, de presse et d'édition (SNIPE)

Mohamed Boussaid était jusque-là chargé de mission auprès du ministre de l'Industrie et du Commerce. Il aligne une longue expérience administrative et financière. Titulaire du diplôme du cycle supérieur de l'ENA et du diplôme d'études supérieures de l'Ecole nationale des douanes (Paris), Mohamed Boussaid avait été notamment P.D.G. de l'Office national de l'artisanat (avril 201).

• **Lotfi Arfaoui,** P.D.G. de l'agence Tunis-Afrique Presse (TAP)

Titulaire d'une maîtrise en journalisme de l'Institut de presse et des sciences de l'information (Ipsi), Lotfi Arfaoui a entamé sa carrière professionnelle à Dar Al Anwar comme journaliste avant d'intégrer, en mars 1987, l'agence Tunis-Afrique Presse. En 1993, il a été nommé chargé de mission au cabinet du ministre des Domaines de l'Etat et des Affaires foncières.

A partir de 2010, Lotfi Arfaoui est coordinateur de la rédaction au sein de la TAP, avant d'occuper, en janvier 2011, le poste de directeur de la rédaction.

• **Raja Lahmadi,** directrice générale de Dar Assabah

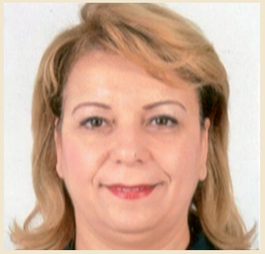

Jusque-là contrôleur général des finances depuis juin 2011, Mme Lahmadi est titulaire d'une maîtrise en gestion, option finances (1990) et d'un DEA en gestion, dans la même spécialité (1992). Au cours de sa carrière, elle a été chargée de multiples dossiers de contrôle dans divers ministères et entreprises publiques, et a été notamment secrétaire générale à l'Ecole nationale d'architecture et d'urbanisme (2005-2010). En outre, elle a été membre du comité exécutif de la Mutuelle des fonctionnaires de l'Etat (MFE, 2014-2015).

Sa maîtrise des fondements de la gestion s'est enrichie par une connaissance de l'économie de l'information et le management des médias. Mme Lahmadi a en effet siégé au conseil d'administration de Dar Assabah et de la station radio Shems FM (Tunisia Broadcasting) dont la majorité des actions a été confisquée par l'Etat.

• **Kamel Ben Younes,** directeur général de Radio Zitouna

Kamel Ben Younes y arrive fort de son engagement militant qui lui avait valu, début des années 1980, des

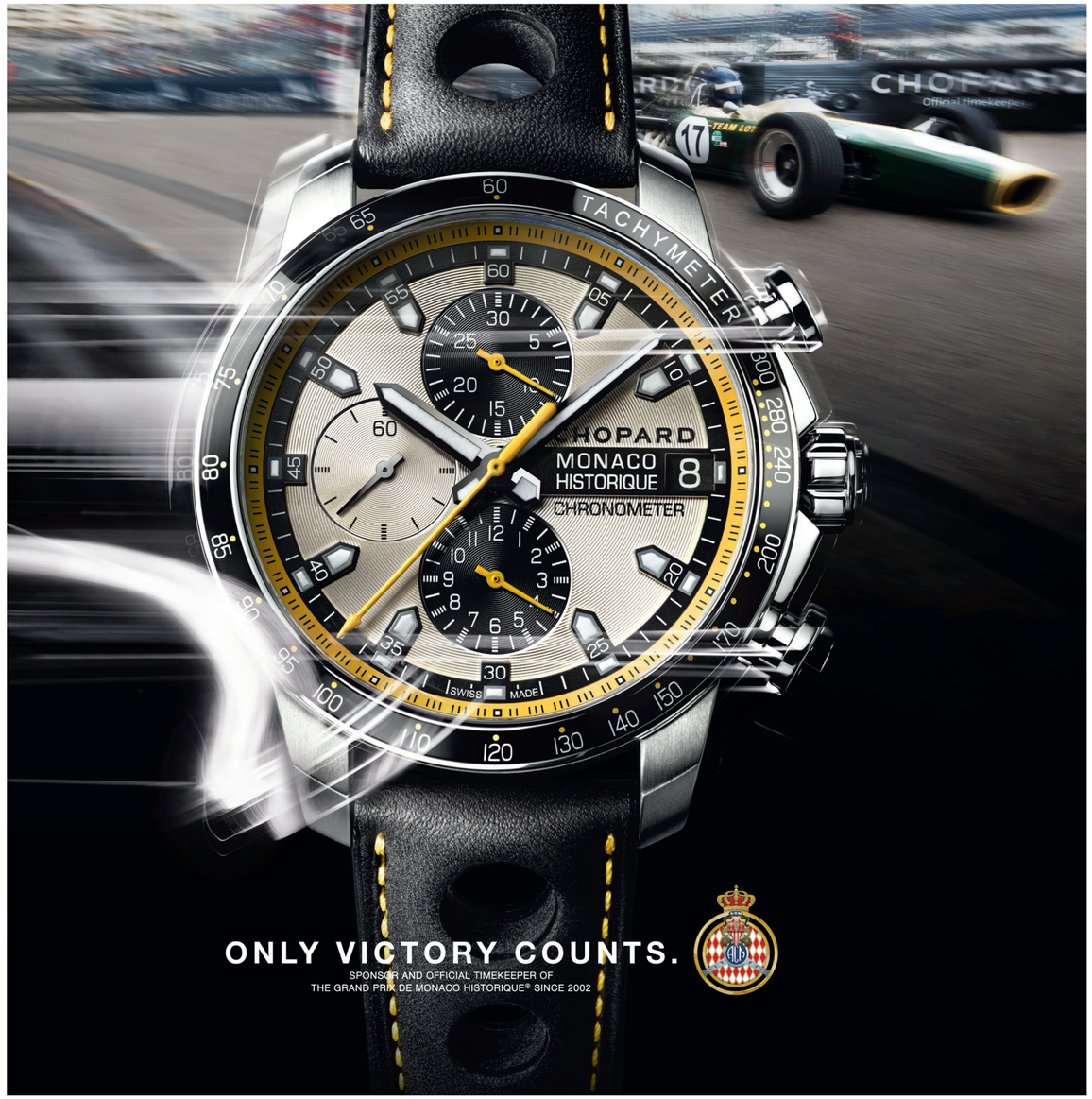

GRAND PRIX DE MONACO HISTORIQUE CHRONO (168570-3001)

Ben Jannet

BOULEVARD PRINCIPAL LES BERGES DU LAC 1 - TUNIS
TÉL.: +216 71 860 475
RUE LAC VICTORIA LES BERGES DU LAC 1 - TUNIS
TÉL.: +216 71 963 555
C.COMERCIAL TUNIS CITY « GÉANT » - TUNIS
TÉL.: +216 70 836 224

GRAND PRIX DE MONACO HISTORIQUE®
Chopard

UIB
PLATINE

PLACEMENT PREMIUM

Votre fidélité vous fait gagner plus !

Pour un PLACEMENT PREMIUM de 6 mois ou 12 mois, une bonification intéressante garantie vous est accordée pour la 2ème période quand celui-ci est prolongé pour une maturité égale.

Conciliant rentabilité et souplesse, votre PLACEMENT PREMIUM vous fait bénéficier d'une rémunération optimisée et périodique !

SOCIETE GENERALE UIB
الإتحاد الدولي للبنوك
UNION INTERNATIONALE DE BANQUES

années de prison à Borj Erroumi, et surtout son expérience professionnelle de 32 ans de journalisme à des fonctions rédactionnelle élevées. A Dar El Anwar, et surtout Dar Assabah, mais aussi Hannibal TV et Al Janoubia TV, ainsi qu'au sein de la BBC, Al Ahram et Asharq Alawsat, il a pu capitaliser une connaissance des arcanes des médias et un large carnet d'adresses.

Ministère des Finances

• **Abderrahmen Khochtali,** secrétaire général

• **Mohamed Sadok Hosni,** directeur général des participations

• **Adnène Gallas,** directeur de l'Institut de financement du développement du Maghreb arabe (Ifid)

Ministère de l'Education

• **Adel Jarboui,** chef de cabinet

Tunisian Foreign Bank (TFB)

• **Houssine Moulehi,** directeur général

Distinction

Sonia Mbarek soutient avec brio une thèse de doctorat sur le statut du musicien en Tunisie

A peine délivrée en septembre dernier de sa charge de ministre de la Culture dans le gouvernement Habib Essid, Sonia Mbarek a repris avec ardeur la finalisation de sa thèse de doctorat en sciences politiques. Le thème choisi est particulièrement «difficile et innovant» : « Le statut du musicien en Tunisie : état des lieux de la politique musicale : approche sociologique ». Le directeur de thèse, Pr Hamadi Redissi, est rigoureux. Et le jury, présidé par le Pr Nabila Mezghanni, avec comme rapporteurs les Prs Mohamed Kerrou et Asma Nouira, sera d'une grande exigence.

Prix littéraires Comar 2017 : neuf lauréats et sept prix

Neuf lauréats ont remporté sept prix à la 21e édition des Prix littéraires Comar. Il s'agit, pour la catégorie des romans en langue française, de **Béchir Garbouj** pour son roman *Passe l'intrus* et **Yamen Manai** pour son roman *L'amas ardent*. Quant à la catégorie des romans arabes, le Comar d'Or est revenu à **Mohamed Aissa Meddeb** pour son livre *Jihaad naeem*.

Palmarès complet:

Romans en langue française

• Comar d'Or 2017: ex aequo *Passe l'intrus* de **Béchir Garbouj** (Editions Déméter) et *L'amas ardent* de **Yemen Mannai** (Editions Arabesques). Prix spécial du jury 2017: ex aequo *Le Chant des ruelles obscures* de **Ahmed Mahfoudh** (Editions Arabesques) et *Il pleut des avions* de **Gilbert Naccache** (Editions Chama).

• Prix Découverte 2017: Rupture(s) de **Jamila Ben Mustapha** (Editions Déméter)

Romans en langue arabe

• Comar d'Or 2017: *Jihaad naeem* de **Mohamed Aissa Meddeb** (Zeineb Editions)

• Prix spécial du jury 2017: *Safar El Kalb* de **Amina Zerig** (Zeineb Editions)

• Prix Découverte 2017: *Hamden Wazzaman* de **Habib Ben Mehrez** (Afek Editions)

Comar d'Or, prix spécial de l'Institut français de Tunisie: *C'était hier à Tunis : Mardochée se souvient*… de Paul Zeitoun (Anfortas Editions)

Décès

• Nejib Bouziri

Premier diplomate à gérer, au lendemain même de l'indépendance, la représentation tunisienne à Paris, qui sera transformée en ambassade, directeur de cabinet de Bourguiba aux Affaires étrangères (1957) puis du Dr Sadok Mokaddem, ambassadeur notamment à Rome (1958), Bonn (1961), Moscou (1965), Bruxelles et Madrid, ambassadeur-représentant permanent auprès de l'ONU à New York (1984), avec un passage au gouvernement en qualité de secrétaire d'Etat (ministre) aux PTT, ce juriste a également siégé au Comité des droits de l'Homme de l'ONU.

Pris par ses charges officielles, Néjib Bouziri n'avait pas eu le temps de finaliser sa thèse de doctorat. Il se rattrapera en mettant à profit ses premières années de retraite pour la soutenir avec brio en 1994 à l'Université de Paris 2. Sujet choisi : « Le pacte international des droits civils et politiques et son application par les Etats parties ». Connu pour sa rigueur et son franc-parler, il s'était toujours illustré par son indépendance d'esprit, sa large connaissance des affaires internationales et la pertinence de ses analyses.

• Dr Rachid Terras

Médecin gynécologue-obstétricien, militant destourien, il a été l'illustre maire de Bizerte (1960-1963), se distinguant particulièrement à la tête de la manifestation en pleine « guerre de Bizerte » en juillet 1961 contre l'occupation française des bases militaires.

• Hatem Karoui, écrivain, ancien cadre du Cepex

• Mohamed Kraiem, ancien journaliste et rédacteur en chef de l'agence Tunis-Afrique Presse, ancien attaché de presse au ministère des Finances et à la municipalité de Tunis

• Habib Yagouta, ancien gardien de but de l'Espérance Sportive de Tunis et de la sélection tunisienne de handball

• Naima Khayach, avocate, ancien membre de la Chambre des conseillers

• Taoufik Baccar
Universitaire et critique littéraire, 89 ans, feu Taoufik Baccar était l'un des fondateurs de l'université tunisienne. Considéré comme le meilleur spécialiste de l'œuvre de Mahmoud El Messaadi, il avait dirigé jusqu'à sa mort la collection «3ouyoun el mou3açara» à Sud Editions.

La société tunisienne est-elle menacée d'implosion ?

Riadh Zghal

Lorsqu'on suit les infos au quotidien et qu'il ne se passe pas un jour sans que les médias rapportent des nouvelles de sit-in, de barrage de routes, de blocage des activités d'une entreprise ou d'un secteur administratif, économique ou culturel durant plusieurs jours, alors on se demande s'il s'agit d'expressions insurrectionnelles ou de signes d'une société en déconfiture ? Nombreux sont les Tunisiens qui ont tendance à se considérer, de gré ou de force, comme faisant partie d'une société plutôt homogène et pacifique ; mais ils sont vite alarmés par de telles nouvelles rabâchées par plus d'un canal médiatique. Parallèlement, on observe la revivification de solidarités tribales et régionales fondées sur le principe «nous par opposition aux autres» ainsi que l'émergence d'un corporatisme agressif ou du moins sans considération d'éthique ni de déontologie. Alors apparaissent des craquelures dans le tissu social, puis des fissures, des dislocations qui annoncent le creusement de clivages séparant des pans entiers de la société. Cela pousse à se demander si notre société dispose encore de la cohésion sociale nécessaire au vivre-ensemble durable.

D'un point de vue sociologique, on pourrait ne pas s'alarmer devant les manifestations d'expressions antagoniques de groupes sociaux apparemment solidaires car l'on sait que deux logiques contradictoires commandent la vie de toute société. D'une part, celle d'un socle commun fait, entre autres, de représentations sociales, de valeurs, de normes de comportement, d'histoire, d'institutions … Ce socle permet l'intégration des individus dans l'entité sociale. D'autre part, toute société est un lieu de conflictualité vu que les individus et les groupes d'individus se distinguent du point de vue de leurs ressources, leurs intérêts, leurs positions, leurs capacités et leurs points d'attache au système social. La conflictualité constitue néanmoins un vecteur de changement et de dynamisme social.

Cependant, le déséquilibre de ces deux logiques est source de dysfonctionnements.

• Par effet de trop de consensus, la société se referme sur elle-même et se fige dans des représentations et des pratiques désuètes parce qu'autour d'elle l'environnement sociopolitique et culturel change; elle se retrouve alors en retard d'une phase historique du monde auquel elle appartient.

• Lorsque la dynamique générée par des conflictualités durables domine la vie sociale, cela ouvre la voie à des dérapages et des crises pouvant conduire à la perte de valeurs, à la déstructuration et à l'implosion sociale. Les solidarités étriquées tels le tribalisme, le communautarisme, le corporatisme ou le régionalisme sont des manifestations de tels dysfonctionnements pouvant aboutir à des guerres civiles destructrices.

Aujourd'hui, une lecture du paysage social tunisien montre une structure plutôt illisible. Cela ne veut pas dire qu'elle n'existe pas mais plutôt que les frontières entre les différentes catégories sociales sont à la fois floues et poreuses. Dans un tel contexte, l'individualisme fleurit. Il peut aboutir à une implosion sociale comme à la genèse d'une dynamique créatrice de restructuration et de régénération des valeurs pour une nouvelle cohésion sociale plus en cohérence avec le virage historique que connaît le pays. Cela est une question fondamentale que devrait se poser tout homme/femme politique en cette période critique de gestation des changements ouverts sur tous les possibles. Habitués depuis l'indépendance à un parti unique, un président encensé comme un dieu, unique et irremplaçable, un système d'information mensonger projetant une image idyllique de la réalité, les Tunisiens ont découvert, à la suite du soulèvement de 2011, leur diversité et avec béatitude les multiples fractures qui les séparent aux plans économique, géographique, idéologique, voire culturel. Certes, un élan de solidarité a suivi la révolte de 2011 mais il n'a que peu duré. Il a vite cédé la place à la conflictualité et l'individualisme nourris par les ambitions politiques, les guerres de position et une anarchie qui a fait le bonheur des trafiquants et des délinquants de toutes sortes. A ce point, on se demande si la société est encore en mesure d'assurer la cohésion nécessaire à sa stabilité tout en assumant sa diversité ou plutôt la considérant comme une richesse et un levier de dynamisme et de créativité permettant de s'adapter aux mutations d'un contexte marqué par une nouvelle donne : l'expérimentation de la démocratie et de la liberté d'expression.

Souvent, lorsque la capacité de la société à générer/renforcer sa cohésion s'affaiblit du fait des changements brusques et profonds et de la prédominance de l'individualisme, c'est l'Etat qui prend la relève et prône « une cohésion nationale ». On a un exemple édifiant dans la politique de Bourguiba qui, qualifiant les Tunisiens d'une « poussière d'individus », a avancé le concept d'«oumma tunisienne» pour asseoir à la fois son pouvoir et une cohésion nationale fondée sur l'appartenance à la «oumma » ni arabe ni musulmane mais celle qui se reconnaît dans l'Etat tunisien. Et cela a fonctionné jusqu'à 2011 !

La cohésion nationale est effective lorsqu'on reconnaît l'existence d'un socle commun d'intérêts nationaux partagés, qu'une forte connexion entre l'Etat et la société est instituée, que la société se reconnaît dans les institutions de l'Etat considéré comme l'autorité légitime qui applique la loi et veille à la sauvegarde de l'intérêt général. Et c'est cette légitimité qui lui procure la force de gouverner. Mais l'Etat s'affaiblit du fait du comportement des gouvernants, qu'ils soient élus ou nommés, qui semblent davantage concernés par les luttes partisanes et les intérêts personnels. Il est dépouillé de sa capacité à réaliser la cohésion nationale parce qu'il n'est plus perçu à travers ses responsables comme l'incarnation de l'intérêt général. Le déficit de légitimité et de confiance entame progressivement l'autorité de l'Etat. Aujourd'hui en Tunisie, deux facteurs déstructurants sont présents: l'individualisme et la faiblesse de l'Etat. Ils nourrissent, sinon renforcent, les risques de désintégration sociale parallèlement à l'émergence de solidarités étriquées autour d'une localité, d'une fraction de corps de métier, d'un clan, voire d'une puissante famille plus ou moins élargie. Au point où en est la situation, il y a une double nécessité pour éviter la dislocation sociale et ses dangers majeurs. Celle de la cohésion sociale et celle de la cohésion nationale qui peuvent se renforcer mutuellement.

La cohésion nationale passe par le respect de la loi, la crédibilité de la justice et une bonne gouvernance socioéconomique. J'entends par bonne gouvernance socioéconomique celle qui œuvre pour la création de conditions matérielles de vie décente, l'application juste des lois, le respect des libertés individuelles, la reconnaissance aux citoyens du droit de participation aux décisions qui affectent leur vie au quotidien.

Quant à la cohésion sociale, elle passe par un système de valeurs partagées et une situation économique acceptable qui réduit les ressentiments dus aux inégalités sociales. Les valeurs partagées favorables à la cohésion sociale ne tiennent sûrement pas de l'opium du peuple mais aident à donner un sens de l'intérêt général et stimulent l'énergie de la société civile. La bonne gouvernance, l'application équitable des lois, la lutte contre les inégalités et l'offre d'opportunités au plus grand nombre diffusent un tel système de valeurs. Les médias peuvent y contribuer. Parallèlement, le processus de démocratisation et la bonne gouvernance invitent à la responsabilité des citoyens à travers la participation et la redevabilité. Des citoyens engagés sur la voie de la responsabilité comme acteurs plutôt que, selon, comme victimes impuissants ou prédateurs, sauront découvrir les voies de la citoyenneté qui se présentent à eux, voire innoveront dans de nouvelles voies menant à l'amélioration des conditions matérielles et culturelles, les leurs et celles des autres.

Si on reconnaît qu'il y a aujourd'hui menace pour la cohésion sociale, on ne peut compter seulement sur la dynamique spontanée de la société ni sur la capacité de l'Etat à instaurer une cohésion nationale. La coconstruction de la démocratie par les institutions politiques, d'une part, et la société civile, d'autre part, devrait se faire en parallèle avec celle d'un socle de cohésion permettant d'avancer vers plus d'éthique dans la gestion des affaires publiques et moins d'inégalités sociales. On a autant besoin d'un Etat fort, de liberté que de valeurs donnant un sens à ce que peut être l'intérêt général. Si actuellement, il y a un déficit à ce niveau c'est corrigible. La guérison ne dépend-elle pas du juste diagnostic ? C'est pour contribuer modestement à ce diagnostic que je soumets ces lignes aux lecteurs (trices).

R.Z.

DOSSIER

Pourquoi la masse salariale a explosé

C'est la révélation d'un mal beaucoup plus profond: l'éclatement de tout un système qui échappe désormais à toute maîtrise. Sur chaque 1.000 DT de recettes fiscales collectées par l'Etat, 750 DT iront payer les salaires dans la fonction publique, surchargée avec plus de 639.000 agents. Il ne restera alors plus que 250 DT pour subvenir à toutes les autres charges de l'Etat et au financement des projets de développement. Rapportée au produit intérieur brut PIB, la masse salariale, qui avoisine actuellement 14,3 milliards de dinars, représente 15%. « L'une des plus élevées au monde », déplore le Fonds monétaire international (FMI) dans son récent rapport de mission à Tunis en avril 2017. La moyenne pour les pays émergents est de 8%. On en est bien loin !

• Comment en sommes-nous arrivés là ? Qu'est-ce qui a fait exploser le plus les comptes : les recrutements massifs (plus de 130 000 depuis 2011), les augmentations successives, les promotions généralisées et autres « glissements », ou tout à la fois ?

• Quel est le système actuel de rémunération dans la fonction publique et procède-t-il d'une stratégie cohérente et conséquente ? Combien est payé un instituteur, un professeur de l'enseignement secondaire, un médecin, un magistrat, un ingénieur ou un administrateur ?
• Peut-on à la fois augmenter sensiblement le PIB et réduire la masse salariale pour la contenir progressivement à un taux de 12,5%, à l'horizon 2020 ? Quelles options soumises à l'examen du gouvernement et à l'Ugtt et quelles solutions effectives possibles ?
• Mais aussi et surtout : où en est aujourd'hui la fonction publique ? Est-elle encore une seule grande entité unifiée ou a-t-elle éclaté en plusieurs fonctions publiques ? →

Dossier établi par Taoufik Habaieb

Vilipendée de toutes parts, l'Administration publique en est aujourd'hui traumatisée. Pourtant, c'est elle qui, avec l'Armée, avait tenu le système en fonctionnement dès le 14 Janvier et évité à l'Etat de s'effondrer. Résistant vaillamment à la « déconstruction » poussive, continuant à assurer les services publics et préservant précieusement archives et procédures, elle a fait montre d'un haut degré de patriotisme et d'un sens élevé de l'Etat. De nobles valeurs qui risquent d'être torpillées par l'éclatement général du système, la dislocation des corps, l'iniquité des traitements et le creusement des écarts. Le laxisme général, l'immobilisme sous crainte de poursuites judiciaires au titre de l'article 96 du Code pénal (se procurer ou procurer à un tiers un avantage injustifié, etc.), l'archaïsme général de la réglementation comme des procédures et des outils et le manque de moyens logistique, aggravent davantage la situation.

Le gouvernement Youssef Chahed aura-t-il le courage d'engager la refonte de la fonction publique et, partant, de l'Administration publique ?

Autant de questions posées à travers ce dossier spécial instruit par *Leaders*, apportant des éclairages chiffrés exclusifs et des éléments de réponse utiles pour engager un grand débat national.

« La goutte qui a fait déborder le vase »

De 8,5 milliards de dinars en 2010, la masse salariale a flambé à 14,3 milliards de dinars en 2016. Le ratio par rapport au PIB s'est accru de 10% (soit 50% des recettes de l'Etat) à 13,5% en 2015, puis 14,5% en 2016, avec une forte probabilité de 15% cette année :

Année	Part des salaires / PIB	Soit par rapport aux recettes de l'Etat	Reste pour les autres dépenses de l'Etat
2010	10,0%	50%	50%
2015	13,5%	68%	33%
2016	14,5%	73%	28%
Estimations 2017	15,0%	75%	25%

C'est ce ratio, s'ajoutant à d'autres indicateurs et à la lenteur dans la mise en œuvre des réformes convenues, qui a le plus alerté le FMI, le conduisant à suspendre son programme de financement privant la Tunisie, sans préavis, de la dernière tranche d'un montant de 180 millions de dollars.

Evolution de la masse salariale brute en DT

Année	Montant
2010	1064,9
2011	1127,5
2012	1184,7
2013	1287,3
2014	1334,3
2015	1388,9

Aux origines de l'explosion

Plusieurs facteurs ont en fait concouru depuis 2011 à cette augmentation vertigineuse de la masse salariale dans la fonction publique.

D'abord, au niveau des effectifs, soit près de 130.000 personnes, à la faveur de :

- La réintégration, avec révision du parcours professionnel, des bénéficiaires de l'amnistie générale,
- L'intégration des contractuels,
- L'insertion du personnel des entreprises de sous-traitance,
- Le recrutement d'une partie des ouvriers des chantiers publics
- Les nouveaux recrutements.

8,5
milliards de dinars
en 2010,
la masse salariale a flambé à
14,3
milliards de dinars
en 2016

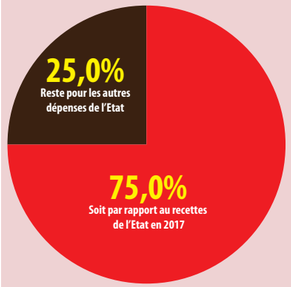

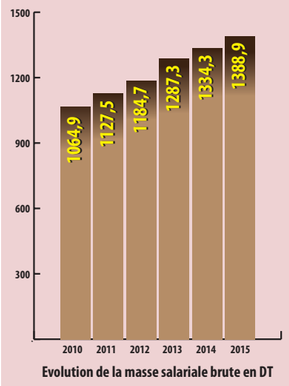

Evolution de la masse salariale brute en DT

Ensuite, les augmentations successives de salaires, les avancements et promotions généralisés, la revalorisation des primes existantes et l'instauration de nouvelles primes et d'autres avantages spécifiques. Sous la pression d'une forte revendication corporatiste syndicalisée, relayée dans les médias sur fond de tensions sociales, de grèves notamment, dans des secteurs sensibles bloquant des services essentiels, tel ou tel ministre a dû céder. Plus d'une fois, le gouvernement s'est trouvé confronté à un fait accompli, sans pouvoir le remettre en cause.

Les accords signés à la sauvette sur un coin de table

Cela s'est répété plus d'une fois, sous les différents gouvernements successifs. Harcelé par les syndicats, à coups d'arrêts de travail, d'attaques médiatiques, de sit-in devant sa porte, et menacé d'un «Dégage» musclé, un ministre se soumet aux oukases et finit par donner satisfaction aux revendications, aussi excessives et incohérentes, qu'elles puissent l'être. Le document signé porte non seulement sur des augmentations salariales, mais aussi des primes, des promotions et autres. En a-t-il discuté avec les services de la présidence du gouvernement ? A-t-il obtenu l'aval formel du chef du gouvernement ? Rarement ! La surprise sera totale à la Kasbah à la découverte de ces accords.

Cette pratique « cavalière » pour sauver sa tête a commencé dès 2011, avec les accords signés par le ministre de l'Education nationale, Taieb Baccouche, ancien secrétaire général de l'Ugtt. Depuis lors, elle s'est perpétuée, avec des points d'orgue à l'approche du départ de chaque gouvernement. Ayant bien compris le système, certains syndicats font monter la pression dès qu'un gouvernement s'apprête à partir (Ali Laarayedh, Mehdi Jomaa...) pour arracher le maximum et souvent l'obtenir. Chaque nouveau gouvernement, dès son entrée en fonction, aura la mauvaise surprise de l'apprendre à ses dépens.

«En pleine réunion entre le gouvernement et l'Ugtt, confie à Leaders un connaisseur du dossier, la centrale syndicale revendique tout simplement la mise en œuvre d'un accord déjà conclu avec tel ou tel ministère. Au titre de la continuité de l'Etat, insiste-t-on. *Nous tombons tous des nues, personne n'avait connaissance de cet accord. On le découvre, pour la première, lorsque le document dûment signé est exhibé sous nos yeux. Le comble, c'est qu'en somme, il ne s'agit pas d'un seul accord ou d'une dizaine, on est confrontés à 15, 20, voire plus de 30.»*

La pyramide éclatée et la cohérence disloquée

Les effets de ces «augmentations à la sauvette» et celles sectorielles non concertées avec la Kasbah, s'ajoutant aux recrutements massifs, *«sont multiples et préjudiciables, dépassant le seul impact financier,* explique à *Leaders* un spécialiste. *La pyramide des effectifs et des augmentations s'en trouve complètement explosée. Jusque-là pilotée avec soin, cette pyramide reposait sur une philosophie de solidarité et un principe de cohérence.»*

«La solidarité, poursuit-il, *s'illustre à travers l'écart réduit entre les salaires. La rémunération la plus élevée ne dépasse pas 4 ou 5 fois la plus basse, même si ce rapport peut atteindre 10, voire 12 fois, dans certains autres pays. Ce choix de réduction des écarts, décidé dès l'indépendance, faisait éviter frustrations et antagonismes entre les membres d'une même famille. Quant à la cohérence générale du système, c'est ce qui garantit l'équilibre général entre corps, grades, fonctions et déploiement dans les ministères ainsi que les régions»*

Une nouvelle logique s'installe

«Un double constat est établi, souligne à *Leaders* un chercheur en politiques salariales. *Ce sont les plus forts, c'est-à-dire ceux qui s'appuient sur des syndicalistes tonitruants et médiatisés, mais aussi assurent des services clés (santé, éducation, recettes des finances, domaines de l'Etat, etc.) qui obtiennent le plus. Quant à ceux qui sont les plus disciplinés et les plus engagés, peu habitués à la revendication, ils ne bénéficient pas d'augmentations conséquentes. Les écarts se creusent et les frustrations s'attisent».*

Des facteurs aggravants

En étudiant de près les comptes de la masse salariale explosée, on découvre des augmentations successives sous l'effet direct de la création de nouvelles primes et la majoration de celles existantes. En indirect, les promotions, surtout avec l'apparition d'un nouveau terme prisé par les syndicats : le glissement, érigé en droit automatique généralisé. Jusque-là, la promotion était accordée à partir d'une ancienneté de cinq ans dans le grade et de la réussite à un concours interne. Chaque année, un concours de promotion est ouvert, précisant le nombre de postes concernés qui est généralement situé entre 20 et 30% de la population cible. Le système, bien rodé, s'attachait à récompenser autant que possible le mérite, en opposition à l'égalitarisme.

Cette logique est à présent rompue. Se déclarant victimes de blocage de carrière sous l'ancien régime, des syndicats sont parvenus à imposer le principe du glissement, accordant à chaque fonctionnaire un grade d'office. Obtenant gain de cause, ils reviendront à la charge et arracheront, immédiatement après, un deuxième grade, comme pour la Santé publique. Ceux de l'Education nationale seront mieux lotis : ils bénéficieront, selon les catégories, de 2 à 4 grades. Quant aux fonctionnaires réintégrés au titre de l'amnistie, ils auront entre 1 et 3 grades.

D'un grade d'administrateur, on peut être propulsé immédiatement administrateur général (sans passer par administrateur conseiller, puis administrateur en chef). *«La promotion dans le grade,* relève un expert, *se fait sans l'acquisition de nouvelles compétences ni une correspondance avec une élévation dans la fonction. Tout se chamboule.»*

De grands écarts

L'évolution de la rémunération mensuelle brute a été inégale, créant de grands écarts au sein d'un même corps, mais aussi entre certains corps. C'est ainsi que les enseignants, les magistrats et les médecins ont bénéficié des taux d'augmentation les plus importants, variant entre 30 et 45%, depuis 2010. Pour certaines catégories relevant de ces corps, les augmentations mensuelles ont été de 35% pour des médecins (+928 D), 39% pour des magistrats (+860 D) et 47% pour des enseignants. Quant aux ingénieurs, ils ont obtenu 29% (+419 D). Parent pauvre, le corps commun de l'administration n'a eu pour sa part qu'une augmentation de 345 D.

Tous ces montants s'entendent en brut et sont minorés, pour connaître le net perçu, de près du tiers, en retenues à la source au titre→

Augmentations variant entre 30 et 47% depuis 2010

➔ des impôts (entre 20 et 22%) et de la participation aux régimes de prévoyance sociale, de retraite et de capital décès (11,95%).

Et pourtant, elle tourne !

La capacité de résilience de l'Administration tunisienne est impressionnante. Considérée comme l'une des plus respectables dans les pays de notre catégorie, elle puise encore dans ses fondements les ressorts de son bon fonctionnement. Elle doit certes à son patrimoine capitalisé depuis de longs siècles, sous la dynastie husseinite déjà et revisité avec l'indépendance les réformes des années 1970, mais aussi et surtout à la compétence et l'abnégation de nombre de fonctionnaires.

Fidèles au poste en véritables résistants, ils n'ont jamais perdu la foi. Gardiens du temple, dernière souche, peut-être, ils sont capables aujourd'hui, si on leur donne l'occasion, les moyens et l'autorité, de contribuer utilement à la refonte de l'édifice.

Evolution de la moyenne du montant des augmentations du salaire mensuel brut entre 2010 et 2017

Corps	Montant
Techniciens	415,0
Enseignants du secondaire	383,2
Enseignants du primaire	736,31
Ingénieurs	419,52
Magistrats	860,43
Médecins	928,24
Corps administratif commun	345,33

Combien gagnent-ils ?

Malgré toutes les augmentations, le niveau des rémunérations dans la fonction publique tunisienne reste bien modeste par rapport à nombre de pays émergents, de la même catégorie que la Tunisie. Il n'est ni équitable par rapport aux efforts fournis par les plus travailleurs, ni attractifs pour les compétences indispensables à recruter. Toute une refonte du système, sur la base du mérite individuel, est urgente à engager.

A titre indicatif, ci-après des exemples de salaires mensuels moyens exprimés en brut dont il faudrait déduire les impôts et les cotisations sociales.

Hors catégories, les indemnités des membres de gouvernement :

Ministre (en net)	**:**	**4.519 D**
Secrétaire d'Etat (en net)	**:**	**3.824 D**
Administration régionale (en net)		
Gouverneur	:	2.400 D
Délégué	:	1.400 D
Omda	:	700 D
Education nationale		
Primaire		
Maître	:	1.056,450 D
Maître d'application	:	1.380,268 D
Professeur des écoles primaires	:	1.502,660 D
Secondaire		
Professeur de l'enseignement secondaire	:	1.556,049 D
Professeur principal de l'enseignement secondaire	:	1.759,834 D
Professeur hors classe de l'enseignement secondaire	:	1.934,474 D
Techniciens		
Agent technique	:	938,075 D
Technicien	:	1.240,937 D
Technicien principal	:	1.435,348 D
Technicien en chef	:	1.673,081
Ingénieurs		
Ingénieur des travaux	:	1.666,476 D
Ingénieur principal	:	1.917,338 D
Ingénieur en chef	:	2.349,090 D
Ingénieur général	:	2.717,985 D
Santé publique		
Médecin de santé publique	:	2.620,674 D
Médecin spécialiste	:	3.246,563 D
Médecin chef de santé publique	:	3.932,748 D
Médecin principal de santé publique	:	4.578,738 D
Magistrats judiciaires		
Magistrat 1ère classe	:	2.925,518 D
Magistrat 2e classe	:	3.616,054 D
Magistrat 3e classe	:	4.470,378 D
Conseiller des services publics	**:**	**2.473,498 D**
Corps commun		
Agent d'accueil	:	803,421 D
Attaché d'administration	:	1.157,523 D
Administrateur	:	1.359,792 D

Huit membres du gouvernement successifs

Ils sont huit membres du gouvernement à avoir assuré la tutelle de la Fonction publique depuis le 14 janvier 2011. Les titres ont varié entre ministres, secrétaires généraux et secrétaires d'Etat. Difficile de s'atteler à la tâche et laisser une empreinte, pour les non-initiés, lors de brefs passages.

Gouvernement Béji Caid Essebsi
(27 février-24 décembre 2011)

• **Abdelhakim Bouraoui :** secrétaire général du gouvernement (jusqu'à juin 2011)

• **Mohamed Salah Ben Aïssa :** secrétaire général du gouvernement (à partir du 1er juillet 2011)

Gouvernement Hamadi Jebali
(24 décembre 2011-13 mars 2013)

• **Mohamed Abbou :** ministre auprès du chef du gouvernement chargé de la Réforme administrative (jusqu'au 30 juin 2012)

• **Ridha Abdelhafidh :** secrétaire général du gouvernement

• **Ahmed Zarrouk :** président du Comité général de la fonction publique

Gouvernement Ali Larayedh
(13 mars 2013-6février 2014)

• **Ridha Abdelhafidh :** secrétaire général du gouvernement Gouvernement Mehdi Jomaa (6 février 2014-6 février 2015)
• **Anouar Ben Khelifa :** secrétaire d'Etat auprès du chef du gouvernement, chargé de la Gouvernance et de la Fonction publique

Gouvernement Habib Essid
(6 février 2015-4 janvier 2016)

• **Ahmed Zarrouk :** secrétaire général du gouvernement (6 février 2015-27 août 2016)

Gouvernement Habib Essid
(4 janvier-27 août 2016)

• **Kamel Ayadi :** ministre de la Fonction publique, de la Gouvernance et de la Lutte contre la corruption

Gouvernement Youssef Chahed
(depuis le 27 août 2016)

• **Abid Briki :** ministre de la Fonction publique et de la Bonne gouvernance (jusqu'à mars 2017)

• **Ahmed Zarrouk :** secrétaire général du gouvernement (depuis mars 2017)

Départs à la retraite...

Une fonction publique unique, cohérente, pilotée et efficiente ou plusieurs fonctions publiques en chacun pour soi ? Le mal est profond, le préjudice est lourd, la refonte est urgente. Trois axes stratégiques principaux sont actuellement à l'étude à la Kasbah. A finaliser et soumettre à un débat national.

Le départ à la retraite

Jusqu'à fin 2010, le nombre des départs à la retraite à l'âge légal de 60 ans se situait entre 10 000 et 12 000 par an. Depuis lors, il a connu une légère baisse, se situant actuellement entre 9.000 et 10.000. Deux filières additionnelles sont actuellement envisagées :

1. La retraite anticipée qui peut être sollicitée dès l'âge de 57 ans, tout en bénéficiant d'une bonification pour les années restantes et jouir ainsi d'une pension à plein taux. L'objectif serait de concerner 10.000 fonctionnaires

2. Le départ volontaire négocié, à partir de 15 ans de service, sur la base d'un capital de départ dont le montant est en cours d'étude. Le Maroc avait mis en œuvre une disposition similaire (Intilak) qui a bénéficié à 45.000 fonctionnaires. En Tunisie, le nombre des bénéficiaires dépendra du montant total à allouer au titre du capital de départ.

La haute fonction publique

Comment attirer de hauts calibres à même de ressourcer l'administration publique ainsi que les entreprises publiques, ne serait-ce que pour une période déterminée et leur servir des rémunérations conséquentes? Le projet en cours d'étude consiste à concevoir un programme contractuel flexible établissant une passerelle dans les deux sens entre le public et le privé. C'est ainsi que des managers et autres hautes compétences de diverses spécialités exerçant dans le secteur privé en Tunisie ou à l'étranger pourront rejoindre la fonction publique, pour une période de cinq ans ou plus, sur la base d'un contrat-programme. Aussi de hauts cadres de l'administration seront-ils autorisés à tenter une expérience dans le secteur privé, avec possibilité de réintégration.

Ce projet exige l'élaboration d'un cadre juridique approprié et la mobilisation de ressources adéquates.

Une refonte totale de la fonction publique

Tant dans sa vision globale que dans son architecture et le redéploiement des effectifs, le système actuel exige une révision approfondie, dans le sens de l'efficience, de la prise en compte du nouveau contexte et de la préparation aux mutations profondes qui s'annoncent. Avec la décentralisation des pouvoirs édictée par la Constitution, les impératifs des nouvelles politiques publiques et les exigences du citoyen, il s'agit de réinventer l'administration publique et de la doter d'une fonction publique évoluant selon une gestion moderne et d'incarner l'Etat refondé après le 14 Janvier.

Un premier travail hautement technique doit porter la ré-architecture des 150 différents corps actuels pour les regrouper en cinq ou six grandes familles de corps : les administratifs, contrôleurs, etc.

Il s'agit également de simplifier le système de rémunération et de le lier, ne serait-ce qu'en partie, au mérite, pour mettre fin à l'égalitarisme, qui ne récompense pas l'effort et n'incite pas à la performance. Cette démarche doit s'accompagner par la mise en place d'un nouveau système d'évaluation et l'élaboration d'un référentiel métier, définissant la description des tâches ainsi que la mention des qualifications nécessaires.

La formation doit être complètement rénovée et érigée en passage obligé à toutes les étapes d'évolution dans la carrière. Toute promotion doit être fondée sur l'acquisition de nouvelles compétences à travers des cycles de formation performants, adaptés à l'évolution générale et aux nouveaux besoins de l'administration. On ne peut pas continuer à enseigner à l'ENA ou dans d'autres institutions dédiées comme on le faisait dans les années 60 ou 70.

La mobilité est indispensable à organiser et encourager. L'administration souffre beaucoup actuellement d'une simple ascension linéaire au sein d'une même direction générale et dans un même département ministériel, alors qu'une mutation ailleurs et une expérience dans les régions sont absolument nécessaires. Aujourd'hui, les régions sont sous-ressourcées en hautes compétences, le système actuel n'encourage guère à s'y installer. Ce déficit en qualifications d'un niveau élevé pénalise le développement régional et risquera de compromettre la décentralisation des pouvoirs.

Sur la base de l'ensemble de cette refonte profonde, un redéploiement des effectifs est indispensable. Un diagnostic rapide laisse apparaître des encombrements massifs dans certains services, ministères et régions et, à l'inverse, un manque flagrant d'effectifs dans d'autres. Les recrutements et des nominations effectuées loin de toute nécessité et cohérence générale ont fini par créer de préjudiciables déséquilibres qu'il convient de redresser au plus vite

DANS UN MONDE QUI CHANGE,
ÊTRE ECO RESPONSABLE
PASSE AUSSI PAR LE CHOIX
DE VOTRE CARTE BANCAIRE.

CARTE LIVRETO BIODÉGRADABLE

- 1ère carte bancaire Biodégradable en Tunisie,
- Retrait et consultation du compte épargne sur livret dans tous les GAB UBCI.

Pour chaque carte souscrite en 2017, l'UBCI réserve 1 TND au profit du projet de reboisement de la Tunisie.

www.ubci.tn | Centre de Relations Clients : 70 000 050

taktik

UBCI GROUPE BNP PARIBAS
الاتحاد البنكي للتجارة والصناعة

La banque
d'un monde
qui change

Effectifs de la fonction publique par catégorie

La fonction publique et ses différents corps sont régis par sept statuts généraux sur la base d'une loi spécifique pour chacun. Il s'agit de ceux de :

1. La fonction publique
2. Les magistrats de la justice judiciaire
3. Les magistrats de la justice administrative
4. Les magistrats de la justice financière
5. Les forces de sécurité intérieure
6. L'armée nationale
7. Les douanes.

Quant aux personnels des entreprises publiques (qui emploient près de 230 000 salariés), ils sont gérés par des textes spécifiques.

Au sein de la fonction publique, le personnel est réparti entre deux grandes entités : les fonctionnaires, structurés en quatre grandes catégories, et les ouvriers, organisés en trois unités.

• La catégorie A, réservée à ceux qui ont poursuivi des études supérieures, se subdivise comme suit :

- A1 : mastère et plus (5 ans)
- A2 : maîtrise / licence
- A3 : bac + 2

• La catégorie B comprend les titulaires d'un baccalauréat
• La catégorie C concerne ceux qui ont accompli six années d'enseignement secondaire
• La catégorie D concerne ceux qui justifient de cinq années d'enseignement secondaire.

Catégorie		Effectifs	%
Catégorie A			
	A1	141 680	22,17
	A2	163 265	25,54
	A3	55 587	8,70
Catégorie B		55 351	8,66
Catégorie C		52 807	8,26
Catégorie D		25 401	3,97
Ouvriers			
	Unité 1	66 333	10,38
	Unité 2	41 230	6,45
	Unité 3	14 144	2,21
Non-classés		23 371	3,66
Total		**639 169**	**100**

La fonction publique tunisienne sur le fil du rasoir

Habib Touhami

> L'air du temps est partout à la limitation du nombre de fonctionnaires bien qu'aucune partie appelant véhémentement à le faire ne se risque à dire précisément dans quelle proportion et quel département ministériel toucher. Il était dans l'ordre des choses en somme que le gouvernement tunisien finisse par en faire l'axe central de sa réforme de la fonction publique. Oui, mais il n'y a pas de politique qui vaille en dehors des réalités et celles-ci ne se résument nullement au nombre de fonctionnaires et à son coût.→

On compte en Tunisie près de 57agents de la fonction publique pour 1 000 habitants et près de 46 fonctionnaires. La France compte pour sa part 88 fonctionnaires pour 1 000 habitants, le Danemark et la Norvège 160, la Finlande 130, la Suède 124, la Pologne 92, le Royaume-Uni 88 et les Etats-Unis 79 (source : Ocde 2012). Il est vrai que le Maroc ne compte que 27 fonctionnaires pour 1 000 habitants et l'Algérie 42. Toutefois, ce comparatif est à considérer avec prudence. En effet, le calcul du ratio prend en compte dans certains pays le nombre d'agents des établissements publics bien qu'ils ne soient pas tous fonctionnaires au sens strict, alors qu'il décompte dans d'autres pays les agents des collectivités locales bien qu'ils soient statutairement des fonctionnaires. Au demeurant, ces pays diffèrent au niveau de l'organisation administrative, de la tradition militaire, du rôle dévolu à l'Etat en matière d'enseignement et de santé, etc.

L'INS a dénombré 591,17 mille agents dans la fonction publique tunisienne en 2014 dont 465,2 mille fonctionnaires et 105,5 mille ouvriers. Les catégories supérieures A1 (85,9 mille) et A2 (124,1 mille) ont représenté 35% du total. Les ministères de l'Education nationale (32,48% des effectifs), de la Santé publique (12,63%) et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique (6,71%) →

LA TECHNOLOGIE
ET L'ÉLÉGANCE
D'UNE BERLINE À
41 900DT
#IMPOSSIBLE

→accaparent à eux seuls plus de la moitié des agents de la fonction publique. Avant 2011, le nombre des agents de la Fonction publique augmentait au rythme de 1% en moyenne, un rythme assez proche de celui de l'accroissement de la population elle-même. Après 2011, c'est le dérapage le plus complet. Entre 2010 et 2011, le nombre des agents de la fonction publique a augmenté de 2,16% puis de 19,81% entre 2011 et 2012; de 4,76% entre 2012 et 2013 et de 5,86% entre 2013 et 2014. On ne connaît pas de façon précise ce qu'il est advenu de ce nombre en 2015 et 2016. La faute incombe au gouvernement dont les membres se contredisent à chacune de leurs déclarations. Mais que les effectifs de la fonction publique aient augmenté depuis 2015 de 30,40 ou 50 mille selon les sources, la polémique est dérisoire au regard d'un nombre qui reste dans tous les cas sans rapport aucun avec la démographie du pays, ses moyens et les besoins de sa population.

En fait, ce sont les conditions dans lesquelles les recrutements ont été effectués après le 14 janvier 2011 et leur nature qui choquent le plus. Pour la seule période 2011-2014, les effectifs de l'administration publique ont augmenté de 155,7 mille. Le nombre des agents de la catégorie A1 est passé de 63,5 mille en 2010 à 85,9 mille en 2014 ; celui des agents de la catégorie A2 de 85,7 mille à 124,1 en 2014. Parallèlement, le nombre des agents de la catégorie A3 a quasiment stagné, révélant l'impact du passage de grade des agents de cette catégorie. Enfin, les femmes qui représentaient 39,5% du total des effectifs en 2010 n'ont représenté à la fin de la période considérée que 36,4% seulement (elles n'ont bénéficié que de 28% des recrutements). Quand on connaît l'évolution comparative du taux de chômage par sexe, on ne peut s'empêcher de voir dans cette politique de recrutement un relent manifeste de sexisme et de discrimination. Les pressions qu'exercent le montant des salaires et les traitements de la fonction publique sur le budget de l'Etat sont réelles en tout cas. Ce montant a atteint 67,2% des dépenses de fonctionnement de l'Etat en 2015 et 62,6% des recettes fiscales contre respectivement 67,8% et 53,4% en 2010. Mais dans la mesure où les salaires et traitements de la fonction publique se sont accrus de 70,7% entre 2010 et 2015 contre 45,6% seulement pour les recettes fiscales, leur impact sur les finances publiques ne peut pas être imputé au seul accroissement des recrutements et des salaires entre 2010 et 2015. Le fait que la fuite fiscale ait atteint plus de 40% des recettes fiscales en 2015 relativise la pertinence de la corrélation. Quoi qu'il en soit, les salaires et traitements de la fonction publique ont représenté 13,5% du PIB aux prix courants en 2015 contre 10,7% seulement en 2010. C'est plus que ne peut supporter l'économie d'un pays dont le PIB à prix courants n'a augmenté que de 35% entre 2010 et 2015 contre 70,7% pour les salaires et traitements de la fonction publique.

Derrière le débat actuel sur le coût de l'administration publique se profile en réalité un débat redondant sur le niveau des salaires en Tunisie en comparaison des pays voisins ou de même âge économique. Certains le jugent excessivement élevé, d'autres voient en lui l'origine du manque de compétitivité de notre économie et de la fuite des IDE vers le Maroc par exemple. Mais si l'on examine de près les données fournies par le rapport mondial sur les salaires de l'OIT de 2010/2011, on s'aperçoit que la querelle est fallacieuse. En effet, le salaire minimum mensuel mesuré en PPA (parité de pouvoir d'achat) en Tunisie est certes élevé par rapport à la moyenne africaine, mais il reste inférieur au salaire minimum mensuel au Maroc. Quoi qu'il en soit, l'irrationalité du débat sur le nombre de fonctionnaires est en train de nous détourner du reste des problèmes dont souffre l'administration publique : rapports exécrables avec ceux qu'elle est censée servir; gabegie, manque d'autorité et de rigueur de ses chefs, développement du laisser-aller, de la corruption et de la concussion ; impact négatif sur le développement socioéconomique du pays. De ces problèmes, le chef de gouvernement n'a rien dit de consistant ou de pratique. Il n'a d'ailleurs fait aucune allusion au nombre ubuesque des DG de l'administration publique. Pour les seuls ministères qui ont bien voulu afficher leur organigramme, on compte 108 DG (certaines sources évoquent un chiffre supérieur à 300). La France ne compte que 36 directions générales dans sa fonction publique d'Etat. Le nombre de fonctionnaires occupant un poste d'encadrement supérieur ou de direction est proche de 15 pour 1 000 agents en Tunisie contre 4 en France.

Une commission technique a été chargée en 1982-83 de réformer le mode de rémunération des fonctionnaires afin de contrecarrer l'inflation des postes «fonctionnels». Elle a conclu à la nécessité d'aérer la grille et au repositionnement du salaire de base comme élément dominant de la rémunération. Rien n'a été fait depuis. C'est précisément ce que le FMI critique en recommandant «la révision du barème des salaires» (de la fonction publique). En fait, le FMI ne stigmatise pas clairement le nombre de fonctionnaires dans ses publications sur la Tunisie comme il est répété trop souvent, mais appelle par contre à une réforme de la fonction publique *«qui doit aller de pair avec une réforme fiscale qui améliore l'équité en élargissant la base de l'impôt»*. Mieux, le FMI préconise la modification *«du modèle de développement qui existe de longue date»*. Le FMI fait la différence, je pense, entre modèle de croissance et modèle de développement, et ce contrairement à ses laudateurs et à ses affidés dans le gouvernement et ailleurs.

A ce jour, ni le FMI, ni aucune institution internationale n'ont blâmé le Danemark, la Norvège, la Finlande ou la Suède pour «excessivité» du nombre de leurs fonctionnaires. Cela aurait été ridicule. Aucun économiste n'a prétendu que le nombre de fonctionnaires dans les pays scandinaves constitue une entrave à leur développement (l'IDH de ces pays est le plus élevé au monde). Cela aurait été absurde. Les problèmes que pose toute administration publique ne se résument pas au coût et au nombre bien que cela compte, comme on vient de le souligner, mais concernent aussi la formation et la compétence des agents, leur probité, leur rendement et la qualité des services qu'ils rendent à leurs concitoyens. C'est à quoi le gouvernement aurait pu s'atteler au lieu de se servir du nombre d'agents de l'administration comme une diversion.

H.T.

Le nouveau code des collectivités locales

Comment éviter le délitement de l'Etat ?

> Beaucoup imaginent mal la portée et les conséquences de la décentralisation très à la mode en Europe occidentale au début des années 70. Les personnes mal informées l'imaginent comme la clé de toutes les réussites bien que les dommages qu'elle a provoqués en Europe occidentale restent, pour des raisons idéologiques, soigneusement dissimulés. →

Corruption, inefficacité, surendettement et gaspillage sont le tribut que les démocraties occidentales acceptent de payer à la décentralisation. Elles tentent d'en revenir mais trop d'intérêts les en empêcheront.

La Tunisie est à la veille d'un profond bouleversement de son administration territoriale : le chapitre VII de la Constitution de 2014, qui est déjà critiquée par ceux-là mêmes qui l'ont inspirée, et le projet de code des collectivités en seront l'instrument. L'une et l'autre parlent de l'instauration d'un pouvoir local. L'essentiel à en retenir est que le Conseil régional sera désormais élu au suffrage universel et direct et qu'à l'instar des Conseils municipaux depuis 1957, il élira lui-même son président. Il faut s'en féliciter.

Cependant, le projet de loi confère au Conseil des attributions d'une telle étendue qu'elles laminent le gouverneur et livrent la malheureuse population à la volonté du nouveau président. Où est le problème, dirait-on ? Un clou chasse l'autre, diront même les plus cyniques.

Ce n'est pas aussi simple.

1 • Tout d'abord, le président du Conseil élu par une majorité n'aura jamais la distanciation indispensable à une gestion objective et équitable de la région. Il sera tenté d'avantager les catégories ou les zones auxquelles il doit sa promotion. Et cela pendant cinq pleines années qui seront des années d'expiation pour ses adversaires.

C'est une différence fondamentale avec le gouverneur, étranger à la région et que le gouvernement peut déplacer ou révoquer à tout moment.

2 • En excluant l'Etat de la vie régionale, puisqu'on dépouille son représentant, on se prive de la péréquation financière par laquelle celui-ci assurait un minimum d'équité entre régions : du coup, les régions riches en deviendraient toujours plus riches et les régions pauvres encore plus pauvres.

3 • Le projet de loi crée toutes les conditions d'un conflit permanent entre le gouverneur, représentant de l'Etat, et le futur tout-puissant président du Conseil régional. La principale victime en sera évidemment la population qui perdra ses projets d'infrastructure et ses programmes de promotion sociale.

La solution, si on accepte d'oublier haines et rancœurs, est d'aboutir à un système civilisé de collaboration des pouvoirs (à l'instar de ce qui se pratique au niveau central entre pouvoir législatif et pouvoir exécutif) : l'assemblée régionale et son président adopteraient les règlements ou les programmes et le gouverneur en assurerait, par le truchement de ses services techniques, la promulgation et l'exécution.

L'harmonie y gagnerait. La liberté, la démocratie et une saine gestion des ressources aussi.

Pour y parvenir, les autorités publiques devraient doter les fonctionnaires de l'administration régionale (délégués, secrétaires généraux de gouvernorat, premiers délégués et gouverneurs) d'un vrai statut les mettant à l'abri des fantaisies politiques et prévoyant une réelle formation de hauts fonctionnaires compétents, désintéressés et surtout de bon conseil pour les futurs élus régionaux.

C'est avec ces aménagements que les pouvoirs publics peuvent faire fonctionner de manière saine le «pouvoir local» et surtout mettre la cohésion nationale et l'unité de la Tunisie à l'abri des improvisations, des foucades et des prévisibles échecs.

A.M.

Abbès Mohsen

Emna Allani

Tunisienne de sang et de cœur, Suisse d'élection

Elle dit «nonante» plutôt que «quatre-vingt-dix» et vous offre du chocolat zurichois en vous accueillant chez elle. Emna Allani a la Suisse collée à la peau. Partie en 1989 rejoindre son fiancé à Lausanne, où elle a brillamment réussi ses études à l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL), la mathématicienne spécialiste en actuariat vit aujourd'hui entre Tunis et Lausanne. Ici et là, elle exerce dans les deux pays des activités de consulting et d'outsourcing. Plus encore, elle œuvre sans relâche, en tant que présidente de la Chambre de commerce et d'industrie tuniso-suisse, au rayonnement de la Tunisie en Suisse, et inversement. Portrait.→

Tunisienne de sang et de cœur, suisse d'élection», Emna Allani vit au rythme de ses nombreux allers-retours entre les deux pays. Aux origines de ce choix, son mari, qui préparait un doctorat à l'EPFL lorsqu'elle passait encore le bac. Elle le rejoint en 1990 et s'inscrit en prépa scientifique au sein de la même école. L'année de prépa fut éprouvante, car il fallait s'adapter à un environnement étranger et réussir les rudes épreuves du concours d'entrée à l'EPFL. La jeune étudiante a mis son premier enfant au monde. *«J'étais connue comme étant "l'étudiante qui a un bébé"*, sourit-elle. *Lorsque je devais passer mes soirées à étudier dans la salle d'informatique, je mettais mon bébé dans un sac de couchage… en veillant tout de même à ce qu'il ne manque de rien!»*.

La tâche n'a toutefois pas été si difficile. *«Avec l'aide de mes parents, et de mon mari qui venaient souvent me rendre visite, j'ai pu sereinement préparer mes examens»*, nous confie-t-elle. La jeune maman réussit en effet brillamment son concours, et ses profs, remarquant son talent et son assiduité, lui conseillent vivement de suivre un cursus en mathématiques appliquées. Nouvelle discipline prisée par le marché de l'emploi, les mathématiques appliquées lui ont semblé être un choix d'études judicieux. En dernière année à l'EPFL, l'élève ingénieure fait le choix de se spécialiser dans le secteur des assurances pour s'offrir une place dans le monde de l'actuariat, de la recherche opérationnelle et des statistiques.

Les années chez Assura

«En obtenant en 2002 le poste de mathématicienne au département des statistiques et de l'actuariat au sein de la compagnie d'assurance Assura, j'ai enfin commencé à cueillir les premiers fruits de mon dur labeur !», se réjouit-elle. Conduite d'équipes, engagement de nouveaux collaborateurs, gestion opérationnelle du service des statistiques, études et analyses d'aide à la décision pour la direction générale…La jeune femme cumule les responsabilités et fait ses classes. En 2006, le groupe Assura commence à se développer considérablement – il figure actuellement parmi les quatre plus grands assureurs suisses - et s'engage dans des projets de fusion et d'acquisition avec d'autres caisses. Un processus de développement qui nécessitait de *«consolider les bases de données et les informations des différentes plateformes, suivre l'évolution des technologies médicales et renforcer le traitement de données»*, détaille Emna Allani. C'est elle qui fut chargée de créer un système de reporting global et de monter à cette fin une équipe dédiée de business intelligence. Problème : trois ingénieurs venaient de quitter la boîte au profit de la concurrence…

Cap sur Tunis

Le chômage endémique des jeunes diplômés en Tunisie lui met alors la puce à l'oreille. Pourquoi ne pas profiter du vivier de compétences tunisien, qui plus est en mal de valorisation ? Emna Allani fait part de son idée de création en Tunisie d'une équipe d'informaticiens au P.D.G. et au directeur financier d'Assura. *«Le challenge était d'élaborer un business plan précis et d'attirer l'attention de la direction sur les avantages de la Tunisie, notamment en matière de coût*→

→*du travail, largement inférieur à celui, exorbitant, de la Suisse»*, explique-t-elle.

Défi relevé. En 2009, une filiale d'Assura est créée à Tunis sous la dénomination de Tadis. Mais trois ans plus tard, suite à un changement de législation interdisant la délocalisation des activités nécessitant l'accès à des données privées, la cellule statistique est dissoute. *«Cela ne m'a pas empêchée de rester en Tunisie !*, s'exclame-t-elle. *Contribuer, même modestement, à la dynamisation du tissu économique tunisien constituait toujours un défi pour moi.»*

Grâce à la renommée qu'elle a pu acquérir dans le domaine de l'informatique, elle crée Viaxom, société de conseil et de gestion à distance d'opérations d'assurance pour le compte d'organismes français et suisses. L'entreprise se spécialise également dans les analyses statistiques et l'évaluation de résultats et des démarches qualité pour le compte d'agences immobilières ou de sociétés de transport. Les missions fusent, et les clients abondent. Elle en compte actuellement une trentaine, parmi lesquels des géants européens, dont l'ingénieure préfère toutefois taire les noms.

Création de la Chambre de commerce tuniso-suisse

En 2011, le nouveau souffle politique fait entrevoir à tous une possibilité de redynamisation de la vie économique. Enthousiasmé, l'ambassadeur suisse de l'époque, Pierre Combernous, décide de contacter les sociétés suisses basées en Tunisie afin de créer une structure permettant de les mettre en réseau. Alors patronne de la société Tadis, Emna Allani songe, de concert avec divers dirigeants d'entreprises suisses établies en Tunisie (parmi lesquelles BOBST, Nestlé, SGS, ABB, etc.), à créer une chambre de commerce et d'industrie tuniso-suisse. *«L'initiative a été impulsée par le besoin exprimé par les hommes d'affaires suisses désirant lancer des projets en Tunisie de mutualiser les expériences*, détaille Mme Allani. *Dans cette optique, nous avons voulu aider les nouveaux arrivants à tirer profit des expériences de leurs devanciers.»* Depuis, la Chambre de commerce qu'elle préside fourmille de propositions et de multiples forums,

workshops et séminaires aussi bien en Suisse qu'en Tunisie. Appuyée par l'ambassadrice Rita Adams, elle s'emploie à faire valoir à la fois le potentiel de développement tunisien et les opportunités offertes par la sphère économique suisse.

Dans ce contexte de renforcement des relations entre la Tunisie et la Suisse, Emna Allani ne se voit pas vivre exclusivement dans l'un des deux pays. *«S'ils sont établis en Suisse, mes enfants doivent être encouragés à venir souvent en Tunisie et s'imprégner de leur culture d'origine !*, affirme-t-elle. *Et puis, entre le pays d'accueil où j'ai appris à devenir une femme et ma terre d'ascendance, comment choisir ?»* En effet, équation difficile à résoudre.

Néjiba Belkadi

Qui a envoyé des Tunisiens chez Daech ?

Le long chemin de la vérité

Confondre et condamner ou, surtout, comprendre et y mettre fin ? La commission parlementaire d'enquête sur *«les réseaux d'envoi de jeunes aux zones de tension»* reste tentée de poursuivre ce double objectif. *«Tous coupables, tous innocents»*, il s'agit surtout de mettre fin à cet amalgame et de jeter la lumière sur un phénomène qui, s'il n'est pas exclusif à la Tunisie, lui a porté lourdement préjudice, à plus d'un titre. Le pays a été classé parmi les têtes de liste des expéditeurs de terroristes, avec près de 3 000 takfiristes enrôlés sous la bannière noire de l'Etat Islamique à l'étranger, notamment en Irak, en Syrie et en Libye. Mais aussi, des *«loups solitaires télécommandés»* comme Mohamed Lahouaiej-Bouhlel, l'auteur du carnage de Nice, et Anis Amri, de celui de Berlin. Parmi ces effectifs, près de 800 sont donnés pour décédés (sans preuve irréfutable), alors que 190 sont rentrés en Tunisie. La vérité, bien que difficile à établir, est indispensable à rechercher.

L'initiative de constituer cette commission d'enquête, prise par Leila Chettaoui, élue de Nidaa dans la circonscription de Tunis 2, était au départ redoutée par nombre de partis de la Troïka (alors au pouvoir au paroxysme des départs), essentiellement Ennahdha. Ils ont tous fini par s'y joindre et y collaborer activement. Composée de 22 membres, elle comprend à parité 7 élus de Nida et d'Ennahdha, les 8 autres appartiennent au groupe Al Horra(3), Al Kotla, Al Jabah, Afek et une députée indépendante. Les mises au point *«méthodologiques»* lui ont permis de démarrer, après quelques fausses manœuvres, sur les chapeaux de roue avec pour première audition celle du ministre de l'Intérieur Hédi Mejdoub, vendredi 21 avril dernier.

Si on ne pouvait pas s'attendre, lors d'une séance publique ouverte à la presse et aux délégués d'ONG, à des révélations accablantes, les indications présentées sont instructives. D'ores et déjà, on apprend que rien qu'en 2016, 245 cellules d'envoi de jeunes ont été démantelées et que 27 371 personnes ont été empêchées de quitter le territoire entre 2013 et 2016.

Une machine infernale

Les modes de recrutement, les filières d'envoi et les modalités d'incorporation commencent à être connus. A la base, une cellule formée d'au moins un chef et un complice, qui se connecte ou non à un réseau. La première phase de lavage de cerveau se fait soit directement à travers des prêches enflammés dans les mosquées (alors hors de contrôle officiel), en cercles restreints, ou sur les réseaux sociaux. L'influence exercée par des voisins, des parents et des amis s'y ajoute. Quant aux financements, ils peuvent provenir de sources tunisiennes (collecte d'obole, associations, donateurs privés et autres) comme de l'étranger. Le départ, une fois préparé, se fait soit à travers les postes frontaliers réglementaires, ou clandestinement vers la Libye. Le circuit emprunté, avec essentiellement la Libye comme première étape vers la Turquie, peut passer par la Serbie, le Maroc, Dubaï, voire le Portugal ou la Grèce. Quant aux documents de voyage, il s'agit soit de passeports tunisiens en bonne et due forme (rarement falsifiés) ou de vrais-faux passeports libyens.

S'il ne l'évoque pas, le livre (à grand succès, en troisième édition depuis mars) de Hédi Yahmed *J'étais à Rakka, fugitif de l'Etat islamique* (Arabesques Editions), rapportant le témoignage d'un ancien djihadiste qui a perdu ses illusions, nous fournit des renseignements utiles. La stratégie adoptée par le ministère de l'Intérieur y apporte des compléments utiles.

Renseignement, traitement et prévention

Hédi Mejdoub indiquera que le phénomène s'est déclenché à partir du 3e trimestre 2012, avec la dégradation de la situation en Libye et la montée en puissance de l'EI en Irak et en Syrie. Peu préparées à y faire face, les autorités tunisiennes ont développé au fur et à mesure une stratégie déclinée en trois axes. Elle repose en premier lieu sur le renseignement (collecte d'informations, constitution d'une base de données, traçage des flux financiers étrangers, écoute, surveillance de lieux précis, suivi des réseaux sociaux, etc.). Le deuxième axe est celui du traitement des cas signalés (investigations, enquêtes, interrogatoires, coopération avec les services vis-à-vis, etc.). Quant au troisième axe, il est préventif avec notamment l'interdiction de voyage.

Le démantèlement des cellules d'envoi affiche des résultats croissants depuis 2013. C'est ainsi qu'on est passé de 100 cellules en 2013 à 197 en 2015 (339 personnes traduites en justice) et 245 en 2016 (573 personnes déférées devant la justice). Selon diverses estimations, les 3 000 Tunisiens actifs dans des zones de tension se trouvent essentiellement en Syrie (60%) et en Libye (30%). Les 10% restants seraient établis dans d'autres pays. Ils sont essentiellement du genre masculin (96%) et pour la plupart âgés entre 24 et 28 ans.

Qui est le principal responsable ?

Toutes ces données n'étanchent pas encore la soif des députés. Leurs questions ne sont pas toutes neutres. D'un côté, certains membres de la Commission demandent au ministre s'il dispose d'indications précises sur les vrais incitateurs, facilitateurs, recruteurs, financiers et organisateurs de l'envoi des Tunisiens chez Daech. Ils seront plus précis en cherchant à connaître les conditions d'émission de passeports en faveur de takfiristes, de levée d'interdiction de voyage édictée à l'encontre de certains et autres «facilités». D'autres insistent particulièrement pour savoir si des pressions ont été exercées dans ce sens sur les services de la Sûreté nationale, pressant le ministre de les désigner nommément.

Hédi Mejdoub sera circonspect. Il dédouanera les partis politiques, affirmant qu'il ne fait assumer la responsabilité à aucune partie précise. Il laissera Ilyès Hallaoui, directeur à la Brigade anti-terrorisme de la Garde nationale, livrer en pâture deux associations islamistes. La première est l'association El Abadla (Bizerte) et la seconde l'association Ettaaouen Al Islami (Ben Guerdane), toutes deux dissoutes et leurs dirigeants en fuite à l'étranger.
De son côté, Lotfi Sghaier, directeur général de la Police des frontières (d'abord entre 2012 et 2013, puis depuis février 2016), le confirmera en apportant des détails techniques. *«Jamais nous n'avons émis la moindre instruction pour autoriser l'octroi de passeports dans des conditions opaques ou lever l'interdiction de voyage*, dira-t-il *Certains cas fort regrettables, comme celui du terroriste Noureddine Chouchane qui a obtenu en 2011 trois passeports à la fois, l'un à Gênes, le deuxième à Rome et le troisième en Tunisie, méritent explication. En pleine vague d'émigration clandestine vers l'Italie, une forte pression avait été exercée sur nos services consulaires pour obtenir quasiment de force un passeport. C'est ce qui s'était malheureusement passé. Puis, une erreur a été commise par un agent en Tunisie qui a d'ailleurs a été traduit devant le Conseil d'honneur.»*

Aux suivants

L'audition du ministre Mejdoub aura tenu le contrat établi d'un commun accord. Leila Chettaoui, expert-comptable de formation, est rompue aux missions de due-diligence. Vivement félicitée par ses pairs comme par les invités, elle profitera de ce premier exercice pour proposer un pilote aux membres de la Commission à améliorer au cours des prochaines auditions. La liste comprend les anciens ministres de l'Intérieur, Ridha Boukadi (Ennahdha), ancien ambassadeur à Tripoli, et d'autres acteurs et témoins significatifs.L

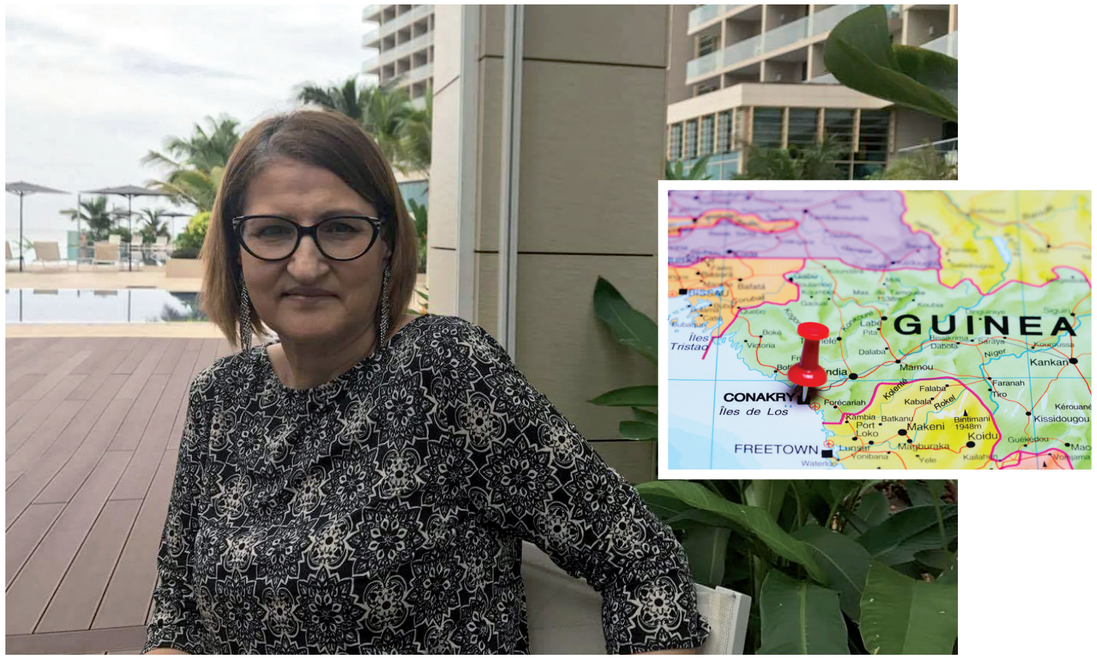

Si vous allez à Conakry...

Conakry – De notre envoyé spécial, Taoufik Habaieb - La Tunisie ne dispose pas d'ambassade résidente en Guinée, mais d'une centaine d'ambassadeurs. Maintenant que Tunisair vient d'établir une ligne aérienne avec deux fréquences par semaine, vous pouvez compter sur eux. Ce sont des ressortissants tunisiens dynamiques et entrepreneurs, opérant essentiellement dans le secteur privé et quelques-uns en tant qu'experts, qui ont choisi de s'y établir, certains de longue date. Quasiment tous sont titulaires de diplômes universitaires et occupent des fonctions managériales élevées ou ont créé leurs propres affaires. Deux femmes tunisiennes sont citées en pionnières : Donia Ktari Ghedamsi et Essia Matoussi, qui alignent chacune plus de 30 ans de Guinée.

L'éducatrice

Mme Ktari Ghedamsi y était arrivée avec son époux (aujourd'hui décédé). Cette enseignante commence par ouvrir un jardin d'enfants, puis une école primaire, puis un lycée secondaire. Ses deux enfants, Mehdi et Amine Ghedamsi, qui ont eu leur bac à Conakry et poursuivi leurs études universitaires en France, sont revenus à ses côtés pour développer d'autres affaires. Ils sont aujourd'hui à la tête d'une agence de communication, Bleu Citron Africa, qui rayonne sur toute l'Afrique de l'Ouest, gérant les budgets de très grandes marques internationales. Leur filiale en Tunisie, Bleu Citron, est leader sur le segment du street-marketing.

La battante

Mme Matoussi est, elle aussi, exceptionnelle. Cette originaire de Mjez El Beb, issue d'une famille d'émigrés à Paris, détient aujourd'hui un grand hôtel, Le Rocher, et tout un groupe d'entreprises, notamment dans le secteur du BTP. Partie en vacances en Guinée auprès d'une amie, en 1984, elle en a eu le coup de foudre. Du coup, elle laisse tout à Paris et s'installe à Conakry…Une saga commence. Au départ, elle cherchait un lot de terrain pour y construire sa maison. Elle fera alors connaissance avec l'univers du bâtiment et de l'immobilier.

La chance lui sourit avec la mise en vente par l'Etat de biens immobiliers confisqués sous Sékou Touré : tout un nouveau marché d'acquisition et de rénovation s'est alors ouvert. Essia Matoussi, sollicitée par des amis qui lui font confiance, y excellera. Puis, ce fut les programmes d'habitat avec la construction de centaines de logements. Forte de son expérience et de sa capacité à mobiliser les différents corps de métiers, elle réussira la réalisation de nombreux projets. Elle ne s'arrêtera pas là. Faisant confiance à de proches parents qui l'assistent dans la gestion, elle ne cessera de développer ses affaires.

Chaque Tunisien est une véritable success story

Ali, Imed, Houssem, Sami, Mohamed, Bassem, Ghassen, Slim et les autres ont tous en commun une passion pour ce pays d'accueil qui leur réserve considération et leur offre opportunités d'affaires. Ils sont dans le commerce international, l'infrastructure, la construction de ports, aéroports, stades et routes, l'agriculture, l'exportation du poisson, la distribution des pièces de rechange, l'ingénierie et autres secteurs. Ils sont là, pour certains, depuis 2 ou 3 ans, pour d'autres beaucoup plus. Ali Derbali était venu en 2006 en tant qu'expert de la Badea. Après la fin de sa mission, il est revenu servir auprès du gouvernement.

Les écouter parler, c'est découvrir de vraies success stories. Mais aussi réaliser combien ils sont demandeurs de l'ouverture d'au moins une section consulaire tunisienne à Conakry. Jusque-là, c'est l'ambassade de Tunisie à Dakar qui couvre la Guinée. Avec le nouveau découpage géographique, ce sera bientôt celle installée à Bamako. Pour renouveler leurs passeports, les ressortissants tunisiens doivent se rendre dans la capitale du Sénégal avec tous les frais que cela leur occasionne. La situation devient plus critique en cas de décès, de détresse, d'urgence, lorsque quelqu'un perd son passeport et doit obtenir un laisser-passer. Pour le moment, c'est souvent sur l'amabilité des uns et des autres que fonctionne la solidarité entre compatriotes.

L'ouverture du vol direct de Tunisair les réjouit énormément. Tunis sera à près de cinq heures de vol. Pour eux, tout va s'accélérer.

CPED

Les facteurs de redressement économique et de sortie de crise

Le Centre de prospective et d'études sur le développement (Cped) vient d'éditer son premier livre intitulé : Eléments de stratégie de sortie de crise. Le Président de la République, dans sa lettre adressée au gouverneur Baccar, président du Cped, a loué cette initiative ainsi que les efforts déployés par les experts du Centre pour leur contribution positive tendant à proposer les scénarios à même de jeter les bases d'un climat propice pour la promotion de l'investissement et le renforcement de la confiance dans les institutions de l'Etat en vue d'atteindre les objectifs économiques tracés.→

En réaction, le statut du gouverneur Baccar, paru sur sa page Facebook sous le titre évocateur «Ultima verba : rien que la République », s'est dit conforté dans la voie que le Cped s'est tracée d'être au service de la République et rien qu'elle, unique valeur pour lui, immuable, transcendante et qui réclame reconnaissance, loyauté et engagement.

Le livre du Cped, fruit d'une expertise reconnue et portant sur sa page de couverture les couleurs de l'étendard national, a été également remis au président de l'ARP et au chef du gouvernement, avec le souhait qu'il puisse inspirer les autorités dans leur quête de sortir l'économie du pays de la crise profonde qu'elle traverse.

La première partie du document principal renseigne sur l'état de santé de l'économie nationale au cours de la période 2011-2016 et souligne en particulier le faible niveau de la croissance, la détérioration sans précédent des équilibres macroéconomiques, la hausse du niveau de l'endettement public, la baisse du taux d'investissement et du taux d'épargne et l'augmentation du taux de chômage.

Les facteurs des contre-performances…

Le Cped attribue ces contre-performances principalement à :
• l'absence d'une vision claire et d'un projet de développement viable pour l'avenir et le manque de cohérence dans les programmes et les décisions économiques, aidée par la faible connaissance de la réalité économique et des outils de l'action économique (politique du «go and stop», relance par la demande intérieure, augmentation sans précédent des dépenses publiques et faible intérêt accordé aux facteurs exportation et investissement),
• la marginalisation de la dimension économique dans le référentiel juridique du pays et dans le comportement des différents acteurs,
• l'absence de réformes économiques et financières d'envergure,
• la complexité du processus décisionnel et le recours systématique au compromis, même lorsque celui-ci n'est pas objectivement possible, et enfin l'adoption de mesures en matière de finances publiques qui dépassent les capacités réelles du pays et sans impact positif sur la croissance.

… ceux du redressement

Selon le Cped, certains facteurs seront décisifs pour le redressement de l'économie, notamment:
• la poursuite des efforts pour endiguer le terrorisme et garantir la stabilité sociale,
• l'adoption d'une vision cohérente pour le développement, à travers un modèle intégrateur et équilibré et une stratégie pour l'avenir
• et enfin la restauration de la confiance et l'assainissement du climat des affaires à travers une opération de réconciliation nationale réelle et une mobilisation des ressources humaines dans l'administration et les entreprises.

Les priorités du modèle de développement
S'agissant des priorités et des contours du modèle de développement, le Cped souligne la nécessité d'agir dans deux directions :
• d'abord, l'adoption dans un premier temps (2017-2018) de mesures de court terme, permettant de redresser la situation financière, de rétablir la confiance et d'entamer les réformes financières,
• ensuite, l'adoption dans un deuxième temps (2019-2021) d'un modèle de développement qui réponde aux attentes du pays en termes d'emploi, de bien-être et de développement régional, et qui soit basé sur une série de réformes fondamentales.→

ftusa
الجامعة التونسيّة لشركات التأمين
Fédération Tunisienne des Sociétés d'Assurances

CEINTURE DE SÉCURITÉ OBLIGATOIRE

À PARTIR DU 27 AVRIL 2017

➔Le modèle de développement, selon le Cped, devrait être à la fois intégrateur et équilibré. Il devrait veiller à :

• donner résolument la priorité aux activités à contenu technologique élevé et aux secteurs à forte valeur ajoutée, notamment dans les domaines des nouvelles technologies, de la finance, de l'environnement, des ressources marines, de la santé et de l'enseignement supérieur, de manière à fournir le maximum d'emplois adaptés aux jeunes diplômés du supérieur,

• consolider le rôle de l'entreprise et du secteur privé dans le développement de l'initiative et la création d'entreprises,

• renforcer l'efficacité des interventions du secteur public dans la mise en place d'un cadre propice aux affaires, la régulation, la garantie du respect des règles du jeu, le développement de l'infrastructure, des équipements collectifs et des secteurs stratégiques, tout en recourant chaque fois que possible au partenariat avec le secteur privé, de manière à permettre à l'Etat, compte tenu de ses ressources limitées, de jouer le rôle de levier de la croissance et d'intervenir dans divers domaines,

• garantir le développement de l'ensemble des régions dans le cadre d'une nouvelle approche qui considère tout le territoire national comme une bande côtière intégrée et complémentaire,

• garantir la pérennité de l'œuvre de développement, en préservant les équilibres et en sauvegardant les ressources naturelles et l'environnement, de manière à concilier les impératifs du présent et du futur, à tenir compte des spécificités du pays, notamment l'exiguïté du marché local et accorder l'intérêt nécessaire aux exportations.

Au plan social, le Cped insiste sur la nécessité d'améliorer le niveau des revenus et les conditions de vie, à travers l'adoption d'une politique sociale à dimension double :

• satisfaire le plus grand nombre de demandes d'emploi à travers l'amélioration des capacités professionnelles et la facilitation de l'intégration dans le circuit économique

• et aider les catégories démunies à travers des programmes sociaux spécifiques.

Au titre des recommandations en matière de réformes institutionnelles, le Cped étale une longue série de stratégies, de politiques et de mesures concrètes, à même de permettre au pays de retrouver ses grands équilibres intérieurs et extérieurs et de s'inscrire favorablement sur la voie d'une croissance saine et durable.

Parmi les principales recommandations, le Cped accorde un intérêt particulier à la consolidation de la dimension économique dans le référentiel juridique et dans le comportement des divers acteurs, à travers notamment la création d'une structure à caractère consultatif ayant pour mandat d'approfondir la réflexion sur les réformes et les mesures d'ordre économique, financier et social, à l'instar de l'ancien Conseil économique et social, la consécration de l'indépendance de l'Institut national de la statistique de manière à lui éviter l'ingérence du pouvoir politique et des partis, la confirmation de l'option pour une « administration républicaine », de carrière qui lui garantit la neutralité et la stabilité et lui évite sa transformation en *«administration de dépouille»* et le recentrage des missions de la Banque centrale vers son mandat principal, la politique monétaire.

Sur le plan du développement régional, le Cped recommande d'adopter une stratégie fondée sur une nouvelle vision qui considère la Tunisie tout entière comme une bande côtière. Il s'agit d'œuvrer à concrétiser cette vision à travers une série de mesures, notamment un réseau d'autoroutes qui relie le Nord au Sud et l'Est à l'Ouest avec des relais transversaux entre les régions et la création d'un fonds national pour le développement régional, qui finance les projets dans les régions sur la base de critères objectifs (population, taux de chômage, taux de pauvreté, etc.).

Les politiques publiques sectorielles

Au plan sectoriel, le Cped propose également toute une panoplie de mesures tendant à améliorer les stratégies nationales dans les secteurs du tourisme, de l'industrie et de l'agriculture et à mettre en place un programme de mise à niveau des outils de production dans ces secteurs, en accordant un intérêt particulier au transfert de technologie, au renforcement de la créativité et à la mise à profit des opportunités de croissance qu'offrent l'économie verte et l'économie bleue.

D'autres réformes stratégiques sont préconisées par le Cped couvrant nombre de domaines, notamment :

• la mise à niveau et la modernisation du dispositif de formation professionnelle,

• la poursuite et l'approfondissement de la réforme bancaire et la restructuration du secteur dans le sens de la réduction du nombre de banques opérant sur la place de Tunis et pour ce qui concerne les banques publiques, la création de holdings pour les banques qui demeureraient dans le giron de l'Etat dont un dédié au financement de la PME, qui rassemble la BTS, la Bfpme, la Sotugar et le Foprodi,

• la poursuite et la consolidation de la réforme fiscale, en mettant l'accent sur la simplification des textes, la modernisation de l'administration fiscale, l'investissement dans le développement des systèmes d'information, le renforcement du corps des contrôleurs fiscaux et l'introduction de certains amendements au dispositif fiscal, de manière à permettre de lutter contre le phénomène des régimes forfaitaires et l'économie parallèle,

• la réforme de l'administration, notamment à travers une vaste opération de restructuration basée sur le redéploiement des effectifs et leur allègement à travers une remobilisation des cadres et l'incitation au départ volontaire ou à l'installation pour son compte propre,

• la réforme des régimes de retraite, en portant graduellement l'âge d'admission à la retraite à 65 ans à l'horizon 2020 et la mise en place de nouveaux instruments de révision des pensions sur la base de critères objectifs : taux de croissance ou d'inflation par exemple, qui supplantent ceux utilisés actuellement,

• la réforme des régimes de compensation, à travers la fixation d'un plafond qui ne peut être dépassé (1% du PIB par exemple) et l'adoption de mesures qui garantissent un ciblage pertinent des catégories à faible revenu

• et enfin la mise en place d'urgence d'un dispositif complet et effectif de lutte contre le financement du terrorisme.

Le Cped déclinera, avec plus de détails, l'ensemble des aspects évoqués ici dans des papiers dédiés et dont certains sont déjà à un stade très avancé et attendent leur validation par son Conseil scientifique (réforme des banques publiques, diplomatie économique, stratégies de lutte contre le financement du terrorisme, la logistique, etc.).L

Un appui substantiel à la gestion durable des forêts

Comment le partenariat public-privé (PPP), promu par la Caisse des dépôts et consignations (CDC), peut contribuer utilement à la gestion durable des forêts et au développement inclusif dans les zones forestières ? Pleinement engagée dans l'économie verte, la CDC vient d'y consacrer un atelier dédié, organisé conjointement avec la Direction générale des forêts, relevant du ministère de l'Agriculture, des Ressources hydrauliques et de la Pêche. Quelle est la stratégie adoptée en la matière, dans quel cadre légal, quels sont les différents enjeux, et quelles opportunités d'investissement dans ce domaine? Mais aussi, qu'en est-il des énergies vertes, de l'intégration des populations avoisinantes et du développement de la microfinance autour de la forêt ? Un benchmark des expériences internationales à l'instar de la Société forestière, acteur de référence du marché français et filiale du Groupe Caisse des dépôts, était nécessaire.

Plus de 80 participants, entre responsables de l'administration publique, du secteur privé, de la société civile, des députés à l'ARP spécialistes de la finance et de la microfinance et des acteurs sur la scène internationale à l'instar de l'AFD, la KOICA et le PNUD, ont activement échangé sur cette thématique. «*En tant que promoteur du PPP en Tunisie et après la signature du Pacte pour une Tunisie verte avec la DGF,* a déclaré Mme Boutheina Ben Yaghlane, directrice générale de la CDC, lors de l'ouverture des travaux, *la Caisse marque à travers cet atelier son premier pas vers la concrétisation de grands projets forestiers permettant à la fois la préservation des forêts et le développement inclusif*». Pour sa part, M. Habib Abid, directeur général de la DGF, s'en est vivement félicité, saluant cet appui significatif pour le développement des opportunités d'investissement et de la gestion durable des forêts et ce en adéquation avec les politiques de l'économie verte.

Les participants se sont particulièrement attardés sur les questions relatives à la rentabilité que peut générer l'investissement dans le secteur forestier, la conciliation des aspects économiques et la dimension sociale dans les zones sylvopastorales. Ils ont débattu également de l'organisation des filières de production, de la valorisation des ressources et de la recherche-développement.

Partenaire de l'économie verte

Au titre de son engagement dans l'économie verte, la CDC a axé sa stratégie d'intervention sur les projets à caractère environnemental et de développement durable. En tant que bras financier public appuyant les politiques de l'Etat, elle veille à consolider les engagements du gouvernement tunisien dans la stratégie d'une Tunisie verte (2014-2025) via les accords de Paris et ceux de Marrakech. C'est ainsi que la CDC a officialisé, le 16 novembre 2016, en marge de la COP 22 à Marrakech, sa participation au lancement du réseau d'investisseurs africains avec les Caisses de dépôts autour du thème «Mobilisation de l'épargne domestique pour une Afrique zéro carbone». Ensuite, le 25 novembre 2016, la CDC a signé le «Pacte pour une Tunisie verte» avec le ministère de l'Agriculture (DGF) afin d'appuyer le partenariat public-privé dans le secteur forestier pour investir dans des grands projets impactant sur le développement économique du pays, tout en veillant à la préservation des ressources naturelles.

Le programme d'intégration socioprofessionnelle Incorpora s'étend en Tunisie

Faciliter l'accès à l'emploi en priorité aux personnes vulnérables, soit principalement des femmes et des jeunes en situation précaire ou en risque d'exclusion sociale à travers une formation spécialisée et un suivi personnalisé répondant aux besoins des entreprises solidaires du réseau des PME RSE: tel est l'objectif du programme «Incorpor» initié en Tunisie conjointement par la Caisse des dépôts et consignations (CDC) et la fondation sociale «la Caixa». L'accord a été récemment signé à Barcelone par Mme Boutheina Ben Yaghlane, Directrice générale de la CDC, M. Jaume Giró, Directeur général de "la Caixa", et Mme Laura Thompson, Directrice générale adjointe de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). Cette organisation sera le partenaire chargé de la coordination du projet sur terrain, où elle collaborera avec des organisations locales pour atteindre les objectifs du programme.

Cet accord va permettre en premier lieu la mise en œuvre du programme «Incorpora» à Tunis et dans sa région métropolitaine, qui compte plus de 3 millions d'habitants et connaît un fort taux de chômage. Le projet s'inscrit dans le cadre de la MED Confederation, présidée par M. Jaloul Ayed, œuvrant pour la coopération socioéconomique entre les pays méditerranéens. La fondation sociale "la Caixa", la Caisse des dépôts et consignations de Tunisie, le World Savings Bank Institute, la Caisse de dépôts et gestion du Maroc, l'IEMed, l'IPEMED et Al Barid Bank du Maroc sont ses membres fondateurs.

Initié depuis plus de dix ans, le programme « Incorpora » a facilité, durant l'année 2016, l'accès à plus de 28 000 postes de travail à des personnes vulnérables et de 130 000 personnes sur toute la période 2006/2016. La collaboration entre le secteur social et le secteur entrepreneurial est possible grâce à 382 organisations chargées de développer le programme dans toutes les provinces espagnoles via 756 agents d'insertion professionnelle.

Le programme «Incorpora» a été également déployé au Maroc depuis 2009 (accès à plus de 3 970 postes de travail, grâce au soutien de 11 organisations sociales et à la collaboration de 686 entreprises), ainsi qu'en Hongrie, en Pologne et au Portugal.

De Gaza à Khan Cheikoun, une brève histoire de la guerre chimique

Mohamed Larbi Bouguerra

> Le drame de Khan Cheikoun remet, une fois de plus, l'horreur des armes chimiques sur le devant de la scène.

En fait, la guerre chimique a accouché d'une nouveauté en toxicologie : l'action criminelle individuelle d'introduction volontaire d'un poison évolue vers celle d'«empoisonnement collectif et massif». →

L'empoisonnement massif ne date cependant pas de la Première Guerre mondiale. L'usage des substances chimiques dans les conflits est un fait ancien indiscutable.

Un fait ancien avéré

En 600 avant J.-C., les Athéniens assiégeant la ville de Kirrha en empoisonnent l'eau avec un extrait de racines d'hellébore toxiques. En 256 après J.-C. et dans le sud-est de la Syrie, l'avant-poste romain de Dura-Europos est assiégé par les Perses qui brûlent des jarres de bitume et de goudron pour asphyxier l'ennemi. L'emploi au cours de ce siège d'armes chimiques rudimentaires est attesté par les archéologues

Par ailleurs, «le feu grégeois » —une substance incendiaire— a été longtemps l'arme secrète des Vénitiens contre la flotte ottomane. Au XIIIe siècle, les Chinois utilisèrent contre les Mongols des bombes remplies de poudre de canon, d'excréments et de poisons. Dans ce cocktail, on trouve des composés arsenicaux, des débris de coléoptères libérant un agent vésicant ainsi que des racines d'aconit, une plante vénéneuse. Au Moyen Age, on bombardait les places assiégées avec des cadavres de pestiférés et des charognes. On procéda ainsi à Caffa, en Crimée, en 1346, voire en France durant la guerre de Cent ans. Assiégés par les Indiens en 1763, les Anglais ont offert à leurs adversaires des tissus contaminés par la variole. Durant la guerre de Sécession, les partisans d'Abraham Lincoln envisagèrent d'arroser d'acide sulfurique les Sudistes.

Les gaz, inventions européennes

L'attaque chimique aux agents neurotoxiques qui a eu lieu en Syrie le 4 avril 2017 a tué des dizaines de victimes, dont de nombreux enfants, et fait des centaines de blessés. Ce drame a soulevé à travers le monde une grande vague de réprobation.

De Trump à Hollande en passant par Theresa May, l'Occident a exprimé colère et condamnation. Or, les armes chimiques modernes y ont vu le jour et ont été utilisées à profusion par les puissances occidentales.

Le sarin utilisé à Khan Cheikhoun a été synthétisé, en 1938, par «le père des agents neurotoxiques», Gerhard Schrader, qui travaillait pour le conglomérat d'IG Farben. Ce chimiste a aussi fourni à l'Allemagne nazie d'autres poisons comme le tabun et le soman. A la fin de la guerre, après une brève détention, il est parti aux Etats-Unis. Le sarin bloque la transmission de l'influx nerveux à faible dose. Ses effets toxiques sont similaires —bien que plus prononcés— à ceux du parathion, un insecticide vendu en Tunisie mais interdit en Allemagne depuis 2002.

102 ans après la premiere attaque au chlore

La tragédie de Khan Cheikhoun survient 102 ans après la toute première attaque au chlore de l'Histoire, le 22 avril 1915. C'est cette attaque avec 170 tonnes de gaz qui a fait entrer l'Humanité dans l'ère de la guerre chimique. Elle avait été lancée par l'Allemagne, à Ypres en Belgique, lors de la Première Guerre mondiale, suite à sa défaite à la bataille de Neuve Chapelle en France, en octobre 1914. Au cours de cette bataille, les Allemands tirèrent sur les Anglais 3 000 obus contenant un irritant pulmonaire qui se révéla instable. Cependant, le chlore permit par la suite à la chimie allemande d'effacer l'échec de Neuve Chapelle !

L'Allemagne était alors le leader mondial de l'industrie chimique. Fritz Haber (Prix Nobel de chimie 1918) a fortement plaidé pour l'emploi du chlore dans le but de mettre fin à « la guerre des tranchées ». Ce gaz tua plus d'un millier de soldats alliés et 7 000 autres furent blessés ou atteints de cécité. L'armée britannique riposta en utilisant à son tour le chlore, le 25 septembre 1915, à Loos en France. Le gaz ne mit pourtant pas fin à la guerre, les hostilités durèrent encore trois années. Les Allemands utiliseront de nouveau le chlore sur le front russe, après l'échec de leur attaque, avec un irritant rendu inefficace du fait de la température hivernale. De son côté, Winston Churchill, secrétaire d'Etat à la Guerre— contre l'avis de l'état-major— lancera en vain contre les Soviétiques, pendant l'été 1919, une importante attaque chimique. La mise au point d'une arme ultrasecrète, « l'engin M », allait mettre fin au bolchevisme, pensaient Churchill et les militaires. Mais leur «merveille» chimique s'avéra inefficace et on finit par la jeter à la mer*.

Le chlore allemand infligea cependant à la Russie de très lourdes pertes, ce qui poussa l'Urss à développer un arsenal chimique conséquent pendant la Guerre froide. De leur côté, les Américains inventèrent les armes binaires**. Les deux superpuissances finirent par signer, après de longues négociations, un accord sur les armes chimiques en 1976.

A la proclamation de l'Armistice, en 1918, les armes chimiques (chlore, phosgène et gaz moutarde) avaient tué entre 90 000 et 100 000 personnes et fait 1,3 million de blessés. Mais les historiens pensent que ces chiffres sont en dessous de la réalité.

A noter que la Convention de 1993 sur les armes chimiques - signée par 189 Etats - interdit la production, l'usage et le transfert de ces armes. Les grandes puissances en détiennent cependant pour pouvoir riposter en cas d'attaque→

→chimique. La bombe atomique du pauvre… contre les pauvres

Les pays du Sud ont souvent été victimes de cette « bombe atomique » du pauvre qu'est la guerre chimique. En 1917, à Gaza, le général Allenby a fait tirer 10 000 obus à gaz asphyxiant, sans grand résultat, sur l'armée ottomane. En 1924, les Britanniques utilisèrent les gaz de combat en Irak pour mater des révoltes kurdes et firent 10 000 morts. L'infâme Winston Churchill osera déclarer à cette occasion : « Je ne comprends pas la sensiblerie par rapport à l'utilisation du gaz contre des tribus non civilisées. » L'Italie ne se privera pas d'utiliser les gaz de combat contre les Libyens en 1930. En 1935-36, elle rééditera ce forfait pour occuper l'Ethiopie.

La guerre contre la « République du Rif » d'Abdelkrim Khattabi, en 1921-26, a vu l'Espagne utiliser les armes chimiques contre les Marocains. Ces armes furent déployées suite à la cuisante défaite de l'armée espagnole à la bataille d'Anoual le 27 juillet 1921 ; bataille au cours de laquelle le général Silvestre —qui voulait se sauver— fut tué avec 14 000 de ses hommes. L'arsenal chimique de la vengeance fut obligeamment fourni par la France et déversé par avion sur la population. Lors de la guerre du Vietnam (1960-1970), l'armée américaine n'utilisera pas moins de 80 millions de litres du défoliant Agent Orange contaminé par la dioxine produit par Monsanto et Dow Chemical. Il s'agissait de détruire les rizières pour affamer la population mais aussi de faire perdre leur feuillage aux arbres de la jungle qui cachaient les convois du Vietcong. Le Vietnam a ainsi hérité de 400 000 ha de sols stérilisés et il est le premier pays au monde pour le nombre de mort-nés et de nouveau-nés porteurs de graves malformations congénitales, l'Agent Orange étant un produit tératogène. Le Vietnam, de son côté, utilisa les armes chimiques contre le Cambodge et le Laos en 1979. En Afghanistan, l'armée soviétique eut aussi recours aux gaz de combat contre les talibans. Le Japon a utilisé des armes chimiques et bactériologiques contre la Chine (1937 -1945).

«La bombe atomique du pauvre» a été abondamment utilisée lors du conflit irano-irakien dans les années 1980. L'Occident - et notamment

la Suisse qui vendit produits et usines à Saddam - ferma les yeux sur l'Irak et réserva toutes ses flèches à l'Iran qui développa seul son propre arsenal chimique. Pourtant, les deux pays étaient signataires du Protocole de Genève. Saddam et son cousin Ali le Chimique ont tué aux gaz toxiques des milliers de Kurdes à Halabja en mars 1988. En 2012, révèle The Independent, le gouvernement britannique a délivré une autorisation d'exportation vers la Syrie de précurseurs des agents neurotoxiques. Ebruitée, la transaction fut annulée. Enfin, l'Occident, si prompt à condamner, est frappé d'amnésie quand il s'agit d'Israël qui n'a jamais signé ou ratifié de protocoles internationaux relatifs aux armes chimiques, biologiques et nucléaires. La revue Foreign Policy a affirmé, en 2013, que l'arsenal chimique sioniste n'avait aucun secret pour Washington. Israël a utilisé le phosphore blanc - interdit par la convention de 1980 sur les armes incendiaires - en 2006 en Cisjordanie et à Gaza et durant l'opération Plomb durci. Israël utilise aussi divers gaz (incapacitants, suffocants, neutralisants…) contre les Palestiniens. En 1993, le Congrès américain a placé Israël sur la liste des pays ayant des capacités de guerre chimique offensives non déclarées. L'arsenal chimique israélien aurait conduit la Syrie, après la perte du Golan, à se doter de ces armes. Une opération de destruction des armes chimiques syriennes a été réalisée, en 2014, par les Américains, sous l'égide de l'ONU, suite à leur emploi par Damas en août 2013.

Les pays du Sud qui ont subi cette guerre barbare conduite par l'Occident pourraient dire, comme Mahmoud Darwich parlant du siège de Beyrouth, en août 1982, et de l'emploi du phosphore blanc par Israël : « Toute la capacité de nuisance dont est capable l'esprit humain, tous les prodiges de la technologie sont expérimentés sur nos corps, aujourd'hui. » (in Une mémoire pour l'oubli). Cette amère constatation du grand poète palestinien n'a pas pris une ride, comme le prouvent les victimes civiles de Khan Cheikoun et les manifestants contre l'occupant sioniste qui n'ont, eux, ni masques ni antidotes!

**Une enquête « secret défense » a révélé que les militaires ont jeté à la mer, de 1917 à 1970, un million de tonnes d'armes chimiques. Véritable bombe à retardement pour tout le Vivant !*

***Une arme binaire est composée de deux produits non toxiques stockés séparément. La mise à feu conduit au mélange létal.*

M.L.B.

NOUVEAU MODE DE SOUSCRIPTION ET DE PAIEMENT EN LIGNE

DEVENEZ UN ASSURÉ CARTE ASSURANCES
EN UN CLIC !

UNE EXCLUSIVITÉ TECHNOLOGIQUE CARTE ASSURANCES

VOUS N'ÊTES PAS ENCORE ASSURÉ CARTE ASSURANCES

DEVENEZ IMMEDIATEMENT UN ASSURÉ CARTE ASSURANCES OÙ QUE VOUS SOYEZ

1 Téléchargez l'application CARTE ASSURANCES ou connectez-vous sur notre site web www.carte.tn

2 Choisissez votre produit d'assurance en ligne.

3 Souscrivez et payez par carte bancaire directement en ligne.

4 Dès la réception de la notification de succès de paiment

VOUS ÊTES ASSURÉ CARTE ASSURANCES !

VOUS ÊTES UN ASSURÉ CARTE ASSURANCES

GAGNEZ EN SIMPLICITÉ
Simulez vos futurs contrats d'assurances, souscrivez et payez directement en ligne par carte bancaire sans avoir besoin de vous déplacer.

GAGNEZ EN PRATICITÉ
Consultez vos contrats, les encaissements* vos échéances de prime et payez directement en ligne.

SOYEZ AVERTIS
En recevant des sms et notifications de succès de paiement ainsi que des alertes nouveautés pour être toujours informés.

GAGNEZ DU TEMPS
Vous recevez vos contrats par e-mail et/ou courrier et recevez vos reçus de paiement par e-mail.

DES QUESTIONS ?

Nos conseillers sont à votre écoute 24h/24 et 7j/7 où que vous soyez à travers les différents réseaux sociaux.

APPLICATION À TÉLÉCHARGER SUR

ANDROID APP ON Google play

Bientôt disponible Windows Phone

Bientôt disponible App Store

ET NOTRE SITE WEB

www.carte.tn

40 ans On vous l'assure. CARTE ASSURANCES

* Consultation de vos contrats d'Assurance Vie et Assistance Voyage.

Révoltes et protestations à Tunis au XIXe siècle

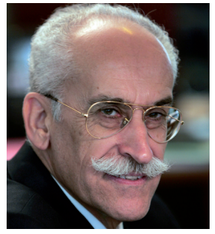

Mohamed-El Aziz Ben Achour

Lorsqu'on songe aux révoltes et aux protestations sociales dans l'histoire médiévale et moderne d'un pays longtemps figé dans ses structures sociales traditionnelles comme le nôtre, on s'oriente presque machinalement vers le monde rural et les tribus dont les séditions survenaient à la suite de problèmes politiques et le plus souvent pour des raisons économiques et fiscales. Pour la période des beys husseïnites, par exemple, on pense ainsi à la grande révolte de 1864 suscitée par les tribus avant de s'étendre à presque tout le royaume sur fond de réformes institutionnelles mal comprises et d'imposition excessivement élevée.→

D'une façon générale, on considère qu'une grande ville comme Tunis – al Mahroussa, la Bien-Gardée – abritant une population laborieuse et paisible, souvent prospère, dûment encadrée par des autorités militaires civiles et religieuses, convaincue de jouir traditionnellement de la protection bienveillante du pouvoir central était de ce fait réfractaire à la contestation ouverte. Les seuls périls étant, outre les épidémies, soit une invasion étrangère et son cortège de pillages, de viols et de meurtres, soit un soulèvement des troupes ou encore une lutte pour le pouvoir qui pouvait se traduire par des combats fratricides dans la cité. Pourtant, la société tunisoise ne manqua pas de manifester son mécontentement à diverses reprises au cours du XIXe siècle.

Avant d'aborder la question des tensions sociales proprement dites, il convient de parler d'un phénomène particulier au système militaire hérité des Ottomans et adapté aux réalités tunisiennes : le corps des janissaires (jund al Turk). Cette troupe d'élite, pour martiale qu'elle fût, vivait cependant au quotidien de manière tout à fait inattendue. Ainsi, au XVIIIe siècle, les janissaires habitaient dans des logements civils répartis dans la médina. Et même lorsque Hammouda Pacha, espérant mieux les surveiller, les regroupa dans des casernes (ou qishla-s), ces bâtiments reprenant grosso modo le modèle architectural des demeures traditionnelles furent édifiés au cœur de la médina, voire dans les souks mêmes comme la caserne des Bshamqiya (l'actuel hôpital Aziza-Othmana) ou celle d'El Attarine, (ancien siège de la Bibliothèque nationale). Si, à l'origine, les janissaires étaient recrutés dans des provinces de l'empire, beaucoup étaient désormais issus de la communauté turque de la régence et épousaient volontiers des femmes du cru. En outre, comme on n'était pas tout le temps au combat et qu'il fallait bien s'occuper, il leur arrivait d'exercer une activité en lien avec la vie économique et culturelle de la ville. Les officiers supérieurs recevaient ainsi de la part du Bey des sinécures comme la gestion des biens habous ou wakf, l'administration des zaouias, des medersas ou même la direction de telle ou telle corporation artisanale. De sorte que leurs contacts avec la population citadine étaient très étroits.

La cohabitation entre une armée de métier consciente de son poids décisif et une société citadine fière de son appartenance à la première ville du pays constituait un ferment d'agitation dont les beys étaient parfaitement conscients. Ici, comme à Istanbul et dans les capitales de province comme Le Caire ou Damas, le pouvoir politique était d'une vigilance de tous les instants. Son contrôle étroit s'exerçait sur l'ensemble des activités de la cité et en particulier sur les rassemblements populaires à l'occasion des fêtes. Il advint même que des fêtes fussent purement et simplement interdites comme cela a été le cas sous les règnes de Hammouda Pacha puis d'Ahmed Pacha Bey. Ce dernier décida ainsi d'interdire la plus grande fête populaire de la ville dite de la Qasbah. A l'occasion de l'Aïd, la foule se concentrait à proximité de la citadelle pour se distraire et manger pendant quatre jours. Une grande foire était organisée pour la circonstance. A la suite d'une bagarre entre soldats en goguette, elle fut interdite au grand soulagement des hauts magistrats religieux car *«cette fête*, écrira l'un d'eux, *était l'occasion d'actes blâmables et de débauche, voire d'assassinats»*. La contrepartie de cette politique hostile aux liesses populaires fut le faste nouveau donné par Ahmed bey à la commémoration de la naissance du Prophète. Les réjouissances y étaient certes populaires mais aussi et surtout officielles, présidées par le prince lui-même et étroitement encadrées par les oulémas. Ce souci de juguler l'autonomie de la foule, d'assurer une présence systématique de l'autorité officielle se retrouvait aussi dans le soin pris à l'époque husseïnite par les dignitaires religieux de Tunis (muftis, imams, professeurs à la Grande mosquée) de prendre en charge la direction des confréries soufies (ou en tout cas de les agréer) en dépit du rituel quasi-hérétique de certaines d'entre elles comme les 'Issaouias.

La grande inquiétude du Pouvoir – qui, rappelons-le, depuis les beys mouradites avait pris ses quartiers à faible distance de Tunis dans la cité fortifiée du Bardo —était cependant que le corps des janissaires dangereusement concentré dans la médina ne se révolte. Inquiétude justifiée puisque la discipline de ce corps d'élite et son efficacité au combat n'avaient d'égales que sa turbulence en temps de paix. Au temps des pachas et beys husseïnites, la première révolte de la milice des janissaires survint en mai-juin 1743, sous le règne d'Ali Pacha (*Leaders*, août 2016). La nécessité de recourir à leurs talents militaires dans sa lutte contre ses cousins et ses voisins algériens l'avait conduit à leur accorder divers privilèges et à fermer les yeux sur leurs abus à l'égard de la population. Lorsqu'il décida – un peu tard - d'y mettre un frein, certains d'entre eux se révoltèrent et désignèrent un de leurs chefs comme bey et un autre comme dey. Mais la sédition échoua faute d'avoir réussi à impliquer le plus respecté de leurs officiers et grâce à l'autorité du prince Younès, fils du Pacha et soldat très respecté des troupes. A partir de cette date, on interdit aux janissaires de se regrouper dans les fondouks et on leur imposa d'habiter dans des logements dispersés en ville.

Quelques années plus tard, ces guerriers prompts à en découdre eurent l'occasion d'exprimer de nouveau leur esprit contestataire en soutenant, en 1752, la rébellion de Younès contre son père. Tunis devint rapidement le théâtre de la querelle sanglante entre le pacha et l'aîné de ses fils. Les habitants de Bab Souika, *«fidèles*, nous dit Ben Dhiaf, *à leur habitude de défendre le pouvoir établi»*, se rangèrent du côté de Ali, tandis que le reste de la ville se rallia à Younès. Au bout de vingt-cinq jours de siège, ce dernier fut contraint de sortir de la Kasbah et de chercher refuge auprès du bey de Constantine. Ses partisans vaincus, la population de Tunis eut à subir le pillage et des exactions de toutes sortes commis par la soldatesque du pacha. Elle allait souffrir encore lors de l'effroyable mise à sac de Tunis en 1756, lorsque le prince Mohamed-el Rachid, fils de Husseïn Bey Ben Ali, fut rétabli sur le trône de son père grâce aux troupes du Dey d'Alger auxquelles on livra la ville.→

■ Les souks de Tunis. Lors des révoltes, ils devenaient le théâtre de combats et de pillage. (Aquarelle de Charles Lallemand)

■ Janissaires au combat.

→Durant les vingt-six ans des règnes de Mohamed et de son frère Ali, Tunis et ses habitants ne connurent plus de troubles notables. Mais sous le règne de Hammouda Pacha (Leaders, mars 2017), la politique de restauration de la souveraineté du beylik vis-à-vis de l'encombrant dey d'Alger et d'affirmation de l'autonomie tunisienne nécessitait un renforcement des troupes et l'assurance que les janissaires de Tunis demeureraient loyaux et bien disposés au combat. Aussi, le prince leur témoigna-t-il toute sa sollicitude. Bien entendu, conscients de leur importance vitale pour le pouvoir, ils ne tardèrent pas à abuser de l'indulgence beylicale en multipliant les actes d'arrogante malveillance à l'égard de la population. Il convenait donc de réduire leur importance en modifiant l'organisation des troupes et en donnant plus d'importance à des corps concurrents. Hammouda Pacha cessa le recrutement dans le Levant et encouragea les Turcs nés dans le pays de mères tunisiennes (kouroughlis) qui, par leur origine, offraient plus de garantie de fidélité et d'attachement au pays. Il eut en même temps recours à des mamelouks circassiens, géorgiens et de renégats chrétiens, tous dévoués à sa personne et rompus au maniement des armes. Frustrés de se voir concurrencés de la sorte, les janissaires casernés dans la médina fomentèrent en 1811 une révolte qui faillit coûter la vie à Hammouda Pacha puisqu'il était question qu'il se rende dans sa capitale et plus précisément à la caserne des Bshamqiyya. «*Le 30 Août à neuf heures du soir*- nous dit Alphonse Rousseau dans ses Annales tunisiennes - *les conjurés se répandirent en tumulte dans les rues. Toutes les boutiques des bazars furent enfoncées et dévastées et un grand nombre de maisons juives, livrées au pillage, devinrent le théâtre des crimes les plus horribles.*» Sous les ordres du puissant ministre Youssouf Saheb Ettabaa (*Leaders*, juillet 2016), la riposte fut organisée. On commença par dissuader le bey de quitter le Bardo, puis les mamelouks, commandés par le ministre, aidés par les habitants à qui on avait distribué des armes, firent le siège de la citadelle de la Kasbah où s'étaient repliés les conjurés. Leur reddition eut lieu le 1er septembre et plus de 500 prisonniers furent décapités le jour même sur ordre express d'un Hammouda Pacha d'autant plus furieux que sa confiance en ses janissaires avait été longtemps totale.

En mai 1816, sous le règne de Mahmoud, la révolte des janissaires fut encore plus grave. Le chef de la conjuration, Dali Bach, un brillant officier au charisme redoutable, harangua ses hommes au nom de la fidélité au Sultan ottoman «*possesseur du beylik de Tunis et dont nous sommes* dit-il en des termes particulièrement séditieux dans la Tunisie des beys, *les sujets et les soldats*». Puis il s'en prit violemment au bey et à ses ministres, accusés de dilapider les ressources de l'Etat dans des dépenses de luxe et de libérer sans rançon les captifs chrétiens pour faire plaisir à Caroline Princesse de Galles en visite à Tunis (*Leaders*, avril 2017) alors, soulignait-il, que les petites gens éprouvaient de grandes

■ La Grande mosquée Zitouna. Elle était aussi un lieu de rassemblement de citadins en colère.

■ Caserne des janissaires d'El Bshamqiya où se trama la conjuration contre Hammouda Pacha.

difficultés financières. Il affirmait enfin sa volonté de renverser le bey et de mettre à sa place un prince capable d'assurer le bien général. Pour ce faire, il chercha à semer la zizanie au sein de la famille beylicale en tentant d'impliquer le frère du bey Ismaïl et du prince Mustafa. La sédition des militaires risquait donc d'entraîner dans son sillage la population civile.

Leur excitation portée à son comble, les janissaires mutinés prirent en otage les magistrats religieux, les dignitaires politiques et militaires qui résidaient dans la médina. Vis-à-vis du reste des habitants de la cité, les conjurés se présentèrent comme les défenseurs d'un sort commun en prétendant vouloir défendre, face au bey, leurs intérêts et les intérêts de la population. L'insurrection fit cependant long feu en raison de dissensions internes, d'un refus des citadins de se mêler au mouvement et d'un sursaut salutaire des autorités beylicales. Conduit devant Mahmoud Pacha Bey, en sa salle de justice du Bardo, Dali Bach répondit aux questions avec un courage et une insolence admirables, critiquant avec aplomb la politique du prince et de ses ministres, avant d'être étranglé sur place. Cette sédition sonna le glas de la milice des janissaires de Tunis dont le rôle militaire allait être progressivement réduit à partir du règne de Husseïn Bey (1824-1835) jusqu'à sa dissolution par son successeur Mustafa(1835-1837).

De ces deux révoltes de 1811 et 1816, on retiendra aussi que les autorités tunisoises de la ville et en particulier le cheikh- el- medina, Hmida Ghammad, et le cheikh du faubourg de Bab Souika, Ali Mhaoued, ainsi que de nombreux citadins qui s'étaient battus les armes à la main contre les factieux firent en ces circonstances tragiques la preuve de leur énergie et de leur loyauté au trône husseïnite. Si les troubles fomentés par les janissaires furent incontestablement les plus graves, Tunis connut cependant des protestations ouvertes de la population civile contre des→

■ Zaouia-tombeau de Sidi Mahrez. Où se regroupèrent les protestataires de 1836

→décisions prises par les beys. Ce n'était certes pas des soulèvements armés mais la mobilisation des citadins et leur détermination n'allèrent pas sans inquiéter le Pouvoir.

En 1836, lorsque Mustafa Pacha Bey, soucieux de réorganiser ses troupes selon le modèle moderne, décida de faire recenser – y compris à Tunis - les hommes susceptibles de porter les armes, les Tunisois – depuis toujours exemptés du service armé - se portèrent en masse à la zaouia du saint patron de la ville, Sidi Mahrez, et exigèrent que cette décision qui leur parut horriblement incongrue soit annulée. Leurs arguments n'étaient pas minces. *«Les soldats de Tunis sont les janissaires et les Kabyles Zouaouas,* rappelèrent-ils non sans raison aux oulémas auxquels ils firent part de leur inquiétude. *Et quel intérêt y a-t-il à enrôler des jeunes qui coûteront de l'argent à l'Etat et priveront en même temps l'économie de leurs bras et de leurs services?»* Quant à la défense du territoire, « au moindre danger, protestèrent-ils, nous sommes, en bons musulmans, toujours prêts à prendre les armes au nom du djihad pour notre religion, nos personnes, nos familles et nos biens sans qu'on ait besoin d'enrôler nos enfants.» Mustapha Pacha Bey ne resta pas insensible aux suppliques des habitants de sa bonne ville de Tunis, revint sur sa décision et pardonna aux protestataires au grand dam de son ministre. L'intransigeant mamelouk Chékir Saheb Ettabaâ se proposait, en effet, d'infliger une lourde amende à l'ensemble de la population tunisoise dans une logique chère au despotisme oriental : *«les agitateurs pour leur insolence et tous les autres pour leur silence et leur passivité…»*. Quelque temps auparavant, la malheureuse population de Kairouan, rançonnée par le même Chékir, ne bénéficia pas de la clémence du prince.

En septembre 1861, nouvelle «émotion» tunisoise. Il fut question cette fois de dénoncer les nouvelles institutions créées à la suite des réformes constitutionnelles. Des éléments des couches populaires musulmanes vouées aux petits métiers, auxquels se mêlèrent quelques beldi-s, se réunirent à la Grande mosquée pour exprimer leur mécontentement contre les réformes jugées hérétiques et pour le rétablissement de la justice rendue par le bey lui-même, mais aussi contre la vie chère. Ils décidèrent de se rendre le lendemain en masse au Bardo pour soumettre au bey leurs doléances. Des arrestations furent opérées le jour même à l'issue de leur rassemblement à la mosquée. Les autres, s'étant mis sous la protection des étendards du saint Sidi Mahrez, maintinrent leur décision et se présentèrent devant Le Bardo. Quel ne fut pas leur désappointement quand le bey ordonna leur arrestation et leur jugement par le Majliss el Jinayât, ce nouveau tribunal objet de leur mécontentement! Ils furent sans doute d'autant plus surpris que des intrigants hostiles aux réformes les auraient incités, nous dit Ben Dhiaf, à protester en leur faisant croire que le Bey souhaitait en secret une telle contestation. Déférés devant le tribunal, les protestataires furent inculpés d'atteinte à l'ordre public, de contestation des décisions du gouvernement et «d'avoir endossé des vêtements autres que ceux qui conviennent à leur condition », c'est-à-dire qu'ils se sont permis d'émettre un avis sur des mesures d'intérêt général alors qu'ils ne font pas partie de ceux qui ont le pouvoir de décision (ahl al hal wa al 'aqd). Les accusés écopèrent deux années de bagne ou de mesures d'éloignement. Une demande de révision du procès fut rejetée mais en octobre, le bey gracia l'ensemble des condamnés.

Les années suivantes, la société tunisoise, victime d'une crise économique sans précédent, à l'instar de l'ensemble du pays, était comme engourdie et dans l'attente anxieuse d'un avenir qui s'annonçait particulièrement sombre au vu des faillites en série des élites musulmanes, de l'essor des milieux économiques étrangers et leur arrogance, de l'installation de la fameuse Commission financière internationale et la mise sous tutelle par la France, la Grande-Bretagne et l'Italie des finances tunisiennes. En mai 1881, l'entrée des troupes françaises d'occupation fut vécue comme une tragédie. Aussi, lorsque les nouvelles autorités municipales installées par le protectorat décidèrent d'augmenter diverses taxes et d'imposer des mesures d'hygiène en matière d'inhumation, la décision fut-elle perçue par une population tunisoise abasourdie comme une agression supplémentaire et une immixtion dans les affaires religieuses des musulmans. La protestation prit la forme d'une pétition adressée au bey signée par de nombreux citadins de toutes les professions : artisans, marchands, notaires, fonctionnaires, professeurs et magistrats. Plus de 200 personnes exprimèrent ouvertement leur hostilité à ces mesures. Une délégation fut reçue par le Bey Ali qui exprima sa sympathie aux protestataires ; ce qui inquiéta les autorités coloniales déjà préoccupées par le nombre élevé de signataires et surtout l'engagement de figures éminentes de l'élite citadine.→

VILLAS - فيلا
3 غرف، صالون، مطبخ،
2 بيت حمام، حديقة
3 chambres, salon, cuisine,
2 salles de bains, jardin.

APPARTEMENTS - شقق
غرفة، صالون، مطبخ صغير،
بيت حمام، شرفة
1 chambre, salon, kitchenette,
salle de bains, terrasse/loggia.

STUDIOS - شقق صغيرة
غرفة، مطبخ صغير،
بيت حمام، شرفة
1 chambre, kitchenette,
salle de bains, terrasse/loggia.

Pour plus d'informations, contactez la Réception ou :
لمزيـــد المعلومات ، إتصلـو بمكتب الإستقبال أو :
الهاتف : 76 51 20 71 / 75 51 20 71 / 74 51 20 71 / 68 51 20 71 +216- :Tél.
الجوال : 60 19 13 22 / 52 60 44 98-216+ Mob. : الفاكس : 22 51 20 71-216+ Fax :
البريد الإلكتروني : secretaire.siege@goldenyasmin.com - foued.bouslama@goldenyasmin.com :E-mail
المقر الإجتماعي : Siège social : Z.I la Charguia I - Rue 8612 Impasse n°4 - 2035 La Charguia
www.goldenyasmin.com

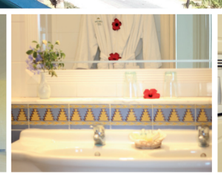

Pour plus d'informations, contactez la Réception ou :

لمزيـــد المعلومات ، إتصلـو بمكتب الإستقبال أو :

Tél. : +216-71 20 51 68 / 71 20 51 74 / 71 20 51 75 / 71 20 51 76 الهاتف :

Fax : +216-71 20 51 22 الفاكس : Mob. : +216-98 44 60 52 / 22 13 19 60 الجوال :

E-mail : foued.bouslama@goldenyasmin.com - secretaire.siege@goldenyasmin.com البريد الإلكتروني :

Siège social : Z.I la Charguia I - Rue 8612 Impasse n°4 - 2035 La Charguia المقر الإجتماعي :

www.goldenyasmin.com

STUDIOS - شقق صغيرة

غرفة، بيت حمام، شرفة

1 chambre, salle de bains et terrasse/loggia.

APPARTEMENTS - شقق

غرفة، أو غرفتين أو ثلاث غرف، صالون، مطبخ صغير، بيت حمام، شرفة

S+1 1 chambre, salon, kitchenette, salle de bains et terrasse/loggia.

S+2 2 chambres, salon, kitchenette, 1 ou 2 salles de bains et terrasse/loggia.

S+3 3 chambres, salon, kitchenette, 2 salles de bains et terrasse/loggia.

■ Mohamed Senoussi, cheville ouvrière du mouvement de 1885 et auteur d'un témoignage sur les événements intitulé Al Nazila Al Tunissiya.

➔Il s'agissait là « d'un mouvement dont les tendances hostiles au Protectorat – écrivait alors le secrétaire général du gouvernement Maurice Bompard - ne pouvaient plus laisser aucun doute ». Si les hauts cadres du Makhzen beylical se rallièrent au nouvel ordre politique après le traité de Kassar Saïd et la Convention de La Marsa de 1883, on se rendit compte, à l'occasion de la protestation tunisoise de 1885, que *«la bourgeoisie d'origine beldie ou savante se maintenait dans une réserve distante et ce fut dans ce milieu que se manifestèrent les premières résistances au protectorat »* (Henri de Montety). Aussi malgré le caractère modéré du mouvement, le résident Paul Cambon opta-t-il pour une répression sévère : la cheville ouvrière de la protestation, Mohamed Senoussi, fonctionnaire, fils et petit-fils de magistrats religieux, intellectuel zitounien réformiste se réclamant de la tendance d'El Afghani et de Mohamed Abdouh, fut limogé et éloigné à Gabès. Le cheikh- el- médina, Mohamed Dallagi, et le directeur de l'Administration des habous, cheikh Ahmed El Ouarttani (qui outre sa participation au mouvement s'était signalé dès 1881 par sa résistance face aux tentatives du Protectorat pour accaparer les terres habous au profit des colons), furent destitués. D'autres hauts fonctionnaires ainsi que des chefs de prestigieuses corporations des souks furent démis de leurs fonctions et Hassouna Ben Moustafa, directeur des forêts d'oliviers, fut exilé au Kef.

Le mouvement fit long feu et l'historien Arnold Green a évidemment raison lorsqu'il écrit dans son ouvrage *The Tunisan Ulama* qu'il devrait être interprété comme une réaction à l'occupation de 1881 et non un prélude à l'indépendance de 1956. Il n'empêche que ce sursaut de citadins artisans, marchands, oulémas et fonctionnaires, quatre ans à peine après l'occupation, fut néanmoins un moment fondateur : celui de Tunis comme haut lieu de la réflexion et de l'action au service de la cause nationaliste tunisienne. En cela, la protestation tunisoise de 1885 se distingua fondamentalement des mouvements qui la précédèrent.L

Md. A. B.A.

■ Étendards des Zaouias et des confréries religieuses (ici lors d'une procession au début du XXe siècle).

Une école pionnière, l'Ecole de la Rue du Pacha

Saloua Khaddar Zangar

A l'aube du XXe siècle, dans une société ébranlée par la colonisation et écrasée par les impératifs dissolvants de la politique coloniale, la question de l'éducation et la finalité de l'enseignement à prodiguer aux jeunes filles musulmanes suscitent des débats passionnés. Sensible aux idées véhiculées à travers le monde arabe par les idéologues du mouvement de la Nahdha, Jameleddine el Afghani et Mohamed Abdou, qui tentent la difficile synthèse entre l'islam et la modernité occidentale, sensible également aux idées propagées par les réformateurs tels que Rifaat el Tahtaoui et surtout Kacem Amine qui voient dans la condition faite aux femmes une des causes du retard pris par la société musulmane, la presse tunisienne a constitué le meilleur témoin de l'irruption d'une pensée féministe qui forgea sa propre symbolique autour de la question de l'instruction.→

Ennahdha, *Murshid el Umma*, *Al Badr*, *Lissân Echaab*, *El Hadhira*, *Essawab*, la revue *Khereddine* ont constitué le support culturel qui permit l'éclosion des réflexions autour de la question et le lieu de propagation des nouvelles relatives au mouvement d'émancipation des femmes dans le monde. *La revue Al Alam el Adabi* consacra même toute une rubrique intitulée «Femme dans le monde» pour répercuter les acquis émancipatoires de la femme en Europe et en Turquie.

La nécessité d'une relecture libérale du Coran en matière de condition féminine fut alors un des thèmes majeurs de la littérature réformiste. En 1897, le cheikh Mohamed Essnoussi publia un ouvrage intitulé *L'Epanouissement de la fleur ou Etude sur la femme en islam*. Tout en justifiant la majeure partie des prescriptions coraniques, il se prononçait timidement pour l'instruction des filles. Quelques années plus tard, alors que le mouvement Jeune Tunisien prenait naissance, paraît un ouvrage signé de trois auteurs : César Benattar, Abdelaziz Thaalbi et Hédi Sebaî, sous le titre *L'esprit libéral du Coran*. Les auteurs dénonçaient les conséquences néfastes de la mauvaise interprétation de la loi islamique et rappelaient que l'islam impose l'instruction de la femme au même titre que l'homme. Force est de constater que quelle que soit la timidité des réformes proposées par la plupart des penseurs de l'époque, tous les courants de pensée s'accordaient pour faire de l'éducation de la femme une exigence fondamentale pour l'émancipation de la société. Mohamed Jaibi, directeur de la revue Khereddine, qui désapprouvait les idées de Kacem Amine, appelait en 1906 à armer la femme de l'outil principal de sa défense : l'enseignement : *«Ceux qui tentent d'éveiller la mémoire sans brandir l'étendard de l'enseignement pour la femme font des tentatives absurdes et demandent l'impossible».*

L'instruction, clé de l'émancipation !

Mais de quel type d'éducation s'agit-il ? Quelle est la finalité de l'enseignement à prodiguer aux jeunes filles ?

C'est alors que les discours divergent et la polémique s'accentue. Culture arabe ou occidentale ? Langue arabe ou française ? Débat dramatique parce qu'il touche les fibres ultrasensibles d'une société ébranlée par la colonisation.

Confrontée à un milieu colonialiste, l'instruction de la femme est alors érigée en potentiel de préservation de la nation.

«Nous avons aujourd'hui un besoin urgent de filles musulmanes instruites qui prendraient en charge notre avenir, qui seraient capables d'avoir une intellection des caractéristiques de la période qu'elles vivent et qui seraient dotées d'une éducation nationale solide et efficace qui favoriserait la renaissance de la nation et éveillerait l'esprit national».

La plupart des défenseurs de l'instruction de la femme ont entrevu la possibilité de sa formation dans le but de féconder son apport éducatif et organisateur de la cellule familiale. La femme se vit assigner un rôle avant-gardiste, elle est le garant de l'ordre social, le symbole de l'identité nationale,→

➔le dernier rempart contre la colonisation, voire l'assimilation. La femme est enfin un enjeu que se disputent les occupants et les colonisés ; la place qu'est la sienne faisait pour les premiers la preuve du retard des peuples soumis à leur tutelle (Cf. la réponse d'Ahmed ibn Abi Dhiaf aux 23 questions posées par Léon Roches, Consul de France en Tunisie 1853-1863) ; pour les seconds, elle était le plus sûr rempart contre l'acculturation.

Les femmes enfin, il faut bien en convenir, sont absentes, au début de ce siècle, du débat, les lieux du discours et de la politique restant le monopole des hommes, voire de la minorité des hommes lettrés.

C'est dans ce contexte que sont tentés les premiers essais d'instruction de la jeune fille musulmane. L'école de la rue du Pacha a joué un rôle capital dans ce départ. C'est sur l'initiative de l'épouse du Résident général Louise René Millet que la première école publique pour les jeunes filles musulmanes ouvrit ses portes le 1er mai 1900. Installée dans un palais sis au n° 9 de la rue el Monastiri, l'école Louise René Millet fut dirigée par la veuve d'un haut fonctionnaire français de la Résidence, Mme Eigenschenk, sous forme, au départ, d'une institution autonome patronnée et subventionnée par la Résidence. Pour les premières générations de l'école, la classe c'était la première ouverture sur les horizons du monde, la découverte de la vie. En effet, pendant des siècles, la jeune fille musulmane est restée cloîtrée chez elle. Il n'était pas admis qu'elle s'instruise. En Tunisie, quelques rares familles de l'aristocratie payaient les frais d'un vieux moueddeb qui venait donner ses leçons de Coran à domicile. L'instruction n'allait pas au-delà. L'éducation féminine se limitait à l'apprentissage du ménage et à des travaux d'aiguille à la maison ou dans un atelier du quartier «le Dar el Maalmaa» sous la direction d'une vieille ménagère.

Dans une lettre adressée au président de «l'Alliance Française», Mme Eigenschenk, présentant l'école, écrit : *«Les débuts de cette œuvre ont été difficiles : il fallait ménager la susceptibilité des Arabes en présence de toute question féminine musulmane. C'est avec beaucoup de ménagements, d'amitié et de douceur sans aucune pression que nous arrivâmes à vaincre le parti pris inspiré par l'ignorance même du Coran dans les masses indigènes*

Le 1er mai 1900, nous ouvrions notre première école avec cinq fillettes arabes reprises à un groupe de salutistes anglaises. Au bout de trois ans, nous n'avons que 30.

Le monde arabe, si fermé, ne disait rien, observait, se tenait au courant de ce qui se faisait dans notre mystérieuse école où nul Européen ne pénétrait en dehors de nos institutrices»

En effet, la Résidence générale a dû faire pression sur les familles de fonctionnaires tunisiens pour les convaincre d'y envoyer leurs filles. Les élèves étaient sélectionnées dans les milieux de la moyenne bourgeoisie, on veillait à leur bonne éducation et au respect des convenances musulmanes, elles venaient à l'école en voile et accompagnées. La puissance coloniale ne pouvait pousser les choses au point de s'aliéner les pouvoirs locaux, en général les plus conservateurs, et sur la collaboration desquels elle consolida sa propre autorité.

«L'école ne prêche pas l'émancipation, ne touche en rien aux mœurs indigènes. On ne lutte ni contre la réclusion ni contre le voile des femmes. L'instruction et le temps pourront seuls modifier cet état ➔

→ *de choses qui, contrairement à bien des croyances, n'est pas imposée par le Coran».*

Le programme appliqué à l'école consistait à enseigner les principes du Coran par un moueddeb et les premiers éléments d'instruction arabe (lire, écrire et calculer) parallèlement à une instruction française (littérature, histoire, sciences et hygiène) complétée par des travaux d'aiguille (broderie, couture, dentelle) dispensée par des institutrices françaises.

Le niveau d'instruction n'était pas très élevé, les plus hardies arrivaient tout juste à passer leur certificat d'études primaires.

Les programmes d'enseignement de l'école de la rue du Pacha ont suscité des débats passionnés. L'opinion tunisienne restait sceptique ; si parmi les jeunes tunisiens certains recommandaient une amélioration des programmes et que l'enseignement soit poussé à un degré équivalent au certificat d'études primaires (Cf. les articles de Abdeljelil Zaouche dans le *Tunisien*-1907), d'autres réclamaient un enseignement national imprégné de l'esprit de l'islam à l'instar de l'Egypte et de la Turquie qui ont eu recours à des institutrices de Syrie (Cf. Sadok Zmerli au Congrès de l'Afrique du Nord, Paris octobre 1908). En tout cas, l'œuvre se développant, la Direction des Habous la prit à sa charge. Un nouvel immeuble fut édifié à la rue du Pacha (1911-1912). L'école fut rattachée officiellement au Gouvernement tunisien.

Décrivant le nouvel immeuble, Mme Eigenschenk écrit :
«Tout est prévu pour le confort et l'hygiène de nos jeunes : grandes classes claires et aérées mais dont le système de fenêtres ne peut laisser voir des dehors, vastes salles de coutures et d'ouvrages d'art, superbes cours et préaux où elles prennent leurs ébats et se promènent durant les récréations. Pour leur éviter une sortie, leurs domestiques apportent leur déjeuner du midi à l'école où dans de gais réfectoires on dispose les couverts».

La directrice était convaincue, et elle n'avait pas tort, que sans changer leur costume, sans bouleverser leur apparence, les écolières de la rue du Pacha ne ressembleraient cependant plus à ce qu'étaient leurs mères. La description est tout autre quand elle émane de la Tunisie Française, porte-parole de la Droite française:

«De ce bâtiment bas et vaste, aux portes pleines, lourdes et plantées de gros clous, aux grandes fenêtres ogivales, défendues par les éternels grillages aux mille petits losanges, de toutes ces boiseries emprisonnantes peintes en vert, d'un vert cru, contrastant franchement avec la blancheur des murs ensoleillés, se dégage une impression de tristesse difficile à écarter. Cependant que notre regard cherche à percer les mystères dont ces murs épais et froids de prison seront les confidents muets, notre esprit attendri se porte vers toutes ces nouvelles djenane que l'on entassera là, dans ses grandes salles...» →

PRENEZ DE LA HAUTEUR
PASSEZ AUX SUV.

SSANGYONG
Be yourself !

DES AVANTAGES SUR TOUTE LA GAMME
ET DES REMISES ALLANT JUSQU'À 8.000 DT.

OFFRE VALABLE DU 15 MARS AU 30 AVRIL

GARANTIE 3 ANS OU 100 000 km

Ssangyong Tunisie
ssangyong-tunisie.com

SOTUDIS
Chemin de réussite

TUNIS
Route de Sousse, GP1 Km7 2033 - Mégrine
Tél. : (+216) 71 425 355
Fax : (+216) 71 425 253

SFAX
Route de Gabes, bvd de l'environnement, Km 2,5 - Sfax
Tél. : (+216) 74 281 000
Fax : (+216) 74 281 020

SOUSSE
Route de ceinture, 4022 Z.I. Akouda - Sousse
Tél. : (+216) 73 343 333
Fax : (+216) 73 343 233

GABES
Route de Tunis Km 0,5 BP 31 - 6001 Hached Gabès
Tél. : (+216) 75 278 616
Fax : (+216) 75 274 151

→ *«Ne pouvoir aimer qu'un rêve» tel est le sort cruel qui attend toutes les futures désenchantées qui pénétreront dans cet édifice dont la froideur est adéquate au néant ... et d'où, quoi qu'elles fassent, elles ne sortiront peut-être jamais.*

A quoi bon alors avoir construit cette école et dépensé 150,000 F environ qui auraient été plus utiles ailleurs...» (*La Tunisie Française*, 5 janvier 1912).

Les libéraux français de leur côté ne cachaient pas leur déception. *«L'on éprouve le regret de ne pas voir ce petit monde si bruyant, si coquet se mêler au monde de nos petites françaises des écoles primaires ou secondaires. Représentez-vous la cour des récréations de l'école Jules-Ferry avec ce mélange... quel pas en avant pour l'assimilation des races et la paix de notre protectorat !»* (*Le Courier de Tunisie*, 14 octobre 1907). Assurément, l'école de la rue du Pacha n'était pas seulement une œuvre pédagogique mais bien plus : elle fut une œuvre politique. Dans l'esprit de ses initiateurs, elle devait, tout en ménageant les traditions musulmanes, apporter un élément de plus à l'influence française, voire à la paix du protectorat en Tunisie.

Il importe enfin de noter qu'en dépit de la timidité de ses débuts et des réactions suscitées, l'école de la rue du Pacha ne cessa d'accroître ses effectifs qui atteignirent 500 élèves en 1940. D'autres écoles publiques pour les jeunes filles musulmanes ont ouvert leurs portes à l'intérieur du pays : Nabeul, Sousse, Kairouan, etc. L'école de jeunes filles de la rue du Pacha ne tarda pas à faire le pendant du collège Sadiki qui dispensait aux garçons une instruction bilingue et qui fut la pépinière des cadres administratifs du pays. En 1945, l'établissement a été promu au rang de collège secondaire, les jeunes filles accédaient au baccalauréat qui leur ouvrit les portes de l'enseignement supérieur.

Au sein de l'école, l'évolution s'est poursuivie tout doucement mais sûrement, la jeune fille tunisienne maria sa civilisation aux idées modernes sans se défigurer, bien mieux elle participa à la vie politique, à la lutte nationale. L'école de la rue du Pacha a contribué à la naissance de la première génération de militantes politiques et dirigeantes du mouvement des femmes. Par leurs luttes contre le colonialisme, contre la guerre et pour la paix, par leur solidarité avec les détenus politiques et les condamnés, elles ont prouvé à la société entière que celle-ci a autant besoin de ses hommes que de ses femmes.

En 1952 devant l'ampleur de l'agitation nationaliste : manifestations, grèves des élèves du collège de la rue du Pacha, les autorités coloniales nommaient une directrice tunisienne, Melle Zbeida Amira. Son nom reste gravé dans la mémoire des jeunes générations de la Tunisie indépendante. Elle dirigea le collège avec zèle et dévouement de 1952 à 1974. A l'aube de l'indépendance, la promulgation du Code du statut personnel fut l'une des premières réformes de la Tunisie moderne. Depuis, les bancs de l'école sont accessibles, la Tunisienne s'épanouit sur les plans social, culturel et politique. Elle accède à la vie publique : femme d'affaires, avocate, médecin, pilote... toujours en quête d'un avenir meilleur, elle poursuit sa route.

A l'école de la rue du Pacha, revient l'honneur d'avoir ouvert la première brèche.

S.K.Z.
Directeur de recherches I.N.P.

SIMPAR
ISO9001

FAITES CONFIANCE AUX LEADERS TUNISIENS DE

L'IMMOBILIER

«LES MIMOSAS»

La société immobilière et de participations SIMPAR, fondée en 1973, est l'un des principaux acteurs de l'immobilier en Tunisie. Société mère du groupe immobilier de la Banque Nationale Agricole (BNA) et acteur historique de l'économie sociale et solidaire, notre société s'appuie sur un savoir-faire de plus de 45 ans.

Au rang des tout premiers promoteurs immobiliers en Tunisie, nous participons depuis les années 70 à l'édification, la construction et la modernisation du parc immobilier tunisien.

Actuellement la SIMPAR commercialise deux projets finis de type R+2 : une résidence de Très H.S. « LA COURONNE » sur les hauteurs d'Ennasr 2 et une autre résidence de H.S. « LES MIMOSAS » à la banlieue nord de Tunis à Marsa Erriadh ainsi qu'un projet en cours de finition de type R+6à el Mourouj 6.

Prochainement SIMPAR commercialisera une résidence de Très H.S. aux Jardins de Carthage de type R+3

Société immobilière et de participations SIMPAR
Adresse : 14 rue Masmouda, Mutuelleville, 1082 Tunis
Service Commercial : (+216) 71 840 244
Email : simpar@orange.tn
www.simpar.tn

Société • Histoire

De l'altérité de la démocratie grecque

et des démocraties occidentales contemporaines

Ammar Mahjoubi

L'idéal-type du pouvoir, dans le monde antique, fut longtemps celui de la cité-état. Dotée d'un territoire agricole et de ressources plus ou moins importantes, la cité concentrait dans la ville proprement dite, au cœur de son territoire, l'essentiel de l'activité économique et politique. Comme le mot civitas à Rome, le terme polis, qui désigne en Grèce la cité, cumule à l'époque classique trois significations. Il désigne les institutions, la constitution de la cité, comme il peut signifier l'ensemble du corps des citoyens. Et il désigne aussi, bien entendu, la ville, l'agglomération, là où s'organise la vie matérielle des habitants. La polis était donc, d'une part, une association morale et juridique et, d'autre part, une entité matérielle, un état constitué. C'est au sein de cette entité matérielle que naquit, dit-on, la démocratie. →

De nos jours, on considère souvent cette démocratie grecque, la démocratie athénienne en particulier, comme l'ancêtre des différentes démocraties occidentales contemporaines, en dépit cependant d'une défaillance, celle de l'esclavage, qu'on impute à un défaut, une carence inhérente à cette époque. Mais on omet de souligner que l'esclavage ne constitue pas une simple défaillance, une imperfection contingente. On n'explique pas assez qu'il s'agit, en réalité, d'un trait caractéristique, d'un indice révélateur, qui affecte gravement le système démocratique et montre clairement que la démocratie grecque n'a que le nom en commun avec les démocraties occidentales actuelles. Il suffit, pour s'en convaincre, souligne P. Veyne1 , de lire Platon dans Les lois.

Dans ce texte, comme dans plusieurs autres, il est précisé que la démocratie grecque débute par un tri initial, par un parti-pris sélectif. Les fondateurs de la cité, les conditores comme on dit en latin, commencent par choisir, parmi les habitants de l'agglomération, ceux qui seront dotés de la citoyenneté, ceux qui composeront la cité, au sens politique et juridique du terme. Il s'agit là d'un geste fondateur. On laisse évidemment de côté les esclaves ; on ne retient pas, non plus, les métèques, c'est-à-dire les étrangers domiciliés, et on exclut également les pauvres, dépourvus d'un patrimoine. A une exception notoire cependant, celle d'Athènes, qui fit, au Ve siècle av. J.-C., des démunis, aussi, ses citoyens.

Dans la cité platonicienne idéale, le corps civique est ainsi composé d'une dizaine de milliers de citoyens, pour une population huit fois supérieure. Avec leurs femmes et leurs enfants, les citoyens devaient compter, en effet, près de 40.000 personnes, alors que la population totale atteignait environ 80.000 âmes, en adjoignant plus de 30.000 esclaves et quelque 10.000 métèques. A Athènes, après les nouvelles réformes d'Aristide en 477, puis celles de Périclès en 460 av. J.-C., on comptait une population totale d'environ 400.000 personnes, comprenant quelque 200.000 esclaves et 70.000 métèques. Sur les 130.000 personnes restantes, il faut retrancher les femmes et les enfants, si bien que le nombre des citoyens n'excédait pas 30 à 40.000 individus. La démocratie athénienne, sans doute la plus ouverte, présentait ainsi un corps civique dix fois moins nombreux que celui de la population totale ; elle ne dépassa guère ces limites, qui étaient celles de la cité antique, avec son économie fondée entièrement sur le travail servile.

A cet égard déjà, les démocraties occidentales contemporaines sont, par essence, tout à fait différentes. Dans un territoire donné, considère-t-on, vit une population fixée à demeure, qui travaille et déploie une activité sociale. La tâche qui incombe au système démocratique est de pourvoir cette population d'un Etat, doté d'une constitution politique. Contrairement à la

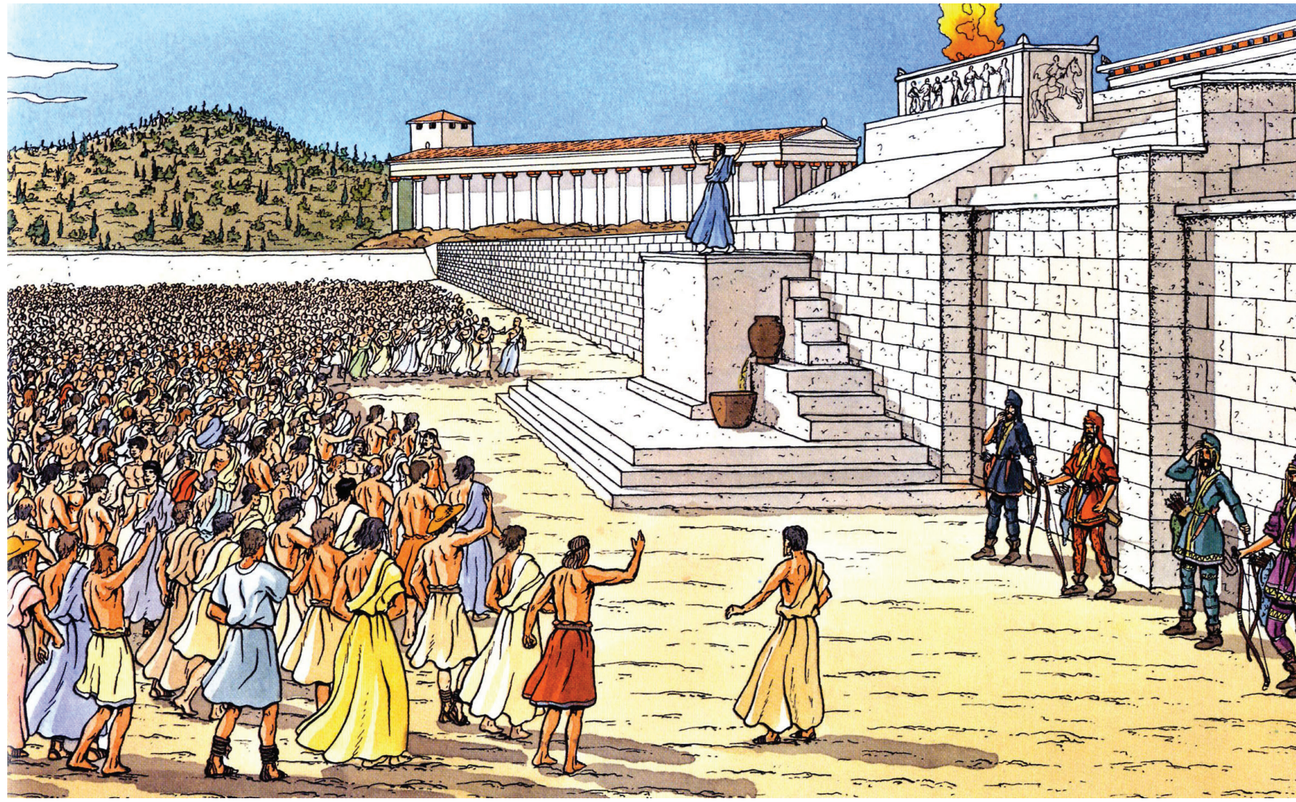

démocratie grecque, les démocraties occidentales ne décrètent pas au préalable la nécessité d'un tri parmi les habitants, du choix de ceux qu'elles considèrent ou non comme citoyens. C'est l'ensemble de la population durablement installée dans le territoire qui est concerné.

Dans l'Antiquité, d'ailleurs, le mot démocratie n'avait pas, sémantiquement, le même sens que de nos jours. Composé du substantif grec démos (peuple) et du verbe kratein (gouverner), il exprimait, pour chaque citoyen de la cité antique, le pouvoir de débattre, de décider en commun avec les autres et également de juger, de prononcer sentences et jugements. Le citoyen avait ainsi la liberté réelle et entière d'intervenir dans tous les domaines politiques et judiciaires. Mais nonobstant cette liberté, ni les citoyens, ni à plus forte raison les autres individus de la cité n'avaient des droits. Alors que ce qui est fondamental dans les démocraties occidentales, c'est la conception de la personne privée et de ses relations publiques avec la société. C'est cette conception, en effet, que traduisent les statuts de droit privé et de droit public. La liberté des anciens était donc, en réalité, un état de fait ; elle n'a jamais été un droit, comparable au droit que tout citoyen occidental est susceptible d'opposer à l'Etat. Tandis que les temps modernes ont permis à l'individu, en Occident, de conquérir des droits reconnus, opposables à l'Etat et à la religion, les Athéniens ne disposaient que d'une liberté de fait et d'un pouvoir politique : celui de voter, de légiférer et de juger. Mais cette liberté et ce pouvoir n'ont jamais accordé, ni permis à l'individu, d'acquérir des droits reconnus par l'Etat et susceptibles de lui être opposés. Notons, par ailleurs, que s'ils ne sont ni vraiment reconnus, ni véritablement mis en application, il ne suffit pas de consigner ces droits dans les textes fondateurs des Etats contemporains dotés de constitutions, pour se proclamer un Etat démocratique.

Aristote écrit, par ailleurs, que l'homme est un animal politique ; ce qui signifie que le tèlos de l'homme, comme disaient les Grecs, →

➔c'est-à-dire son accomplissement, c'était de s'adonner à la politique en vivant dans une cité. A l'époque antique, il existait, en effet, entre les communautés, une différenciation semblable à celle qui, entre les personnes, séparait les hommes libres des esclaves. Toute communauté qui ne vivait pas dans une cité, toute communauté sans organisation civique était ainsi considérée comme barbare. Comme l'Etat- nation occidental, à l'époque moderne, la cité était en effet, pour les Grecs, la marque de leur supériorité sur les Barbares et sur les Orientaux. La marque d'une prééminence sur la peuplade et la tribu, semblable à la supériorité des citoyens d'une démocratie contemporaine, à leur prééminence sur les sujets d'un potentat oriental. Ce qui renforce l'idée que la cité était réservée à des privilégiés.

Certes, à Athènes, le cadre des privilégiés avait dépassé le cercle étroit des possédants, dotés d'un patrimoine. Il avait été élargi au «peuple», à l'exclusion bien sûr des esclaves et des métèques. Mais Athènes, pensait-on, faisait preuve d'un laxisme abusif. «En si bon chemin, fait dire Xénophon à un Athénien, on en viendrait à titulariser dans la cité des mendiants» (Helléniques, II, 3,48). Dans sa cité modèle, Platon écarte d'ailleurs toute tolérance, tout laxisme, en exigeant que l'ensemble des citoyens doivent y posséder un patrimoine. Débarrassés des soucis matériels, ils pouvaient se consacrer entièrement à la vie civique. Ainsi ils vivraient dans une cité parfaite, totalement différente des tribus amorphes des barbares, ainsi que des peuples passifs des royaumes, et des sujets résignés et apathiques des Orientaux. Les vivres seraient fournis, en quantité suffisante, par le labeur des esclaves dans les fermes des citoyens, qui seraient déchargés également des moindres travaux quotidiens, grâce à une nombreuse et docile domesticité. Leurs seules tâches économiques se borneraient alors à la supervision de leurs propriétés et à la gestion de leurs biens, tout en surveillant la croissance de la productivité et en organisant les échanges avec les marchés. Loin de viser une maximalisation des profits, à la manière capitaliste, l'activité économique des citoyens serait ainsi cantonnée à une bonne gestion familiale.

Avec des citoyens suffisamment nantis pour s'adonner, leur vie durant, aux loisirs, aux fêtes et au militantisme politique, cette cité de Platon n'était, cependant, qu'une cité idéale. La réalité des exigences socioéconomiques ne pouvait qu'entraîner une dérive qui aboutit, peu à peu, à la transformation de la démocratie directe en gouvernement des notables, dès les débuts de l'époque hellénistique. A Athènes certes, dans l'ecclésia, cette assemblée des citoyens élargie aux pauvres, le petit peuple était encore fier, au IVe s. avant le Christ, de continuer à dire son mot dans les affaires publiques, politiques et économiques, nationales et internationales. Mais chez les pauvres ne cessait déjà de s'ancrer le respect pour le rang social des riches, pour la table des valeurs imposée par les notables. Toute remise en cause de la hiérarchie sociale avait été rapidement bannie et il suffisait, au petit peuple, de jouer son rôle dans l'arène politique, d'affirmer sa dignité et de faire partie des jurys dans les procès. Sachant que leur ascendant n'était guère contesté, les riches se permettaient, à leur tour, de faire preuve de paternalisme et de concéder à la cité athénienne son laxisme démocratique. Leur puissance politique adossée à leur hiérarchie sociale leur paraissait, en effet, intacte et respectée par le petit peuple.

Un classement établi par Sammy Samooha, sociologue à l'Université de Haïfa, distingue quatre variétés de régimes démocratiques : la démocratie libérale est peut-être la plus accomplie. Elle représente l'ensemble de la société qui réside dans son cadre territorial, sur une base d'égalité totale entre ses citoyens, et sans autres considérations liées à leurs origines ou à leur culture. Dépositaire et gardienne stricte des lois et des droits, son intervention dans les choix culturels de ses citoyens est minime. Les Etats scandinaves et, dans une moindre mesure certains parmi les Etats anglo-saxons, pourraient être classés dans cette catégorie. La démocratie républicaine intervient beaucoup plus dans la cristallisation de la collectivité nationale, avec beaucoup moins de tolérance et un grand effort d'intégration des identités culturelles minoritaires dans une culture nationale globale.

C'est le cas de la France, crispée jalousement sur son identité nationale. La démocratie polysociale, qu'illustrent les régimes démocratiques suisse, belge et canadien, reconnaît par contre les groupes culturels et linguistiques ; elle favorise leur totale autonomie, avec une représentation égalitaire au niveau national, et un droit de veto en ce qui concerne les décisions communes. La démocratie pluriculturelle, enfin, respecte la diversité des cultures et l'institutionnalise même en quelque sorte, sans tenter d'imposer aux minorités une culture dominante ; tout en leur accordant des droits collectifs. La Hollande et la Grande-Bretagne en offrent des exemples probants.

Israël, par conséquent, ne peut être classé dans aucune de ces catégories. Il ne se considère pas comme l'expression politique de la société civile vivant à l'intérieur de ses frontières qui, d'ailleurs, ne sont toujours pas définies. Le principe central de la souveraineté de l'ensemble du peuple de l'Etat d'Israël n'est donc pas respecté. L'idéologie sioniste, de surcroît, particularise ses citoyens juifs, ainsi que tous les juifs du monde vivant à présent et jusqu'à la fin des temps. S'il concède à ses non-juifs certains droits de citoyenneté démocratique, ainsi que des élections libres et la liberté d'expression et de réunion, il leur dénie par contre l'égalité civile et politique. Il limite ainsi aux juifs, et à eux seuls, l'essentiel des biens publics, des terres et des ressources, par le biais de sa législation. Cette définition de l'Etat par la distinction entre juifs et non-juifs et ce refus acharné de faire d'Israël la république de l'ensemble des citoyens rompent nettement avec les principes fondamentaux d'une démocratie, de quelque type que ce soit. Il convient donc de ne pas compter l'Etat d'Israël parmi les démocraties occidentales, mais plutôt de le définir comme une ethnocratie libérale, dont le rôle principal est de représenter et de servir non pas un démos, un peuple civique, mais un ethnos biologique et religieux exclusif et discriminatoire, bien que fictif quant à la réalité et à l'historique de cette «ethnie».

A.M.

BESOIN DE FINANCEMENT POUR L'ACQUISITION DE VOS VÉHICULES, OUTILS DE PRODUCTION OU LOCAUX PROFESSIONNELS ?
DÉCOUVREZ NOS SOLUTIONS DE FINANCEMENT SUR-MESURE QUELQUE SOIT VOTRE MÉTIER OU SECTEUR D'ACTIVITÉ
Un conseiller clientèle sera à votre écoute pour vous accompagner durant toutes les étapes du crédit à travers un réseau de plus de 120 agences.
Centre de Relation Client 81 10 12 12
www.bt.com.tn

Fatma Bouvet de la Maisonneuve

Une Arabe en France, une vie au-delà des préjugés

Dans le foisonnement de la littérature de l'immigration, le livre *Une Arabe en France, une vie au-delà des préjugés* détonne : point de déchirements, de discours victimaires, mais une volonté inébranlable de tordre le cou aux préjugés des deux côtés de la Méditerranée, alors que la mode est à la diabolisation de l'autre. L'auteur, Fatma Bouvet de la Maisonneuve, nous fait le bilan de 20 ans d'une immigrée en France *«qui souhaite partager son ressenti avec d'autres et corriger les mauvaises interprétations à travers une succession de photos, de scènes de vie afin de se défaire des clichés»*. Elle établit un parallèle entre les deux pays: *«La France est un pays qui pense et la pensée nous préserve des dangers. Ni les attaques extérieures, ni les discours de division n'ont ébranlé la cohésion de ce peuple mature. Il en est de même de mon autre pays, la Tunisie, qui n'a jamais basculé dans la guerre civile»*. Au final, elle avoue, reprenant le mot de Hannah Arendt: *«Je n'ai jamais aimé un peuple. Pourquoi devrais-je aimer les juifs? Je n'aime que mes amis, c'est tout. C'est le seul amour dont je me sens responsable»*.

Ce livre, écrit dans une langue élégante, est surtout une ode à des valeurs qui se perdent comme frappées de ringardise *«mais qui sont d'une modernité insoupçonnée»* : l'amitié, le dialogue des cultures, la tolérance, la solidarité.➔

GROUPE
AFRIKISOL

AFRIKISOL INDUSTRIE
L'expert du calorifugeage

AFRIKISOL
Études & Réalisations
le partenaire des industriels

AFRIKISOL TRADING
le fournisseur des industriels

Paris 2017

AFRIKISOL a reçu le prix International Star for Leadership in Quality Award dans la catégorie Or

www.afrikisol.com

Tél: +216 72 570 625 / +216 72 572 498 / Fax: +216 72 571 322 / E-mail: contact@afrikisol.com
Tunisie: Route Menzel Jemil, Menzel Abderrahmene 7035-Bizerte-TUNISIE
France: 15 place notre dame 42410 - Pelussin / Tél: +33 4 74 87 72 47 / Fax: +33 9 55 75 14 40
Allemagne: Pf 2241 Hannover 30022 / Tél: +49 51 13 88 20 48 / Fax: +49 51 13 88 20 49

QC 100
PARIS Star Quality

MB Design

Bonnes feuilles

Nous sommes les mêmes, mais pas tout à fait

Je me souviens ainsi d'un jeune patient qui n'a jamais connu son père algérien puisqu'il avait abandonné sa mère quand elle était enceinte. Il était issu d'un milieu social extrêmement défavorisé, sa mère était française et catholique, mais lui se disait musulman, comme il supposait que son père l'était. *«Mon père n'était pas pratiquant»*, me disait-il. Dès les premières consultations, son esprit moulinait aussi vite que le flux de ses paroles. Il me pressait de questions : *«Comment c'est, là-bas : l'Aïd, le Ramadan, l'Aïd du mouton ?»* Il regrettait de célébrer ces fêtes en France *«de façon reconstituée et non authentique»* pour reprendre ses mots. Il rêvait de l'Algérie, non pas pour y vivre, mais pour des retrouvailles familiales car il se sentait trop seul ici, en France. Il fantasmait une famille qui devait ignorer son existence puisque certainement son père n'avait jamais parlé de lui. Son insistance et la régularité des mentions à l'origine de son père montraient bien sûr le traumatisme de cette absence, mais aussi à quel point il était curieux des célébrations auxquelles il participait sans conviction, en France et qu'il imaginait autres, dans le Maghreb. Ses voisines (les traditions se transmettent souvent par les femmes) lui en avaient un peu parlé, mais il accordait plus de crédibilité à mon témoignage. Probablement parce que je venais d'arriver mes souvenirs étaient plus frais, mais il savait aussi que, dans le cadre de nos rendez-vous, sa curiosité insistante prenait un autre sens sur lequel nous avons travaillé. Encore aujourd'hui, chaque fois que je discute avec des enfants dits de deuxième ou troisième génération, je réalise à quel point mon statut est différent du leur en France. Car l'immigrée c'est moi, comme l'étaient leurs parents. Moi, j'ai grandi là-bas et je reste définitivement imprégnée par d'autres coutumes. C'est ainsi que je constate régulièrement ma totale étrangeté face à ce qui a été reconstruit ici en termes de cérémonies, croyances, expressions, usage de la langue, bref une tradition qui n'est pas la mienne. Nous sommes les mêmes, mais pas tout à fait. Il m'arrive très souvent d'être étonnée de certaines pratiques. Outre les dérives religieuses actuelles dont on parle souvent, c'est bien le socle des traditions que je ne reconnais pas. Le temps de l'éloignement, la distance qui s'éternise pour certaines familles, l'absence de transmission (les parents étaient trop occupés à survivre, eux et leurs familles), mais aussi la cohabitation de cette culture avec les codes français qui est passée par là. Il en résulte une entité particulière due au rapprochement des cultures et des religions. Je suis en effet surprise par une forme de cléricalisation des coutumes musulmanes normalement absentes de l'islam sunnite qui est majoritaire en France. Je suis par exemple stupéfaite de l'ampleur que prend l'avis des imams qui se rapproche du rôle du prêtre alors que j'ai évolué dans une société où son seul rôle était de conduire une prière.

Les Arabes sont-ils misogynes?

Non, des Arabes le sont, oui, tout comme des non-Arabes : des Européens, des Américains, comme Donald Trump qui, lors de la campagne pour les primaires de 2016, a déclaré que les femmes ne pouvaient pas garder un secret d'Etat, des Indiens, comme ceux qui, en août 2015, ont condamné deux femmes au viol collectif parce que l'honneur d'une famille avait été entaché et certainement bien d'autres encore. J'entends déjà certains me dire que je nie la réalité en me cachant derrière ces exemples venus d'autres civilisations. Mais oui, j'ai décidé de m'entêter et de chercher les solutions sans rabâcher des faits trop connus qui deviennent un fonds de commerce. Je précise ici que celui qui voudra me faire passer pour une naïve qui ferme les yeux sur le machisme ambiant et la nécessité de renforcer les actions de parité et de sensibiliser au féminisme aura fort à faire. Seulement mon objectif est de ne pas ennuyer le lecteur avec ce qu'il a déjà lu, écouté, vu à tant et tant de reprises. Je souhaite lui montrer ce qu'on ne lui dit pas ou trop peu.

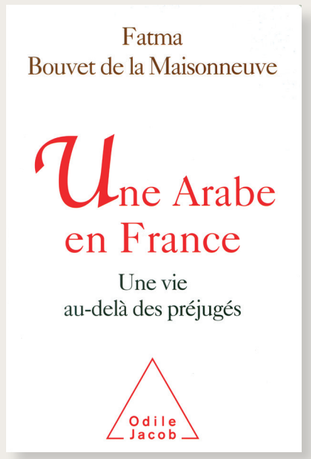

Fatma Bouvet de la Maisonneuve : Une Arabe en France, une vie au delà des préjugés,
Ed. Odile Jacob 198 pages 19,90 euros

En effet, je n'ai nulle envie d'écrire le énième livre qui passerait en revue les malheurs des femmes arabes ou musulmanes. Le statut des femmes dans le monde reste encore une tragédie et qu'il le soit dans les pays les plus conservateurs est une évidence. Je ne veux pas écrire pour accabler encore et encore. Quel en serait l'intérêt ? Nous savons déjà tout ou presque des menaces de certains prédicateurs à l'encontre de femmes qu'ils prétendent désobéissantes face à des règles qu'ils ont eux-mêmes inventées. Nous connaissons le comportement fanatique et imbécile de ceux qui les croient et mènent parfois leurs femmes, leurs filles ou leurs sœurs jusqu'à la mort. Les Arabes ne sont pas misogynes par nature, mais une grande partie de leurs lois sociales l'est car leur société est bâtie sur un modèle patriarcal et phallocrate. Mais il existe des luttes, à la fois anciennes et contemporaines, pour les droits des→

→ femmes et, depuis l'avènement des réseaux sociaux, ces revendications sont toutes connues. Aujourd'hui tout se sait et immédiatement, dans la seconde. Sachez que si je m'autorise ce ton c'est bien parce que je suis aussi Tunisienne. Ce pays est aujourd'hui doté d'une société civile forte et féminisée et d'une presse globalement libre qui dénonce des injustices jusque-là tenues sous silence. Ma Tunisie est un pays qui a une histoire forte de militantisme féministe et la question du voile ne s'y posait plus jusqu'à la vague récente suscitée par le wahhabisme saoudien. En effet, notre imaginaire collectif est fait des audaces de cette militante, Habiba Menchari, qui, déjà en 1924, appelait à l'abolition du voile. Elle a été suivie de près par l'intellectuel Tahar Haddad qui a écrit un livre sur la place de la femme dans la législation musulmane, puis cela a été repris dans la loi grâce au Code du statut personnel, sous la présidence de Habib Bourguiba. Ce texte nous donne des libertés que les citoyennes d'autres pays de la région n'ont pas encore obtenues à ce jour. L'âme et la conviction qui traversent ces pages ne viennent pas du hasard ni de n'importe où. Je pense comme une Tunisienne de ma génération, celle qui a vécu et grandi dans une société où la question de la pratique religieuse et de la tenue vestimentaire ne s'est jamais posée. La façon dont une femme s'habille est toujours un sujet à débat partout dans le monde. Or, pour ma génération où l'accès à l'éducation des femmes était une évidence, elle n'était pas aussi centrale qu'aujourd'hui. Même pour la génération qui nous précède, celle de nos mères, ce problème vestimentaire prenait moins de place que pour celle qui nous succède aujourd'hui : n'est-ce pas malheureux!

L'ascenseur social fonctionne encore

Les enfants et petits-enfants des primo-arrivants, j'en reçois régulièrement quelques-uns dans mon cabinet. Dire que ces entretiens sont toujours poignants est un mot faible car toute personne se sentirait désarmée face à l'expression de leurs réactions viscérales face à une injustice qu'ils jugent à la fois incompréhensible et injustifiable, mais qu'ils tentent pourtant de comprendre, voire de justifier. D'ailleurs, je ne pense pas avoir entendu de conviction aussi forte autour du trépied républicain que celle venant de ceux qui, justement, souffrent de son essoufflement. Ceux-là viennent me consulter parce qu'ils sont éreintés par les efforts sanctionnés trop souvent de déceptions. Leur conviction républicaine, ils l'évoquent avec sincérité, pourtant elle paraît récitée comme une litanie, un leitmotiv qui éviterait que leurs fondements psychiques et culturels ne s'effondrent. Liberté-Egalité- Fraternité, ils le brandissent plus haut que quiconque pour continuer de tenir debout dans leur pays.

Leila a grandi dans la banlieue lyonnaise. Son père travaillait dans le bâtiment et sa mère ne savait ni lire ni écrire. Le couple a eu sept enfants. Lui, sortait à 5 heures du matin et rentrait tard le soir. La mère portait toute la famille à bout de bras, les abus d'alcool du mari en prime et les coups pour lui reprocher de lui rappeler ce qu'il était devenu. Les bleus que ces enfants découvraient sur son corps représentaient la marque de l'erreur qu'on l'avait poussée à commettre autrefois : suivre un homme qu'elle n'aimait pas et qu'elle ne connaissait pas. Avec les années, pourtant, tout cela était devenu une routine. L'état du mari, d'ailleurs, ne lui permettait plus de lever la main sur elle car le peu d'énergie qui lui restait, il la gardait chaque matin pour assurer sa place sur le chantier. Alors, le plus important pour elle, c'était que les enfants ne vivent pas la même vie que leur père. Elle ne fréquentait pas grand monde, mais elle observait avec acuité ce qui se passait autour d'elle et elle n'y voyait rien de bien rassurant. C'est ainsi que tous les après-midi, elle, l'illettrée, mettait ses enfants autour de la table de la cuisine et leur faisait répéter leurs leçons comme elle le pouvait, en faisant appel à des stratagèmes qui font sourire aujourd'hui sa fille, Leila, que j'ai en face de moi. Cette femme, habituellement si maternelle et douce, revêtait tous les jours, à l'heure des devoirs, le costume gris sombre d'une enseignante tyrannique. Une métamorphose à laquelle tous ses enfants s'étaient accoutumés. Une règle à la main, sait-on jamais, si l'un d'eux se déconcentrait, elle balayait d'un œil attentif et scrutateur tous les cahiers ouverts à la page du jour cherchant des mots en gras ou une couleur qui signifierait une punition. Chaque enfant devait répéter ses cours et écrire ses exercices. D'ailleurs, c'est aussi grâce à cet effort qu'elle a peu à peu appris des rudiments de lecture et d'écriture. Grâce à l'école de la République et grâce à son opiniâtreté à elle, la mère analphabète, et à son intransigeance sur la scolarité et l'instruction, tous ses enfants ont bien réussi. Maintenant le mari, qui a toujours été fier de la réussite de ses enfants, ne bat plus sa femme et ne boit plus. Il reconnaît devant ses enfants que c'est bien grâce à leur mère qu'ils ont réussi. Leila, ma patiente, est ingénieure, elle travaille dans une multinationale française et apporte parfois son aide à une fondation créée par son entreprise.

ASSURANCE
Construction

Promoteurs immobiliers... et professionnels du secteur du bâtiment

Pour assurer la réalisation de vos projets en toute sérénité...

des solutions adaptées à chaque besoin !

Nos +++

• un savoir-faire et une expertise reconnue,
• un accompagnement personnalisé pour vous guider dans vos projets...

تأمينات سليم
ASSURANCES SALIM
Groupe banque de l'habitat

Siège Social : Immeuble Assurances SALIM Lot AFH BC 5-
Centre Urbain Nord - Tunis 1003
Tél.: (+216) 71 184 200 - Fax : (+216) 71 184 299
E-mail : commercial@salim-ins.com
Site Web : www.salim-ins.com

GARCICOM

Mongi Slim

L'homme des missions difficiles

L'ambassadeur Ahmed Ounaies en a eu l'heureuse initiative. Recevant des frères Larbi et Mustapha Chouikha de précieuses lettres manuscrites de leurs oncles Mongi et Taieb Slim, ainsi que d'autres archives familiales conservées par Héla Slim, il a proposé au Professeur Noureddine Dougui, spécialiste d'histoire contemporaine, de les étudier. Tout s'enchaînera alors rapidement. Ces documents, pour la plupart inédits, feront l'objet d'un livre intitulé *Mongi Slim, l'homme des missions difficiles*(*) et l'ensemble des archives de Mongi Slim a été déposé en octobre dernier à l'Institut supérieur de l'histoire de la Tunisie contemporaine.

«Cet essai ne prétend pas être un récit de vie complet, prévient d'emblée Noureddine Dougui, en avant-propos, *les sources disponibles ne le permettent pas. Aussi, avons-nous opté de revisiter, à travers les grands moments de son itinéraire, les étapes marquantes du Mouvement national»*.En 256 pages dont 76 en langue arabe, l'auteur essaie de restituer l'image de *«Mongi Slim dans le regard de l'autre»*, reconstitue son *«itinéraire d'un militant de l'ombre»*, souligne son caractère d'*«animal politique en herbe»*, et évoque *«des soubresauts salvateurs»*. Puis, il met en exergue *«le triomphe de la ligne autonomiste»*, avant de conclure sur *«Mongi Slim dans les dédales des négociations»*, puis son accession, au lendemain de l'indépendance, à la tête du ministère de l'Intérieur et sa nomination en tant que premier ambassadeur de Tunisie à Washington.

L'ouvrage, illustré d'un cahier de photos, est enrichi par 29 documents, en arabe et en français, qui constituent autant de sources importantes pour les chercheurs, mais aussi les simples lecteurs.➔

Bonnes feuilles

Mongi Slim victime de stéréotypes ?

Bourguiba a été l'un des premiers à avoir témoigné, dans ses nombreux discours, sur son action politique et sur celle de ses amis politiques, dont Mongi Slim, mais sur un ton polémique et souvent irrévérencieux, et sans respect pour le principe de la procédure contradictoire qui donne au vis-à-vis le droit de réponse. Nous n'en tiendrons pas compte. Et pour cause : Bourguiba a des raisons très personnelles d'en vouloir à Mongi Slim. Il lui impute nombre d'«incartades», entre autres, la tenue, pendant son exil au Caire, du Congrès du Néo-Destour (1948), dit Congrès de Dar Slim, qui a débouché sur la réduction de ses pouvoirs au sein du Parti, il critique la parcimonie dont il a fait preuve quand il a eu à diriger les finances du Parti. Et lui reproche, enfin, le peu de cas qu'il a fait de lui lors des négociations de l'autonomie interne, qui ont révélé les talents de Mongi Slim ; pour ces raisons et bien d'autres encore Bourguiba ne peut pas être impartial en parlant de Mongi Slim. Pour saisir la portée de cet acharnement, il faudrait admettre, à la suite de l'historien Marc Bloch, que les faits historiques sont, par essence, des faits psychologiques, ils s'expliqueraient par la peur, l'aversion, l'ambition et l'orgueil.

Les archives françaises livrent, à leur tour, des informations très contradictoires sur le personnage, variant au gré des circonstances. En 1945, on le considère comme un exalté, prompt à l'action, un extrémiste violent, les fiches des renseignements généraux vont jusqu'à dire : *«qu'en cas de trouble, il serait vraisemblablement appelé à prendre la tête de l'agitation. Dix ans plus tard, en novembre 1955, au moment où se tient le Congrès du Néo-Destour à Sfax, le regard sur Mongi Slim change du tout au tout et devient subitement bienveillant. On dit de lui que : «de 1947 à 1951, il a organisé le Néo-Destour en Tunisie sur le type occidental. Il n'est pas un tribun, paraît manquer de caractère. Il est l'élément sérieux, travailleur, organisateur et le sage du Parti»*. On le qualifie aussi de tacticien du Parti.

Ces informations sont confirmées par Charles-André Julien qui a côtoyé Mongi Slim. Fin connaisseur de la Tunisie et historien de renom, il brosse de Mongi Slim un portrait nuancé mais amplement avantageux. Voici en quel terme il le présente: *«Mongi Slim, né en 1908, présida les délégations tunisiennes. Il y apporta une rare intelligence. D'origine grecque, il se plaisait à dire qu'il y avait des formules où il utilisait son cerveau de Tunisien, d'autres de Grec, d'autres, enfin, de Français. En diplomatie, le Grec dominait. Et quel Grec ! On eût dit du subtil Ulysse . A l'annonce des positions prises par Salah Ben Youssef à Bandoeng, il employa un art consommé pour provoquer la rupture des négociations pour les conventions. Il y eût réussi si Saumagne, craignant un affrontement sanglant en Tunisie, n'avait averti Bourguiba, prisonnier libre dans un hôtel à Paris, qui, par une intervention énergique, balaya les obstacles»*.L

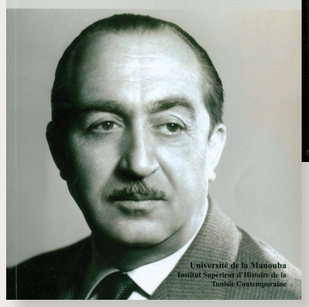

Mongi Slim
L'homme des missions difficiles
De Noureddine Dougui
Université de la Manouba, Institut supérieur
d'histoire de la Tunisie contemporaine
2017, 256 p. 18 DT

Abdelaziz Kacem

L'infatigable passeur entre l'Orient et l'Occident

On attendait avec curiosité le nouveau livre de Abdelaziz Kacem, *L'Occident et nous et vice-versa*. Le thème est certes récurrent, voire galvaudé, mais pour ce fin lettré, grand connaisseur des cultures arabe et française et longtemps engagé dans le dialogue Orient/Occident, les relations ambiguës et tumultueuses entre ces deux ensembles demeurent une question brûlante de notre temps. Question qu'il importe toujours d'éclairer d'un jour nouveau. Tant il est vrai que ces relations ne cessent de générer tensions, incompréhensions et intolérance et de peser lourdement sur la paix dans le monde.

Répondant à une vocation de *«passeur entre les deux rives»*, Abdelaziz Kacem commence dans cet ouvrage par jeter un regard critique sur l'Europe à laquelle il adresse bien des reproches. Une Europe qui *«n'est plus ce qu'elle était»*, qui *«a mal à son histoire»*. *«Une Europe à deux vitesses»* dont l'émoi est son comble lorsque le terrorisme frappe un pays occidental et qui ne perçoit dans ce phénomène qu'un fait divers lorsqu'il frappe ailleurs. Une Europe qui a du mal à gérer le dossier de l'immigration...

Dans un second volet, l'auteur se lancera dans une violente diatribe contre la politique américaine dans le monde en général et au Moyen-Orient en particulier. Il reviendra notamment sur l'attitude américaine avant le déclenchement de la guerre du Golfe, saluant l'ultime souffle gaullien de la France, hostile à cette guerre. Et Abdelaziz Kacem de dénoncer les incidences désastreuses de cette politique sur l'Irak, la Syrie, livrée *«aux chiens»*, la Libye qui *«s'effiloche»*, le Yémen qui *«brûle»*...

Dans la troisième partie du livre, intitulée *«À la table de l'Union des religieuses contemplatives»*, l'auteur traitera particulièrement de sujets inhérents à l'islam et à l'islamisme ainsi que de l'improbable dialogue entre christianisme et islam, malgré *«une parenté spirituelle»*.

La conclusion du livre s'apparente beaucoup plus à un appel à la conscience de l'Europe qu'à un vœu pieux : *«... Je continue de rêver d'une Europe moins frileuse, une Europe moins recroquevillée sur sa géographie, plus consciente de sa grande histoire, une histoire à laquelle le Maghreb en général et la Tunisie en particulier se sentent organiquement liés. Nous avons plus besoin d'humanisme, parce que nous sommes des Européens historiques, parce que nous avons vocation à ré-adhérer tôt ou tard à ce vieux continent qui porte le nom d'une princesse de chez nous. A défaut d'être frères de sang, nous sommes beaux-frères.»*

Chedli Klibi, auteur de la préface du livre, estime que Abdelaziz Kacem *«est préparé, aujourd'hui, à apporter, éventuellement, une contribution utile à une rencontre»*, étant «un des hommes les mieux partagés entre le positivisme occidental et la ferveur arabo-islamique.

Nous vous proposons ces extraits du livre ainsi que la postface, signée Pierre Hunt, ambassadeur de France.→

102.5 Mhz
Sousse
Hammamet
Nabeul Sud
Zaghouan

104.4 Mhz
Kairouan
Sidi Bouzid
Kasserine
Seliana

89.4 Mhz
Monastir

91.6 Mhz
Mahdia
Sfax

FM
Jawhara

تابعوا "بوليتيكا"
على الجوهرة FM
من الإثنين إلى الجمعة من 12:00 إلى 14:00
www.Jawharafm.net

Bonnes feuilles

De l'islam à l'islamisme

(...) L'islam a quatorze siècles d'âge. Ses dérives n'ont jamais été aussi sanguinaires. Pourquoi cette exceptionnelle violence et pourquoi maintenant ? Pour la plupart, l'islam est une religion guerrière, propagée par l'épée. Contrairement aux idées reçues, l'islam ne s'est pas systématiquement imposé par la force, l'Indonésie, le pays musulman le plus peuplé, ainsi que l'Afrique subsaharienne ont été islamisées par des soufis et des commerçants.

Religion prosélyte, tout autant que le christianisme, de la fin du VIIe à l'aube du VIIIe siècle, elle s'étend sur trois continents. À l'Ouest, de l'Afrique du Nord à l'Espagne, du sud de la France à la Sicile, voire au sud de l'Italie, la Méditerranée s'islamise.

On n'a jamais vu dans l'Histoire un peuple sans histoire se lancer à la conquête du monde et quel monde ! L'empire byzantin et l'empire perse. Très vite, l'islam donne à la langue arabe une vocation universelle. Porteuse d'une grande littérature, elle sut imposer son rythme à l'islam et les mosquées tolérèrent le voisinage des librairies où les livres religieux côtoyaient les recueils de poésie les plus débridés. Pour les médias occidentaux dont la connaissance des choses de l'islam est aussi médiocre qu'outrecuidante, le Coran prêche la violence. Or il n'est pas une rupture, il se veut confirmation et parachèvement des valeurs édictées, il condamne le meurtre d'innocents, fustige le suicide (donc le kamikaze), rejette les conflits, prône le dialogue avec les gens du Livre, confirme la diversité, combat l'extrémisme : *«Ainsi vous constituons-Nous communauté médiane»* (II, 143).

Dieu nous appelle à nous accepter et à nous connaître les uns les autres : *«Si Nous avons fait de vous des peuples et des tribus, c'est en vue de votre connaissance mutuelle»* (XLIX, 13). Il nous rappelle que nous sommes tous des frères, issus d'une même matrice : *«Humains, prémunissez-vous envers votre Seigneur. Il vous a créés d'une âme unique»* (IV, 1).

Ceux qui veulent imposer l'islam ne suivent pas les préceptes du Seigneur : *«Point de contrainte en matière de religion»* (II, 256), car *«Si ton Seigneur le voulait, sûr que les habitants de la terre croiraient tous jusqu'au dernier. Mais toi, peux-tu contraindre les gens à croire ?»* (X, 99).

Les versets prêchant l'entente et la solidarité entre tous les hommes abondent dans le Coran. En revanche, les versets prônant la violence - ils ne sont pas rares -, les meilleurs exégètes ont su les contextualiser. Ils savent et font savoir que toute interprétation du texte sacré exige une connaissance parfaite de la langue coranique et des conditions qui avaient motivé tel ou tel commandement. Il convient de souligner, à cet égard, que la révélation du Coran s'étala sur plus de vingt ans. La parole divine ne faisait, le plus souvent, que répondre à des questions souvent circonstancielles.

Dans sa prime jeunesse, au plus fort de sa puissance, l'islam ne s'est jamais montré offusqué outre mesure par des débats contestataires. La barbarie dont l'islamisme fait montre est un indice de grande faiblesse.

L'islam s'inscrit dans la tradition d'Abraham. Il déclare continuer et parachever le monothéisme judéo-chrétien. Le Coran réaffirme que Dieu a fait *«descendre la Torah et l'Évangile auparavant, comme guidance pour les hommes»* (III, 3). Le Prophète, aux yeux duquel *«Marie est la meilleure des femmes»*, tend une main fraternelle aux chrétiens : *«Celui qui croit en Jésus, ensuite en moi, aura une double rétribution»*.

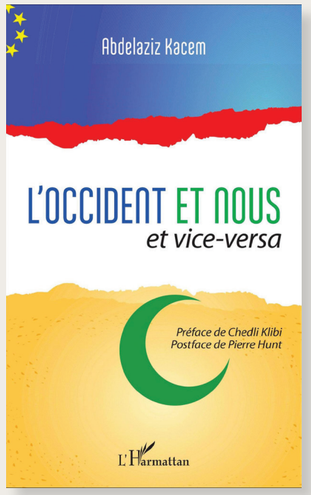

L'Occident et nous et vice-versa
De Abdelaziz Kacem
Editions l'Harmattan, Paris 2017, 235 p.

Postface

Le discrédit porté sur le monde arabo-musulman entretenu par les réactions nationalistes et droitières de nombreux pays européens est un fléau de notre temps. Il est alimenté par un terrorisme aveugle qui prétend s'inspirer de l'islam. Le livre d'Abdelaziz Kacem est un excellent antidote contre ce poison récurrent. L'auteur, riche de son expérience et de son érudition, en appelle à la vérité historique et aux sources authentiques qui éclairent un débat sans cesse repris dans les sociétés occidentales. Une incompréhension réciproque nourrit l'antagonisme que ravivent les drames actuels. La lucidité d'A. Kacem n'esquive aucune responsabilité dans cette tragique descente aux enfers. L'interprétation fallacieuse du Coran comme les dérives d'un empire anglo-saxon dominé par les valeurs commerciales du marché sont dénoncées par un auteur attentif à l'actualité politique et littéraire, qui ne laisse rien passer. L'histoire et la société françaises paient leur tribut dans cette révision sévère mais souvent souriante, dont on ne peut nier la justesse. Les affirmations sionistes de Bernard-Henri Lévy ou d'Elie Wiesel comme l'hostilité sous-jacente de Houellebecq sont pleinement mises en lumière, ainsi que le vieux contentieux des croisades ou les sinuosités de la décolonisation.

Lorsque j'étais le représentant de la France auprès de Bourguiba, celui-ci m'a raconté un entretien qu'il avait eu avec le Résident-général Mons, dans les remous d'une histoire en train de s'accomplir. Le leader tunisien avait longuement exposé les torts de la France dans la gestion du Protectorat. Las de cette énumération, le représentant français, encore tout- puissant, s'était exclamé : *«Mais alors, M. Bourguiba, voilà une heure que je vous entends "déblatérer" contre la France. Alors, elle n'a rien fait de bien, la France, dans votre pays ?»* Et Bourguiba de répondre superbement : *«Si, elle a fait un homme comme moi et qui vient maintenant lui demander des comptes»*.

À l'heure où les griefs s'enchevêtrent, il est bon qu'un esprit indépendant s'exprime en faisant litière des préjugés et des informations erronées qui pèsent sur l'opinion publique. La Tunisie est à la recherche d'un équilibre démocratique qui dégage la politique de la religion. Le Proche et le Moyen-Orient sont durablement ébranlés par les fins de régimes autoritaires, les erreurs brutales de l'interventionnisme américain et l'affrontement meurtrier des ambitions ethniques et religieuses. La question palestinienne demeure entière au mépris du droit international et des valeurs qui le fondent. Le dialogue euro-arabe voulu par Michel Jobert a tourné court. L'extension de l'Union européenne à l'Est a diminué son intérêt pour le Sud. Le Maghreb est toujours désuni. Mais les deux rives de la Méditerranée sont liées par leur histoire et leur solidarité évidente mise en avant dans la question des migrants.

Cependant, l'écart est grand entre les sociétés des deux rives. L'une en proie à un individualisme croissant, l'autre marquée par des soumissions collectives où l'autorité de la religion affirme sa place dans les mondes sunnite et chiite. Pour apaiser les passions, l'échange culturel conduit à la reconnaissance de l'autre. L'œuvre et la personnalité de l'auteur fécond qu'est M. Kacem nous y invitent avec talent.

N'avons-nous pas ensemble un passé gréco-romain, qui, comme le dit l'auteur, est un fondement aussi valable que la civilisation judéo-chrétienne ? Bourguiba avait dans son bureau les bustes de St-Augustin, Hannibal, Jugurtha, Ibn Khaldoun.

Nul, mieux que les hommes d'une double culture, tels que Bourguiba l'était, n'est apte à ouvrir les chemins d'une solidarité positive. Il faut que nos pays fassent l'effort d'honorer et de préserver ces élites dont la formation, devenue rare, est indispensable au futur.

La connaissance éminente de la culture française que possédaient tant de hauts responsables tunisiens mérite d'être sauvegardée. Il ne faut pas qu'elle soit dévalorisée aux aléas du populisme politique. De même, l'attention de la France au monde arabe et en particulier à l'Afrique du Nord ne doit pas être relâchée. Le renom croissant des créations et des expositions de l'IMA constitue un atout proprement français. La récente initiative française sur la Palestine montre que sa diplomatie demeure active sur les grands sujets d'intérêt commun.

L'ouvrage de M. Kacem, nourri de références qui nous interpellent, est de ceux qui permettent d'établir un pont entre le *«Nous Arabes»* et l'Occident. Accueillons-le avec gratitude.

Pierre Hunt
Ambassadeur de France

PRENEZ DE LA HAUTEUR
PASSEZ AU PICKUP.

SSANGYONG
Be yourself !

DES AVANTAGES SUR TOUTE LA GAMME
ET DES REMISES ALLANT JUSQU'À 8.000 DT.

OFFRE VALABLE DU 15 MARS AU 30 AVRIL

GARANTIE 3 ANS OU 100 000 km

Ssangyong Tunisie
ssangyong-tunisie.com

SOTUDIS
Chemin de réussite

TUNIS
Route de Sousse, GP1 Km7 2033 - Mégrine
Tél. : (+216) 71 425 355
Fax : (+216) 71 425 253

SOUSSE
Route de ceinture, 4022 Z.I. Akouda - Sousse
Tél. : (+216) 73 343 333
Fax : (+216) 73 343 233

SFAX
Route de Gabes, bvd de l'environnement, Km 2,5 - Sfax
Tél. : (+216) 74 281 000
Fax : (+216) 74 281 020

GABES
Route de Tunis Km 0,5 BP 31 - 6001 Hached Gabès
Tél. : (+216) 75 278 616
Fax : (+216) 75 274 151

GAMMARTH IMMOBILIERE
SA au capital social de 1 000 000 DT
Rue du Lac d'Annecy- Passage du Lac Malawi
Immeuble AL KARAMA HOLDING
Les berges du lac Tunis 1053
MF: 425194L/P/M/000
TEL :+ 216 71 962 218 - +216 71 960 100
GSM : +216 98 910 000 - Fax : +216 71 962 175
www.gammarth-immobiliere.tn
Contact@gammarth-immobiliere.tn

Avis de Vente au plus offrant
A.O. N°10/2017

La société Gammarth Immobilière (G.I), Société de droit tunisien propriété de l'Etat et mandatée par ce dernier se propose de lancer un appel d'offres de Cession à l'amiable pour le compte de l'Etat tunisien de Quinze (15) Parcelles titrées sises à Hammam - Sousse: Zone « Lahmada El Kbira » au sud de la Baie des Anges - (en Lots séparés) :

العلو المجرمج Hauteur projeté	الصّبغة المجرمجة Vocation projetée	المساحة موضوع التّفويت Superficie à céder (م²)	المساحة Superficie (م²)	إسم الرّسم / القطع Nom du Titre / Parcelles	الرّسم Titre Foncier	القسط Lot
R+4 / 18 m R+6 / 24 m R+0/ 4 m	UAc1 UAc2 UVb	**3449,2615**	3 476	آمنة 232 القطع 830 - 885- 891- 898- 899 - 965	سوسة **25891**	**I**
R+6 / 24 m	UAc2	**1 696,816**	3 194	القفصي IV القطع 676 - 672 - 687	سوسة **23954**	**II**
R+4 / 18 m	UAc1	**1 909**	1 909	المودة القطعة 1024	سوسة **24280**	**III**
R+6 / 24 m	UAc2	**1 435**	1 435	وادي حطين VIII القطعة 669	سوسة **24010**	**IV**
R+2 /12 m	UAa2	**1 246**	1 246	الوادي 20 القطعة 974	سوسة **24487**	**V**
R+2 /12 m	UAa2	**934,334**	2 803	الوادي 19 القطعة 983	سوسة **24478**	**VI**
R+9 /30 m	UBa3	**498,387**	3 489	قرزي VI القطعة 1069	سوسة **24504**	**VII**
R+6 / 24 m R+0/ 4 m	UAc2 UVb	**1231,905**	2 286	القيطون القطعتين 563- 638	سوسة **36067**	**VIII**
R+0/ 4 m	UVb	**302,075**	330	شعبة ماني القطعة 595	سوسة **23968**	**IX**
R+2 /12 m	UAa2	**208,4615**	2 710	ماني I القطعتين 02 - 03	سوسة **24491**	**X**
R+2 /12 m	UAa2	**150**	150	الوادي 40 القطعة 822	سوسة **26496**	**XI**
R+2 /12 m	UAa2	**105,462**	457	فلة II القطعة 975	سوسة **26499**	**XII**
R+9 / 30 m R+4 / 18 m	UBa3 et UAc1	**685,966**	3889	وادي الحيطين 46 القطع 431 - 445 - 493 - 494	سوسة **28063**	**XIII**
R+4 / 18 m	UAc1	**110,771**	712	بالطيب و القنطاوي القطعة 430	سوسة **118282**	**XIV**
R+4 / 18 m	UAc1	**71,487**	2 451	وادي الحيطين 14 القطعة عدد 2 من المثال التقسيمي للقطعة 429 و 441 و443 و469	سوسة **25662**	**XV**

Les plans de situation sont disponibles sur le site www.gammarth-immobiliere.tn, ou directement chez Gammarth Immobilière.

Tous les biens objet de la cession **sont libres de tous droits ou hypothèques,** et relèvent de la propriété privée de l'Etat tunisien. La propriété a été acquise par l'Etat aux termes des décisions de confiscation et en application du Décret-loi n° 2011-13.

Les personnes intéressées par l'acquisition des terrains sont invitées à s'assurer le cas échéant auprès des autorités locales et des services techniques compétents de leur vocation avant de participer à la présente procédure de cession (plan d'aménagement urbain de Hammam Sousse dont la révision a été approuvée par le décret n°2010-1870 du 26 Juillet 2010).

La vente porte sur les biens immobiliers dans l'état où ils se trouvent, à constater sur place par le soumissionnaire et ses conseillers techniques et juridiques sous sa propre responsabilité. Gammarth Immobilière et l'Etat garantissent que la possession soit paisible contre les troubles de droit du fait des tiers - garantie incidente et appel en garantie.

Toute personne physique ou morale désirant prendre part au présent appel d'offres est invitée à retirer le cahier des charges (C.C), aux heures ouvrables, contre le paiement de la somme non remboursable de cent dinars (100 DT) en espèces ou par chèque au service financier de la société ou à son agence régionale sise en face du carrefour Sahloul-Sousse.

Chaque candidat est admis à participer à un ou plusieurs lots séparément. Les soumissionnaires feront parvenir leurs offres par voie postale, sous pli recommandé, par rapid-poste ou les déposer directement au bureau d'ordre central de Gammarth Immobilière contre décharge. Les offres seront placées sous enveloppe extérieure fermée et scellée avec la mention :

Destinataire : Société Gammarth Immobilière
Adresse : Rue du Lac d'Annecy - Passage du Lac Malawi Immeuble Al Karama Holding Les berges du lac 1053 Tunis - Tunisie
Objet : Participation à l'Appel d'Offres n° 10 /2017
«A Ne Pas Ouvrir par le service du bureau d'ordre»

Cette enveloppe extérieure comportera les pièces administratives et financières de A à F énumérées dans l'art. 8 « contenu des offres » dont le cautionnement de participation selon les conditions figurant au C.C et fixé à Dix mille dinars **(10 000 DT)** pour chacun des **lots I à VIII** et à Deux mille dinars **(2 000 DT)** pour chacun des **lots IX à XV.**

La date limite de remise des offres est fixée au **Mardi 23 Mai 2017 à 15H00,** le cachet du bureau d'ordre de G.I faisant foi. **La séance publique d'ouverture** des plis sera tenue le même jour à **15H30** au siège de la société en présence d'un huissier notaire, des soumissionnaires ou leurs représentants (munis d'une pièce d'identité et d'une procuration).

Les soumissionnaires demeurent liés par leurs soumissions pendant **cent cinquante (150) jours** à compter du jour suivant la date limite de réception des offres.

Pour plus d'informations veuillez contacter le service commercial de la société ou son agence régionale
(+216 71 960 100 , +216 73 369 037, + 216 98 910 000)

Abdallah Hajri

L'esthète s'en va

La liste des virtuoses de la balle est sans doute bien garnie, mais il est fort à parier qu'Abdallah Hajri peut y figurer en toute légitimité. Celui qui nous a quittés au début du mois d'avril dernier, après un combat de trois semaines rendu âpre et quasiment désespéré suite à un accident vasculaire cérébral, était le prototype du joueur élégant, racé et spectaculaire. Son décès laisse le football et le CSS orphelins d'un joueur talentueux et d'un serviteur doué et loyal.

Né le 8 janvier 1947 à Sfax, au quartier El Bousten, il a grandi avec deux aspirations concomitantes : s'investir dans sa passion qui s'appelle le football et poursuivre ses études jusqu'au bout de ses forces. Il intègre le Club Tunisien, ancêtre du CSS, dès l'âge de treize ans, passant du jeu spontané au football organisé. Chemin faisant, il constate que son rôle consiste à conjuguer l'exploit individuel avec les exigences du jeu collectif. Kristic l'observe, le couve et finit par le lancer dans le grand bain à l'occasion de la dernière journée de la saison 1964-65 face à l'ASM (1-1). Abdallah Hajri saisit sa chance et s'approprie dès lors le poste d'ailier gauche jusqu'à son départ en France en 1969.

Le public sfaxien se réjouit alors de ce talent et jubile régulièrement au spectacle→

→assuré par son nouveau prodige qui devient sur le flanc gauche un valeureux pendant de Ali Sassi, le maître du flanc droit. Il cumule les exploits, faisant de son espace une chasse gardée. Ses slaloms, ses duels au coude-à-coude et ses centrages millimétrés demeurent encore dans les mémoires. Et il est indéniable que son concours a été précieux pour que le CSS se hisse pour la première fois à la deuxième place et que Mongi Delhoum soit couronné meilleur buteur. Soit deux indices annonciateurs de l'émergence d'un compétiteur solide et sérieux. Mais le décès de Kristic en mai 1966 freinera l'ascension du club sans altérer l'ambition du joueur. Avec ses jeunes camarades Raouf Najar, Abdelwaheb et Habib Trabelsi, Moncef Melliti, Moncef Ben Barka et autres Jameleddine Ayadi, il parvient à entretenir la flamme, entraîner les anciens et viser la performance. Ce qui sera encore aiguisé par le titre remporté en 1968 par le SRS. L'émulation et la maturation aidant, Abdallah Hajri et le CSS atteignent à la consécration à une époque où les autres rivaux disposaient d'arguments très solides pour l'en empêcher.

Le brillant ailier gauche aurait même prétendu à participer au match d'appui Tunisie-Maroc qualificatif au Mundial mexicain disputé à Marseille le 13 juin 1969 sans cette contrainte majeure qu'est l'examen du baccalauréat. Il goûte néanmoins à un plaisir exclusif en remportant le titre de meilleur joueur de la Coupe maghrébine des clubs champions disputée à Alger en février 1970, mais perdue en finale aux tirs au but face au club organisateur, le CR Belcourt de l'immense Lahcène Lalmas (2-2). Le départ en France décidera néanmoins de le ramener à une autre raison, l'avenir étant pour lui davantage tributaire des études que des satisfactions sportives.

Il retourne au pays en 1972 auréolé d'un diplôme mais affaibli par la maladie, une typhoïde qui le dépouille de vingt-cinq kilos entiers. Ammar Nahali apprécie son retour et lui réserve un traitement de faveur pour le remettre sur orbite. Abdallah Hajri découvre une autre souffrance mais s'accroche au→

➔mieux de ses forces. Le retour de Rado au CSS le comble mais ne résout pas ses problèmes physiques. La mort dans l'âme, il abandonne au cours de la saison 1973-74 avec la conviction qu'il y a un moment pour agir et un autre pour subir.

Le bilan est quand même éloquent même si la carrière du footballeur a dû subir les contraintes des études. La résonance est demeurée forte et intacte. Son image sera ensuite entretenue à travers les souvenirs charriés au gré des événements et une participation régulière dans le sport corporatif, en tant que joueur, puis comme entraîneur passionné et un tantinet séduit par le maniement de la balle, laquelle n'a jamais cessé de le démanger. Abdallah Hajri a été un vrai gentleman. Tous ceux qui l'ont connu ou approché reconnaissent en lui élévation, loyauté et sincérité. Sa tentative pour servir le football national comme membre fédéral confirme sa gratitude et son dévouement pour le football, avec une nette volonté de s'acquitter d'une dette certaine. Mais il était trop honnête pour souscrire au jeu des manœuvres et des alliances.

Son immense mérite est ailleurs : en véritable esthète du football, il a été un digne modèle pour les jeunes, tant sur le plan sportif qu'humain. On ne l'oubliera jamais. Et c'est tout dire.

M.K.

www.shemsfm.net

شمس FM، وين إنت، وين أحنا

Foued Elleuch

Le grand maître de l'architecture tunisienne

Son coup de crayon était fascinant! D'un seul jet, Foued Elleuch dessinait ce qui serait une merveilleuse villa, un superbe hôtel (Tamerza Palace, Tataouine...), un ensemble résidentiel ou un centre commercial. Grand maître de l'architecture tunisienne à partir des années quatre-vingt, il vient de s'éteindre à l'âge de 69 ans.

Foued Elleuch appartient à l'une des grandes familles fondatrices de Sfax. Leur maison ancestrale au cœur de la médina, en face de la Grande mosquée, est un véritable musée d'architecture, de revêtements, de décoration et d'ameublement. Tout y dénote un goût raffiné et un luxe discret qui marqueront à jamais sa pensée. Sa passion sera alors l'architecture et la décoration dont il acquerra les fondamentaux à l'Institut technologique d'art, d'architecture et d'urbanisme de Tunis (Itaaut).→

Nouveau
2 Litres
Mg + Ca
Calcium
Magnésium
أكثر
EAU MINERALE
CRISTALINE
NATURELLE
2L
EAU MINERALE
CRISTALINE
NATURELLE
أكثر نشاط و أكثر حركة
PUBLICIS IMPACT

→Une première expérience professionnelle à Bô-décor et voilà qu'il ouvre en 1980 son cabinet d'architecture, rue de Damas à Tunis. Rapidement, l'adresse sera le point de convergence des premiers promoteurs immobiliers, mais aussi des hôteliers et des particuliers. Soucieux d'encourager les vocations naissantes,→

→ il accueillera de nombreux stagiaires et contribuera à la formation de futurs architectes talentueux.

Appliqué sur sa grande table de dessin, Foued crayonne, en coups de maître. Sa créativité ne s'arrête pas et ne se répète jamais d'un plan à un autre. Seule sa touche est la même : un cachet arabo-musulman, très épuré, qui sait aussi se faire moderne. Fondé sur l'axialité et la transparence, avec des espaces généreux et de larges baies ouvrantes qui donnent sur la verdure entourant des piscines qu'il sait bien aménager, il conçoit des villas très agréables à vivre.

Foued Elleuch est méticuleux. Il suit lui-même ses chantiers, vérifie l'implantation et le respect de l'élévation fixée, s'assure de la qualité des plans de ferraillage, des fluides et des réseaux d'énergie, choisit les matériaux, veille au calepinage et ne laisse rien déroger au beau, à l'harmonie générale. Tout est bien dessiné: jusqu'aux portes et motifs du fer forgé. Tout est sélectionné : céramique, marbre, et même accessoires. Son regard reste toujours fixé sur le produit final, sachant apporter aux maçons et autres corps de métiers les solutions qu'ils cherchent en cas de difficulté. En guise de référence, ils proclament tous leur fierté d'avoir travaillé avec Foued Elleuch.

Sa première chance, c'est d'avoir débuté avec le boom de la promotion immobilière et le lancement de la construction de villas de maître. Sa deuxième chance, c'est d'avoir eu d'excellents clients qui lui ont fait totale confiance et laissé libre cours à l'éclosion de son talent. Younès Ben Jemaa, qui lui avait confié la quasi-totalité des projets de l'Immobilière Edhamen, lui doit des résidences inégalées, un peu partout, notamment en banlieue nord, ainsi que le Carré du Lac. *«Un grand maître nous quitte»*, déplore-t-il, comme beaucoup d'autres d'ailleurs.

Des Joyaux PISCINES

Un nouvel art de vivre ? Allez-y, *plongez...*

Distributeur exclusif en Tunisie

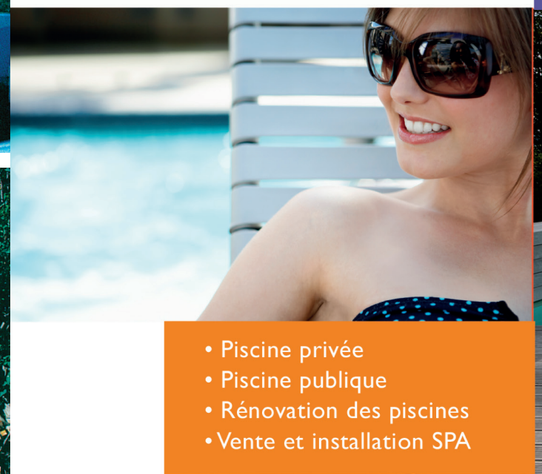

- Piscine privée
- Piscine publique
- Rénovation des piscines
- Vente et installation SPA

- Structure en Béton Armé
- Filtration sans Local Technique
- Toutes formes, toutes dimensions

GARANTIE 10 ANS GARANTIE

Adresse : 28, Av. Abdelaziz Al Saoud Manarll
Tél : 71 875 299 / 71 875 298 - Fax : 71 875 297
E-mail : desjoyaux.tn@topnet.tn
www.desjoyaux.tn.com

filiale du groupe TTS

Billet

Populisme, quand tu nous tiens

Les élections françaises de 2017 resteront dans l'histoire comme celles qui ont consacré le populisme comme mode de gouvernement en le sortant de la marginalité où il était confiné, lui permettant ainsi d'investir l'espace politique français dans sa totalité. Né sur les décombres du communisme, désormais discrédité et frappé d'obsolescence, il a bouleversé la carte politique classique en renvoyant à leurs chères études les gaullistes et les socialistes qui avaient dominé, trente ans durant, la vie politique française. Et ce n'est qu'un début. Même s'il garde encore une connotation péjorative, le populisme est devenu le passage obligé de tous ceux qui veulent réussir en politique.

Le populisme est en en quelque sorte l'ersatz du communisme à un détail près : ce n'est plus la classe ouvrière qui est sublimée, mais le peuple entier. On ne jure que par lui, on loue ses qualités et on le met à toutes les sauces : *«au nom du peuple»*, *«le peuple d'abord»*, *« ce que peuple veut, Dieu le veut»*. Après le monopole du cœur, le monopole du peuple. Avec cette idéalisation, on a fini par inventer un peuple exemplaire qui n'existe pas. Quoi qu'il fasse, le peuple est dans son droit. *«Le peuple a toujours raison»*, même quand il bloque les entrées d'usine, ou coupe les routes à l'instar de ce qui se passe à Tataouine. Emettre la moindre réserve reviendrait à s'écarter du politiquement correct.

On a parlé d'un populisme de droite et d'un populisme de gauche. En réalité, à quelques détails près, rien ne ressemble plus à un parti populiste qu'un autre parti populiste, qu'on soit en France, en Tunisie ou ailleurs, tant au niveau des slogans que des thèmes ou de la rhétorique.

Cette mutation a un corollaire : le nivellement par le bas de la classe politique. Certes le processus de médiocrisation du personnel politique ne date pas d'aujourd'hui, mais il s'est accentué avec l'apparition de ce type de partis. Une génération spontanée d'hommes politiques comme l'Américain Donald Trump, le Grec Tsipras, les Vénézuéliens Chavez et Maduro, les Français Jean-Luc Mélenchon (même si cela peut choquer ses nombreux admirateurs tunisiens) et Marine Le Pen a émergé, avec pour seules armes, l'éloquence, la démagogie et des ambitions à déplacer les montagnes. Quel est l'homme politique qui a le courage aujourd'hui de prendre à rebrousse-poil son opinion publique ou son parti? A l'heure du populisme triomphant, cela ne relèverait pas du courage politique mais tout bonnement du suicide politique. Autres temps, autres mœurs.

H.B.

• Par Hédi Béhi